

## Annexe 1

Périmètres des stratégies locales à élaborer pour les territoires à risque important d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée, conformément à l'article R.566-14 du code de l'environnement :

Dénomination de la stratégie locale pour un territoire à risque important d'inondation	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI des bassins de l'Allan et de la Savoureuse	TRI de Belfort Montbéliard	AIBRE ALLENJOIE ALLONDANS ARBOUANS ARCEY AUDINCOURT BADEVEL BART BAVANS BETHONCOURT BROGNARD COURCELLES-LES-MONTBELIARD DAMBENOIS DAMPIERRE-LES-BOIS DASLE DESANDANS DUNG ECHENANS ETUPES EXINCOURT FESCHES-LE-CHATEL GRAND-CHARMONT HERIMONCOURT ISSANS LAIRE LE VERNOY MANDEURE MATHAY MONTBELIARD NOMMAY PRESENTEVILLERS

	RAYNANS SAINT-JULIEN-LES-MONTBELIARD SAINTE-MARIE SAINTE-SUZANNE SELONCOURT SEMONDANS SOCHAUX TAILLECOURT VALENTIGNEY VANDONCOURT VIEUX-CHARMONT VOUJEAUCOURT ANDELNANS ANGEOT ANJOUTEY ARGIESANS AUTRECHENE AUXELLES-BAS AUXELLES-HAUT BANVILLARS BAVILLIERS BEAUCOURT BELFORT BERMONT BESSONCOURT BETHONVILLIERS BORON BOTANS BOURG-SOUS-CHATELET BOUROGNE BREBOTTE BRETAGNE BUC CHARMOIS CHATENOIS-LES-FORGES CHAUX CHAVANATTE CHAVANNES-LES-GRANDS CHEVREMONT COURCELLES COURTELEVANT CRAVANCHE CROIX CUNELIERES DANJOUTIN DELLE DENNEY DORANS EGUENIGUE ELOIE
--	---

		ESSERT ETUEFFONT EVETTE-SALBERT FAVEROIS FECHE-L'EGLISE FELON FLORIMONT FONTAINE FONTENELLE FOUSSEMAGNE FRAIS FROIDFONTAINE GIROMAGNY GRANDVILLARS GROSMAGNY GROSNE JONCHEREY LACHAPELLE-SOUS-CHAUX LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT LACOLLONGE LAGRANGE LAMADELEINE-VAL-DES-ANGES LARIVIERE LEBETAIN LEPUIX LEPUIX-NEUF LEVAL MENONCOURT MEROUX MEZIRE MONTBOUTON MONTREUX-CHATEAU MORVILLARS MOVAL NOVILLARD OFFEMONT PEROUSE PETIT-CROIX PETITEFONTAINE PETITMAGNY PHAFFANS RECHESY RECOUVRANCE REPPE RIERVESCEMONT ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT ROPPE ROUGEGOUTTE ROUGEMONT-LE-CHATEAU SAINT-DIZIER-L'EVEQUE
--	--	--

		SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET SERMAMAGNY SEVENANS SUARCE THIANCOURT TREVENANS URCEREY VALDOIE VAUTHIERMONT VELLESCOT VECEMONT VETRIGNE VEZELOIS VILLARS-LE-SEC BREVILLIERS CHAGEY CHALONVILLARS CHAMPAGNEY CHAMPEY CHENEBIER COISEVAUX COUTHENANS ECHAVANNE ECHENANS-SOUS-MONT-VAUDOIS ERREVET ETOBON FRAHIER-ET-CHATEBIER HERICOURT LUZE MANDREVILLARS PLANCHER-BAS TAVEY TREMOINS VERLANS VYANS-LE-VAL
--	--	--

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI des bassins de l'Ouche et de la Tille	TRI de Dijon	CESSEY-SUR-TILLE AGEY AHUY AISEREY ANCEY ANTHEUIL ANTIGNY-LA-VILLE ARCEAU ARCEY ARC-SUR-TILLE ARGILLY ASNIERES-LES-DIJON ATHEE AUBAINE AUBIGNY-EN-PLAINE AUBIGNY-LES-SOMBERNON AUXANT AVELANGES AVOT BARBIREY-SUR-OUCHES BARGES BARJON BAULME-LA-ROCHE BEIRE-LE-CHATEL BEIRE-LE-FORT BELLEFOND BENEUVRE BESSEY-EN-CHAUME BESSEY-LA-COUR BESSEY-LES-CITEAUX BEVY BILLY-LES-CHANCEAUX BINGES BLAISY-BAS BLAISY-HAUT BLIGNY-LE-SEC BLIGNY-SUR-OUCHES BONCOURT-LE-BOIS BONNENCONTRE BOUHEY BOUILLAND BRAZEY-EN-PLAINE BRESSEY-SUR-TILLE

	BRETENIERE BRETIGNY BROCHON BROGNON BROIN BROINDON BUSSEROTTE-ET-MONTENAILLE BUSSIERES LA BUSSIERE-SUR-OUCHÉ BUSSY-LA-PESLE CESSEY-SUR-TILLE CHAIGNAY CHAMBEIRE CHAMBOEUF CHAMBOLLE-MUSIGNY CHAMPAGNY CHAMPDOTRE CHANCEAUX CHARREY-SUR-SAONE CHATEAUNEUF CHAUDENAY-LA-VILLE CHAUDENAY-LE-CHATEAU CHAZILLY CHENOVE CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR CIREY-LES-PONTAILLER CIVRY-EN-MONTAGNE CLEMENCEY CLENAY COLLONGES-LES-PREMIERES COLOMBIER COMMARIN CORCELLES-LES-CITEAUX CORCELLES-LES-MONTS COUCHEY CURLON COURTIVRON COUTERNON CREANCEY CRECEY-SUR-TILLE CRIMOLOIS CRUGEY CULETRE CURLEY CURTIL-SAINT-SEINE CURTIL-VERGY CUSSEY-LES-FORGES CUSSY-LA-COLONNE CUSSY-LE-CHATEL DAIX
--	--

	DAROIS DETAIN-ET-BRUANT DIENAY DIJON ECHALOT ECHANNAY ECHENON ECHEVANNES ECHIGEY ECUTIGNY EPAGNY EPERNAY-SOUS-GEVREY ESBARRES L'ETANG-VERGY ETAULES FAUVERNEY FENAY FIXIN FLACEY FLAGEY-ECHEZEAX FLAVIGNEROT FLEUREY-SUR-OUCHÉ FOISSY FONCEGRIVE FONTAINE-LES-DIJON FRAIGNOT-ET-VESVROTTE FRANCHEVILLE FRENOIS GEMEAUX GENLIS GERGUEIL GERLAND GEVREY-CHAMBERTIN GILLY-LES-CITEAUX GISSEY-SUR-OUCHÉ GRANCEY-LE-CHATEAU-NEUVELLE GRENANT-LES-SOMBERNON HAUTEVILLE-LES-DIJON IS-SUR-TILLE IZEURE IZIER LABERGEMENT-FOIGNEY LAMARCHE-SUR-SAONE LAMARGELLE LANTENAY LERY LONGCHAMP LONGEAULT LONGECOURT-EN-PLAINE LONGVIC
--	--

		LUSIGNY-SUR-OUCHÉ LUX MACONGE MAGNY-LES-AUBIGNY MAGNY-MONTARLOT MAGNY-SAINT-MEDARD MAGNY-SUR-TILLE LES MAILLYS MALAIN MARCILLY-SUR-TILLE MAREY-SUR-TILLE MARLIENS MARSANNAY-LA-COTE MARSANNAY-LE-BOIS MAVILLY-MANDELOT MEILLY-SUR-ROUVRES LE MEIX MELOISEY MESMONT MESSIGNY-ET-VANTOUX MOLOY MONTCEAU-ET-ECHARNANT MONTAILLOT MONTOT MOREY-SAINT-DENIS NEUILLY-LES-DIJON NOIRON-SOUS-GEVREY NORGES-LA-VILLE NUITS-SAINT-GEORGES ORGEUX OUGES PAINBLANC PANGES PASQUES PELLEREY PERRIGNY-LES-DIJON PICHANGES PLOMBIERES-LES-DIJON PLUVAULT PLUVET POISEUL-LA-GRANGE POISEUL-LES-SAULX PONCEY-SUR-L'IGNON PONT POUILLY-EN-AUXOIS PRALON PREMIERES PRENOIS QUEMIGNY-POISOT QUETIGNY
--	--	---

		REMILLY-EN-MONTAGNE REMILLY-SUR-TILLE REULLE-VERGY ROUVRES-EN-PLAINE ROUVRES-SOUS-MEILLY RUFFEY-LES-ECHIREY SAINT-APOLLINAIRE SAINT-BERNARD SAINT-JEAN-DE-BOEUF SAINT-JEAN-DE-LOSNE SAINT-JULIEN SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ SAINT-MARTIN-DU-MONT SAINT-NICOLAS-LES-CITEAUX SAINT-PHILIBERT SAINT-ROMAIN SAINTE-SABINE SAINT-SEINE-L'ABBAYE SAINT-USAGE SAINT-VICTOR-SUR-OUCHÉ SALIVES SAULON-LA-CHAPELLE SAULON-LA-RUE SAULX-LE-DUC SAUSSEY SAUSSY SAVIGNY-LE-SEC SAVIGNY-SOUS-MALAIN SAVOUGES SELONGEY SEMAREY SEMEZANGES SENNECEY-LES-DIJON SOIRANS SOMBERNON SPOY TALANT TARSUL TART-L'ABBAYE TART-LE-BAS TART-LE-HAUT TELLECEY TERNANT THOMIREY THOREY-EN-PLAINE THOREY-SUR-OUCHÉ TIL-CHATEL TILLENAY TRECLUN TROUHANS
--	--	---

		TROUHOUT URCY VAL-SUZON VANDENESSE-EN-AUXOIS VARANGES VAROIS-ET-CHAIGNOT VAUX-SAULES VEILLY VELARS-SUR-OUCHÉ VERNOIS-LES-VESVRES VERNOT VEUVEY-SUR-OUCHÉ VIC-DES-PRES VIEVIGNE VILLEBICHOT VILLECOMTE VILLERS-LES-POTS VILLEY-SUR-TILLE VOSNE-ROMANÉE VOUGEOT CHALANCEY VALS-DES-TILLES MOUILLERON PRASLAY VAILLANT VIVEY VESVRES-SOUS-CHALANCEY LE VAL-D'ESNOMS OCCEY RIVIERE-LES-FOSSES ORVILLE CHAZEUIL BOUSSENOIS VERONNES BOURBERAIN
--	--	---

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI du Val de Saône	TRI de Chalon et TRI de Mâcon	ARBIGNY ASNIERES-SUR-SAONE BOZ CORMORANCHE-SUR-SAONE CROTTET FEILLENS GORREVOD GRIEGES LAIZ MANZIAT OZAN PONT-DE-VAUX PONT-DE-VEYLE REPLONGES REYSSOUZE SAINT-BENIGNE SAINT-LAURENT-SUR-SAONE SERMOYER VESINES L'ABERGEMENT-DE-CUISERY ALLEREY-SUR-SAONE ALLEROT BAUDRIERES BEY LES BORDES BOYER BRAGNY-SUR-SAONE CHAINTRE CHALON-SUR-SAONE CHAMPFORGEUIL CHARETTE-VARENNE LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY CHARNAY-LES-CHALON CHATENOY-EN-BRESSE CHATENOY-LE-ROYAL CIEL CLUX CRECHES-SUR-SAONE CRISSEY DAMEREY ECUELLES EPERVANS FARGES-LES-MACON

		FRONTENARD GERGY GIGNY-SUR-SAONE LACROST LA VILLENEUVE LONGEPIERRE LUX MACON MARNAY MONTBELLET MONT-LES-SEURRE NAVILLY ORMES OUROUX-SUR-SAONE PALLEAU PONTOUX PRETY ROMANECHÉ-THORINS SAINT-ALBAIN SAINT-CYR SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN SAINT-LOUP-DE-VARENNES SAINT-MARCEL SAINT-MARTIN-BELLE-ROCHE SAINT-MARTIN-EN-GATINOIS SAINT-MAURICE-EN-RIVIERE SAINT-REMY SAINT-SYMPHORIEN-D'ANCELLES LA SALLE SANCE SASSENAY SAUNIERES SENNECEY-LE-GRAND SENOZAN SERMESSE SIMANDRE TOURNUS LA TRUCHERE UCHIZY VARENNES-LE-GRAND VARENNES-LES-MACON VERDUN-SUR-LE-DOUBS VERJUX VINZELLES LE VILLARS FLEURVILLE
--	--	---

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI du TRI d'Albertville	TRI d'Albertville	LA BÂTHIE TOURS-EN-SAVOIE ALBERTVILLE GRIGNON GILLY-SUR-ISÈRE MONTHION NOTRE-DAME-DES-MILLIÈRES SAINTE-HÉLÈNE-SUR-ISÈRE TOURNON FRONTENEX SAINT-VITAL MONTAILLEUR ESSERT-BLAY SAINT-PAUL-SUR-ISÈRE

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI de l'Isère amont	TRI de Grenoble	BARRAUX BERNIN BIVIERS CHAPAREILLAN CORENC CROLLES DOMÈNE EYBENS FROGES GIÈRES GONCELIN GRENOBLE LA BUISSIÈRE LA PIERRE LA TERRASSE LA TRONCHE LE CHAMP-PRÉS-FROGES LE CHEYLAS LE TOUVET LE VERSOUD LUMBIN MEYLAN MONTBONNOT-SAINT-MARTIN MURIANETTE POISAT PONTCHARRA SAINT-ISMIER SAINT-MARTIN-D'HÈRES SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES SAINT-VINCENT-DE-MERCUZE SAINTE-MARIE-D'ALLOIX TENCIN VILLARD-BONNOT

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI du Voironnais	TRI de Grenoble	APPRIEU BEUCROISSANT CHARAVINES CHARNÈCLES CHIRENS COUBLEVIE FONTANIL-CORNILLON L'ALBENC LA BUISSE LA MURETTE LA RIVIÈRE MOIRANS MORETTE NOYAREY POLIÉNAS RÉAUMONT RENAGE RIVES SAINT-AUPRE SAINT-BLAISE-DU-BUIS SAINT-CASSIEN SAINT-EGRÈVE SAINT-ETIENNE-DE-CROSSEY SAINT-GERVAIS SAINT-JEAN-DE-MOIRANS SAINT-MARTIN-LE-VINOUX SAINT-NICOLAS-DE-MACHERIN SAINT-QUENTIN-SUR-ISÈRE SASSENAGE TULLINS VEUREY-VOROIZE VOIRON VOREPPE VOUREY

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI du Drac et de la Romanche	TRI de Grenoble	ALLEMOND BRESSON CHAMP-SUR-DRAC BOURG D'OISANS CHAMPAGNIER CLAIX ECHIROLLES FONTAINE GRENOBLE JARRIE LIVET ET GAVET LE PONT-DE-CLAIX NOTRE-DAME-DE-MÉSAGE SAINT-BARTHÉLEMY-DE-SÉCHILLENNE SAINT-GEORGES-DE-COMMIERS SAINT-PIERRE-DE-MÉSAGE SASSENAGE SÉCHILLENNE SEYSSINET-PARISSET SEYSSINS VARCES-ALLIÈRES-ET-RISSET VIF VIZILLE

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI de l'Isère	TRI de Romans	LA BAUME-D'HOSTUN BEAUMONT-MONTEUX BEAUREGARD-BARET BOURG-DE-PÉAGE CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE CHATUZANGE-LE-GOUBET EYMEUX HOSTUN PONT-DE-L'ISÈRE LA ROCHE-DE-GLUN ROMANS-SUR-ISÈRE SAINT-PAUL-LÈS-ROMANS GRANGES-LES-BEAUMONT JAILLANS

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI des affluents de l'Isère	TRI de Romans	DIONAY MONTAGNE SAINT-ANTOINE-L'ABBAYE SAINT-LATTIER ARTHÉMONAY BARBIÈRES BATHERNAY BÉSAYES BOURG-DE-PÉAGE BREN LE CHALON CHARMES-SUR-L'HERBASSE CHÂTILLON-SAINT-JEAN CHATUZANGE-LE-GOUBET CLÉRIEUX CRÉPOL GÉNISSIEUX GEYSSANS MARCHES MARGÈS MARSAZ MIRIBEL MONTCHENU MONTMIRAL MONTRIGAUD MOURS-SAINT-EUSÈBE PARNANS PEYRINS ROCHEFORT-SAMSON ROMANS-SUR-ISÈRE SAINT-BARDOUX SAINT-BONNET-DE-VALCLÉRIEUX SAINT-CHRISTOPHE-ET-LE-LARIS SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE SAINT-LAURENT-D'ONAY SAINT-MICHEL-SUR-SAVASSE SAINT-PAUL-LÈS-ROMANS TRIRS GRANGES-LES-BEAUMONT

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI du bassin de l'Arve	TRI de Cluses – Annemasse et TRI de la Haute vallée de l'Arve	AMANCY AMBILLY ANNEMASSE ARACHES-LA-FRASSE ARBUSIGNY ARCHAMPS ARENTHON ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME AYSE BEAUMONT BOEGE BOGEVE BONNE BONNEVILLE BOSSEY BRIZON BURDIGNIN CHAMONIX-MONT-BLANC CHATILLON-SUR-CLUSES CHENEX CHEVRIER CLUSES COLLONGES-SOUS-SALEVE COMBLOUX CONTAMINE-SUR-ARVE CORDON CORNIER CRANVES-SALES DEMI-QUARTIER DINGY-EN-VUACHE DOMANCY ENTREMONT ETAUX ETREMBIERES FAUCIGNY FEIGERES FILLINGES GAILLARD HABERE-LULLIN HABERE-POCHE JONZIER-EPAGNY JUVIGNY LA CHAPELLE-RAMBAUD

		LA MURAZ LA RIVIERE-ENVERSE LA ROCHE-SUR-FORON LA TOUR LE GRAND-BORNAND LE PETIT-BORNAND-LES-GLIERES LE REPOSOIR LES CONTAMINES-MONTJOIE LES GETS LES HOUCHES LUCINGES MACHILLY MAGLAND MARCELLAZ MARIGNIER MARNAZ MEGEVETTE MIEUSSY MONNETIER-MORNEX MONT-SAXONNEX MORILLON NANCY-SUR-CLUSES NANGY NEYDENS ONNION PASSY PEILLONNEX PERS-JUSSY PRESILLY REIGNIER-ESERY SAINT-ANDRE-DE-BOEGE SAINT-CERGUES SAINT-GERVAIS-LES-BAINS SAINT-JEAN-DE-SIXT SAINT-JEAN-DE-THOLOME SAINT-JEOIRE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS SAINT-LAURENT SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY SAINT-SIGISMOND SAINT-SIXT SALLANCHES SAMOENS SAVIGNY SAXEL SCIENTRIER SCIONZIER SERVOZ SIXT-FER-A-CHEVAL TANINGES
--	--	---

		THYEZ VALLEIRY VALLORCINE VERCHAIX VERS VETRAZ-MONTHOUX VILLARD VILLE-EN-SALLAZ VILLE-LA-GRAND VIRY VIUZ-EN-SALLAZ VOUGY VULBENS
--	--	--

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI du bassin du Fier et du lac d'Annecy	TRI d'Annecy	ALEX ALLONZIER-LA-CAILLE ANNECY ANNECY-LE-VIEUX ARGONAY AVIERNOZ LA BALME-DE-SILLINGY LA BALME-DE-THUY BLUFFY LA CHAPELLE-RAMBAUD LA CHAPELLE-SAINT-AURICE CHARVONNEX CHAVANOD CHEVALINE CHILLY CLERMONT LES CLEFS LA CLUSAZ CRAN-GEVRIER CREMPIGNY-BONNEGUETE CUVAT DINGY-SAINT-CLAIR DOUSSARD DROISY DUINGT ENTREVERNES EPAGNY-METZ-TESSY ETAUX ETERCY EVIRES FAVERGES-SEYTHENEX GIEZ GROISY HAUTEVILLE-SUR-FIER LATHUILE LESCHAUX LORNAY LOVAGNY MANIGOD MARCELLAZ-ALBANAIS MENTHON-SAINT-BERNARD MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT MEYTHET

		MONTAGNY-LES-LANCHES MOYE NAVES-PARMELAN NONGLARD LES OLLIERES LE PETIT-BORNAND-LES-GLIERES POISY PRINGY QUINTAL LA ROCHE-SUR-FORON RUMILLY SAINT-EUSEBE SAINT-EUSTACHE SAINT-JEAN-DE-SIXT SAINT-JORIOZ SAINT-MARTIN-BELLEVUE SALES SERRAVAL SEVRIER SEYNOD SEYSSEL SILLINGY VAL-DE-FIER TALLOIRES-MONTMIN THONES THORENS-GLIERES THUSY VALLIERES VAULX VERSONNEX VEYRIER-DU-LAC LES VILLARDS-SUR-THONES VILLAZ VILLY-LE-PELLOUX
--	--	---

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI du bassin du Lac du Bourget	TRI de Chambéry – Aix-les-Bains	AIX-LES-BAINS APREMONT ALBENS BARBERAZ BARBY BASSENS BOURDEAU BRISON-SAINT-INNOCENT CESSENS CHALLES-LES-EAUX CHAMBÉRY CHANAZ CHINDRIEUX COGNIN CONJUX CURIENNE DRUMETTAZ-CLARAFOND ÉPERSY GRÉSY-SUR-AIX JACOB-BELLECOMBETTE LA BIOLLE LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT LA MOTTE-SERVOLEX LA RAVOIRE LA THUILE LE BOURGET-DU-LAC LES DÉSERTS MÉRY MOGNARD MONTAGNOLE MONTCEL MOTZ MOUXY PUGNY-CHATENOD PUYGROS RUFFIEUX SAINT-ALBAN-LEYSSE SAINT-BALDOPH SAINT-CASSIN SAINT-GERMAIN-LA-CHAMBOTTE SAINT-GIROD SAINT-JEAN-D'ARVEY SAINT-JEAN-DE-COUZ

		SAINT-JEOIRE-PRIEURÉ SAINT-OFFENGE-DESSOUS SAINT-OFFENGE-DESSUS SAINT-OURS SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE SAINT-SULPICE SAINT-THIBAUD-DE-COUZ SERRIÈRES-EN-CHAUTAGNE SONNAZ THOIRY TRESSERVE TRÉVIGNIN VEREL-PRAGONDRAN VIMINES VIONS VIVIERS-DU-LAC VOGLANS
--	--	--

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI du bassin des Gardons	TRI ALES	AIGALIERS ALES ANDUZE ARAMON ARGILLIERS ARPAILLARGUES-ET-AUREILLAC AUBUSSARGUES BAGARD BARON LA BASTIDE-D'ENGRAS BELVEZET BLAUZAC BOISSET-ET-GAUJAC BOUCOIRAN-ET-NOZIERES BOUQUET BOURDIC BRANOUX-LES-TAILLADES BRIGNON CABRIERES LA CALMETTE LA CAPELLE-ET-MASMOLENE CARDET CASSAGNOLES CASTELNAU-VALENCE CASTILLON-DU-GARD CAVEIRAC CENDRAS CLARENSAC COLLIAS COLLORGUES COGNAC COMBAS COMPS CORBES CRESPIAN CRUVIERS-LASCOURS DEAUX DIONS DOMAZAN DOMESSARGUES ESTEZARGUES L'ESTRECHURE EUZET

		FLAUX FOISSAC FONS FOURNES GAJAN GARRIGUES-SAINTE-EULALIE GENERARGUES LA GRAND-COMBE LAMELOUZE LASALLE LAVAL-PRADEL LEDENON LEDIGNAN LEZAN MARTIGNARGUES LE MARTINET MARUEJOLS-LES-GARDON MASSANES MASSILLARGUES-ATTUECH MAURESSARGUES MEJANNES-LES-ALES MEYNES MIALET MONS MONTAREN-ET-SAINT-MEDIERS MONTEILS MONTFRIN MONTIGNARGUES MONTMIRAT MONTPEZAT MOULEZAN MOUSSAC NERS NIMES PARIGNARGUES PEYROLLES LES PLANTIERS POULX POUZILHAC REMOULINS RIBAUTE-LES-TAVERNES ROCHEFORT-DU-GARD ROUSSON LA ROUVIERE SAINTE-ANASTASIE SAINT-ANDRE-DE-VALBORGNE SAINT-BAUZELY SAINT-BENEZET SAINT-BONNET-DU-GARD SAINT-BONNET-DE-SALENDRINQUE
--	--	--

		SAINTE-CECILE-D'ANDORGE SAINT-CESAIRE-DE-GAUZIGNAN SAINT-CHAPTES SAINT-CHRISTOL-LES-ALES SAINT-COME-ET-MARUEJOLS SAINTE-CROIX-DE-CADERLE SAINT-DEZERY SAINT-ETIENNE-DE-L'OLM SAINT-FELIX-DE-PALLIERES SAINT-FLORENT-SUR-AUZONNET SAINT-GENIES-DE-MALGOIRES SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS SAINT-HILAIRE-D'OZILHAN SAINT-HIPPOLYTE-DE-CATON SAINT-HIPPOLYTE-DE-MONTAIGU SAINT-JEAN-DE-CEYRARGUES SAINT-JEAN-DE-SERRES SAINT-JEAN-DE-VALERISCLE SAINT-JEAN-DU-GARD SAINT-JEAN-DU-PIN SAINT-JULIEN-LES-ROSIERS SAINT-JUST-ET-VACQUIERES SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE SAINT-MAMERT-DU-GARD SAINT-MARTIN-DE-VALGALGUES SAINT-MAURICE-DE-CAZEVIEILLE SAINT-MAXIMIN SAINT-PAUL-LA-COSTE SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE SAINT-SEBASTIEN-D'AIGREFEUILLE SAINT-SIFFRET SAINT-VICTOR-DES-OULES SALINDRES LES SALLES-DU-GARDON SANILHAC-SAGRIES SAUMANE SAUZET SERNHAC SERVAS SERVIERS-ET-LABAUME SEYNES SOUDORGUES SOUSTELLE THEZIERS THOIRAS TORNAC UZES VABRES VALLABREGUES
--	--	---

		VALLABRIX VALLERARGUES VALLIGUIERES VERS-PONT-DU-GARD VEZENOBRES MONTAGNAC BARRE-DES-CEVENNES BASSURELS LE COLLET-DE-DEZE GABRIAC MOISSAC-VALLEE-FRANCAISE MOLEZON LE POMPIDOU SAINT-ANDEOL-DE-CLERGUEMORT SAINT-ANDRE-DE-LANCIZE SAINTE-CROIX-VALLEE-FRANCAISE SAINT-ETIENNE-VALLEE-FRANCAISE SAINT-FREZAL-DE-VENTALON SAINT-GERMAIN-DE-CALBERTE SAINT-HILAIRE-DE-LAVIT SAINT-JULIEN-DES-POINTS SAINT-MARTIN-DE-BOUBAUX SAINT-MARTIN-DE-LANSUSCLE SAINT-MAURICE-DE-VENTALON SAINT-MICHEL-DE-DEZE SAINT-PRIVAT-DE-VALLONGUE VEBRON
--	--	--

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI bassin de la Cèze	TRI d'Alès et TRI d'Avignon	ALLEGRE-LES-FUMADES AUJAC BAGNOLS-SUR-CEZE BARJAC LA BASTIDE-D'ENGRAS BESSEGES BONNEVAUX BORDEZAC BOUQUET BROUZET-LES-ALES LA BRUGUIERE LA CAPELLE-ET-MASMOLENE CAVILLARGUES CHAMBON CHAMBORIGAUD CHUSCLAN CODOLET CONCOULES CONNAUX CORNILLON COURRY FONS-SUR-LUSSAN FONTARECHES GAGNIERES LE GARN GAUJAC GENOLHAC GOUDARGUES ISSIRAC LAUDUN-L'ARDOISE LAVAL-PRADEL LUSSAN LES MAGES MALONS-ET-ELZE LE MARTINET MEJANNES-LE-CLAP MEYRANNES MOLIERES-SUR-CEZE MONS MONTCLUS NAVACELLES ORSAN PEYREMALE

		LE PIN LES PLANS PONTEILS-ET-BRESIS PORTES POTELIERES POUGNADORESSE POUZILHAC RIVIERES ROBIAC-ROCHESSADOULE ROCHEGUDE LA ROQUE-SUR-CEZE ROUSSON SABRAN SAINT-AMBROIX SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS SAINT-ANDRE-D'OLERARGUES SAINT-BRES SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES SAINT-DENIS SAINT-FLORENT-SUR-AUZONNET SAINT-GERVAIS SAINT-JEAN-DE-MARUEJOLS-ET-AVEJAN SAINT-JEAN-DE-VALERISCLE SAINT-JULIEN-DE-CASSAGNAS SAINT-JUST-ET-VACQUIERES SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET SAINT-MICHEL-D'EUZET SAINT-NAZAIRE SAINT-PONS-LA-CALM SAINT-PRIVAT-DE-CHAMPCLOS SAINT-VICTOR-LA-COSTE SAINT-VICTOR-DE-MALCAP SALAZAC SALINDRES SENECHAS SERVAS SEYNES THARAUX TRESQUES VALLERARGUES VENEJAN VERFEUIL LA VERNAREDE SAINT-PAUL-LES-FONTS LE PONT-DE-MONTVERT SAINT-ANDRE-CAPCEZE SAINT-MAURICE-DE-VENTALON
--	--	--

		VIALAS BANNE BEAULIEU BESSAS MALBOSC ORGNAC-L'AVEN SAINT-ANDRE-DE-CRUZIERES SAINT-PAUL-LE-JEUNE SAINT-SAUVEUR-DE-CRUZIERES VAGNAS LES VANS
--	--	--

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI de l'Aire métropolitaine lyonnaise	TRI de Lyon et TRI de Saint-Étienne	AFFOUX ALBIGNY-SUR-SAÔNE ALIX AMBÉRIEUX ANCY ANGLEFORT ANSE ANTHON AOSTE ARNAS AVEIZE BAGNOLS BALAN BEAUREGARD BELLEVILLE BELLEY BELMONT-D'AZERGUES BÉON BESSEY BEYNOST BIBOST BONNEFAMILLE BOUVESSE-QUIRIEU BRANGUES BRÉGNIER-CORDON BRENS BRIGNAIS BRINDAS BRIORD BRON BRULLIOLES BRUSSIEU BULLY CAILLOUX-SUR-FONTAINES CALUIRE-ET-CUIRE CELLIEU CEYZÉRIEU CHAGNON CHAMBOST-ALLIÈRES CHAMELET CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR CHAMPAGNEUX CHANAZ CHAPONNAY CHAPONOST

		CHARBONNIÈRES-LES-BAINS CHARLY CHARNAY CHASSAGNY CHASSELAY CHASSIEU CHÂTEAUNEUF CHÂTILLON CHAUSSAN CHAVANOZ CHAZAY-D'AZERGUES CHÉNELETTE CHESSY CHEVINAY CHINDRIEUX CIVRIEUX-D'AZERGUES CLAVEISOLLES COGNY COLLONGES-AU-MONT-D'OR COMMUNAY CONJUX CORBAS CORBELIN COURZIEU COUZON-AU-MONT-D'OR CRAPONNE CRESSIN-ROCHEFORT CREYS-MÉPIEU CULOZ CURIS-AU-MONT-D'OR DARDILLY DAREIZÉ DARGOIRE DÉCINES-CHARPIEU DENICÉ DIÈME DOIZIEUX DOMMARTIN DRACÉ DUERNE ÉCHALAS ÉCULLY ÉVEUX FAREINS FARNAY FEYZIN FLAXIEU FLEURIEU-SUR-SAÔNE FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE FONTAINES-SAINT-MARTIN
--	--	--

		FONTAINES-SUR-SAÔNE FRANCHEVILLE FRANS FRONTENAS GARNERANS GENAY GENILAC GENOUILLEUX GIVORS GLEIZÉ GRANDRIS GRANIEU GRENAY GRÉZIEU-LA-VARENNE GRÉZIEU-LE-MARCHÉ GRIGNY GROSLÉE GUÉREINS HEYRIEUX HIÈRES-SUR-AMBY IRIGNY IZIEU JARNIOUX JASSANS-RIOTTIER JONAGE JONGIEUX JONS JOUX L'ARBRESLE L'HORME LA BALME LA BALME-LES-GROTTE LA GRAND-CROIX LA MULATIÈRE LA TERRASSE-SUR-DORLAY LA TOUR-DE-SALVAGNY LA VALLA-EN-GIER LACENAS LACHASSAGNE LAGNIEU LAMURE-SUR-AZERGUES LAVOURS LE BESSAT LE BOIS-D'OINGT LE BOUCHAGE LE BREUIL LÉGNY LENTILLY LES AVENIÈRES LES CHÈRES
--	--	--

		LES HALLES LES OLMES LÉTRA LHUIS LIERGUES LIMAS LIMONEST LISSIEU LONGES LORETTE LOYETTES LOZANNE LUCENAY LUCEY LURCY LYON MAGNIEU MARCILLY-D'AZERGUES MARCY MARCY-L'ÉTOILE MARENNES MARINGES MASSIEUX MASSIGNIEU-DE-RIVES MESSIMY MESSIMY-SUR-SAÔNE MEYS MEYZIEU MILLERY MIONS MIRIBEL MISÉRIEUX MOGNENEINS MOIRÉ MONTAGNIEU MONTAGNY MONTALIEU-VERCIEU MONTANAY MONTMERLE-SUR-SAÔNE MONTROMANT MONTROTTIER MORANCÉ MORESTEL MORNANT MOTZ MURS-ET-GÉLIGNIEUX NATTAGES NEUVILLE-SUR-SAÔNE NEYRON NIÉVROZ
--	--	--

		OINGT ORLIÉNAS OULLINS PARCIEUX PAVEZIN PEYRIEU PEYZIEUX-SUR-SAÔNE PIERRE-BÉNITE POLEYMIEUX-AU-MONT-D'OR POLLIEU POLLIONNAY POMMIERS PONTCHARRA-SUR-TURDINE PORCIEU-AMBLAGNIEU POUILLY-LE-MONIAL POULE-LES-ÉCHARMEAUX QUINCIEUX REYRIEU RILLIEUX-LA-PAPE RIVE-DE-GIER RIVERIE RIVOLET ROCHETAILLÉE-SUR-SAÔNE RONTALON RUFFIEUX SAIN-BEL SAINT-ANDÉOL-LE-CHÂTEAU SAINT-ANDRÉ-LA-CÔTE SAINT-APPOLINAIRE SAINT-BENOÎT SAINT-BERNARD SAINT-BONNET-DE-MURE SAINT-CHAMOND SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ SAINT-CLÉMENT-SUR-VALSONNE SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR SAINT-CYR-LE-CHATOUX SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR SAINT-DIDIER-DE-FORMANS SAINT-DIDIER-SOUS-RIVERIE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE SAINT-ÉTIENNE SAINT-FONS SAINT-FORGEUX SAINT-GENIS-L'ARGENTIÈRE SAINT-GENIS-LAVAL SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES SAINT-GENIX-SUR-GUIERS SAINT-GEORGES-DE-RENEINS SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR
--	--	--

		SAINT-GERMAIN-NUELLES SAINT-JEAN-BONNEFONDS SAINT-JEAN-DE-TOUSLAS SAINT-JEAN-DES-VIGNES SAINT-JOSEPH SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST SAINT-JUST-D'AVRAY SAINT-LAURENT-D'AGNY SAINT-LAURENT-D'OINGT SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET SAINT-LAURENT-DE-MURE SAINT-LAURENT-DE-VAUX SAINT-LOUP SAINT-MARCEL-L'ÉCLAIRÉ SAINT-MARTIN-EN-HAUT SAINT-MARTIN-LA-PLAINE SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS SAINT-MAURICE-SUR-DARGOIRE SAINT-NIZIER-D'AZERGUES SAINT-PAUL-EN-JAREZ SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU SAINT-PIERRE-LA-PALUD SAINT-PRIEST SAINT-QUENTIN-FALLAVIER SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR SAINT-ROMAIN-DE-JALIONAS SAINT-ROMAIN-DE-POPEY SAINT-ROMAIN-EN-GIER SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ SAINT-SORLIN SAINT-SORLIN-EN-BUGEY SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON SAINT-VÉRAND SAINT-VICTOR-DE-MORESTEL SAINT-VULBAS SAINTE-CATHERINE SAINTE-CONSORCE SAINTE-CROIX-EN-JAREZ SAINTE-EUPHÉMIE SAINTE-FOY-L'ARGENTIÈRE SAINTE-FOY-LÈS-LYON SAINTE-PAULE SARCEY SATHONAY-CAMP SATHONAY-VILLAGE SAULT-BRÉNAZ SAVIGNY SÉRÉZIN-DU-RHÔNE SERRIÈRES-DE-BRIORD
--	--	---

		SERRIÈRES-EN-CHAUTAGNE SIMANDRES SOLAIZE SORBIERS SOUCIEU-EN-JARREST SOURCIEUX-LES-MINES SOUZY TALUYERS TAPONAS TARARE TARTARAS TASSIN-LA-DEMI-LUNE TERNAND TERNAY THEIZÉ THIL THOISSEY THURINS TOUSSIEU TOUSSIEUX TRÈVES TRÉVOUX VALENCIN VALFLEURY VALSONNE VAUGNERAY VAULX-EN-VELIN VÉNISSIEUX VERNAISON VERNAS VERTRIEU VEYRINS-THUELLIN VÉZERONCE-CURTIN VILLEBOIS VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE VILLE-SOUS-JARNIOUX VILLETTE-D'ANTHON VILLEURBANNE VIONS VIRICELLES VIRIGNIN VOURLES YENNE YZERON
--	--	---

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI du TRI de Vienne	TRI de Vienne	ANDANCE AMPUIS ANDANCETTE ARRAS-SUR-RHONE ARTAS BEAUVOIR-DE-MARC CHAMPAGNE CHARANTONNAY CHASSE-SUR-RHONE CHATONNAY CHAVANAY CHONAS-L'AMBALLAN CHUZELLES CONDRIEU CULIN DIEMOZ ESTRABLIN EYZIN-PINET HEYRIEUX JARDIN LAVEYRON LE PEAGE-DE-ROUSSILLON LES ROCHES-DE-CONDRIEU LIEUDIEU LIMONY LOIRE-SUR-RHONE LUZINAY MALLEVAL MEYRIEU-LES-ETANGS MEYSSIES MOIDIEU-DETOURBE OYTIER-SAINT-OBLAS OZON PEYRAUD PONSAS PONT-EVEQUE REVENTIN-VAUGRIS ROUSSILLON ROYAS SABLONS SAINT-ALBAN-DU-RHONE SAINT-CLAIR-DU-RHONE SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE SAINT-DESIRAT SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE

		SAINT-JEAN-DE-BOURNAY SAINT-JUST-CHALEYSSIN SAINT-MAURICE-L'EXIL SAINT-MICHEL-SUR-RHONE SAINT-PIERRE-DE-BOEUF SAINT-PRIM SAINT-RAMBERT-D'ALBON SAINT-ROMAIN-EN-GAL SAINT-SORLIN-DE-VIENNE SAINT-VALLIER SAINTE-ANNE-SUR-GERVONDE SAINTE-COLOMBE SALAISE-SUR-SANNE SARRAS SAVAS-MEPIN SEPTEME SERPAIZE SERRIERES SEYSSUEL TUPIN-ET-SEMONS VALENCIN VERIN VIENNE VILLENEUVE-DE-MARC VILLETTE-DE-VIENNE
--	--	--

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI de la Plaine de Valence	TRI de la Plaine de Valence	ALIXAN ALEX AMBONIL BARBIERES BARCELONNE BEAUMONT-LES-VALENCE BEAUVALLON BESAYES BOURG-LES-VALENCE CHABEUIL CHARPEY CHATEAUDOUBLE COMBOVIN ETOILE-SUR-RHONE GIGORS-ET-LOZERON LA BAUME-CORNILLANE LE CHAFFAL LEONCEL LIVRON-SUR-DROME MALISSARD MONTELEGER MONTELIER MONTMEYRAN MONTTOISON MONTVENDRE OURCHES PEYRUS PORTES-LES-VALENCE SAINT-MARCEL-LES-VALENCE SAINT-VINCENT-LA-COMMANDERIE UPIE VALENCE VAUNAVEYS-LA-ROCHETTE

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI du Rhône du TRI de la Plaine de Valence	TRI de la Plaine de Valence	BEAUCHASTEL BOURG-LES-VALENCE CHARMES-SUR-RHONE CHATEAUBOURG CHATEAUNEUF-SUR-ISERE CORNAS CROZES-HERMITAGE EROME ETOILE-SUR-RHONE GERVANS GLUN GUILHERAND-GRANGES LA ROCHE-DE-GLUN LA VOULTE-SUR-RHONE LEMPS LIVRON-SUR-DROME MAUVES MERCUROL PONT-DE-L'ISERE PORTES-LES-VALENCE SAINT-GEORGES-LES-BAINS SAINT-JEAN-DE-MUZOLS SAINT-PERAY SERVES-SUR-RHONE SOYONS TAIN-L'HERMITAGE TOURNON-SUR-RHONE VALENCE VION

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI des bassins du Roubion et du Jabron	TRI de Montélimar	<p> ALEYRAC  ALLAN  ANCÔNE  BÉZAUDUN-SUR-BÎNE  BONLIEU-SUR-ROUBION  BOURDEAUX  BOUVIÈRES  CHAROLS  CHÂTEAUNEUF-DU-RHÔNE  CHAUDEBONNE  CLÉON-D'ANDRAN  COMPS  CONDILLAC  CRUPIES  DIEULEFIT  ESPELUCHE  EYZAHUT  FÉLINES-SUR-RIMANDOULE  FRANCILLON-SUR-ROUBION  LA BÂTIE-ROLLAND  LA BÉGUDE-DE-MAZENC  LA COUCOURDE  LA LAUPIE  LA RÉPARA-AURIPLES  LA TOUCHE  LE POËT-CÉLARD  LE POËT-LAVAL  LES TONILS  LES TOURRETTES  MALATAVERNE  MANAS  MARSANNE  MIRMANDE  MONTBOUCHER-SUR-JABRON  MONTÉLIMAR  MONTJOUX  MONTJOYER  MORNANS  ORCINAS  PONT-DE-BARRET  PORTES-EN-VALDAINE  PUY-SAINT-MARTIN  PUYGIRON  ROCHEBAUDIN  ROCHEFORT-EN-VALDAINE </p>

		ROYNAC SAINT-GERVAIS-SUR-ROUBION SAINT-MARCEL-LÈS-SAUZET SALETTES SAOU SAUZET SAVASSE SOUSPIERRE SOYANS TRUINAS VESC
--	--	--

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI Rhône du TRI de Montélimar	TRI de Montélimar	ANCONE BAIX CHATEAUNEUF-DU-RHONE CRUAS LA COUCOURDE LE POUZIN LE TEIL LES TOURRETTES LORIOLE-SUR-DROME MEYSSE MONTELMAR ROCHEMAURE ROMPON SAULCE-SUR-RHONE SAVASSE VIVIERS

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI Rhône du TRI d'Avignon	TRI d'Avignon	ARAMON AVIGNON BARBENTANE BOLLENE BOURG-SAINT-ANDEOL CADEROUSSE CHATEAUNEUF-DU-PAPE CHATEAURENARD CHUSCLAN CODOLET DONZERE LA GARDE-ADHEMAR LAMOTTE-DU-RHONE LAPALUD LAUDUN-L'ARDOISE LE PONTET LES ANGLES MONDRAGON MONTFAUCON MORNAS ORANGE ORSAN PIERRELATTE PIOLENC PONT-SAINT-ESPRIT PUJAUT ROGNONAS ROQUEMAURE SAINT-ALEXANDRE SAINT-ETIENNE-DES-SORTS SAINT-GENIES-DE-COMOLAS SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS SAINT-JUST SAINT-MARCEL-D'ARDECHE SAINT-MARTIN-D'ARDECHE SAINT-MONTAN SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX SAINT-PAULET-DE-CAISSON SAUVETERRE SORGUES VENEJAN VILLENEUVE-LES-AVIGNON

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI Affluents en rive gauche du Rhône	TRI d'Avignon	AUBIGNAN AUREL BEAUMES-DE-VENISE BEAUMONT-DU-VENTOUX BEDARRIDES BEDOIN BLAUVAC BOLLENE BRANTES BUISSON CADEROUSSE CADEROUSSE CAIRANNE CAMARET-SUR-AIGUES CAROMB CARPENTRAS CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE CHATEAUNEUF-DU-PAPE COURTHEZON CRESTET CRILLON-LE-BRAVE ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE ENTRECHAUX FAUCON FLASSAN FONTAINE-DE-VAUCLUSE GIGONDAS GRILLON JONQUERETTES JONQUIERES L'ISLE-SUR-LA-SORGUE LA ROQUE-ALRIC LA ROQUE-SUR-PERNES LAFARE LAGARDE-PAREOL LAGNES LE BARROUX LE BEUCET LE PONTET LE THOR LORIOL-DU-COMTAT MALAUCENE MALEMORT-DU-COMTAT MAZAN METHAMIS

		MODENE MONDRAGON MONDRAGON MONTEUX MORIERES-LES-AVIGNON MORMOIRON MORNAS ORANGE PERNES-LES-FONTAINES PIOLENC PUYMERAS RASTEAU REVEST-DU-BION RICHERENCHES ROAIX SABLET SAINT-DIDIER SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON SAINT-LEGER-DU-VENTOUX SAINT-MARCELLIN-LES-VAISON SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS SAINT-ROMAIN-EN-VIENNOIS SAINT-ROMAN-DE-MALEGARDE SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON SAINT-TRINIT SAINTE-CECILE-LES-VIGNES SARRIANS SAUMANE-DE-VAUCLUSE SAVOILLAN SEGURET SERIGNAN-DU-COMTAT SORGUES SUZETTE TRAVAILLAN VACQUEYRAS VAISON-LA-ROMAINE VALREAS VEDENE VELLON VENASQUE VILLEDIEU VILLES-SUR-AUZON VIOLES VISAN
--	--	---

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI bassin de la Durance	TRI d'Avignon	ABRIES AIGLUN AIGUILLES AIGUINES ALLEINS ALLEMAGNE-EN-PROVENCE ALLONS ALLOS AMPUS ANCELLE ANDON ANGLES ANSOUIS ANTONAVES APT ARCHAIL ARTIGNOSC-SUR-VERDON ARTIGUES ARVIEUX ASPREMONT ASPRES-SUR-BUECH AUBENAS-LES-ALPES AUBIGNOSC AURIBEAU AUTHON AUZET AVANCON AVIGNON BANON BARATIER BARCELONNETTE BARCILLONNETTE BARGEME BARGEMON BARLES BARRAS BARREME BARRET-SUR-MEOUGE BAUDINARD-SUR-VERDON BAUDUEN BAYONS BEAUJEU BEAUMETTES BEAUMONT-DE-PERTUIS BEAUVEZER

		BELLAFFAIRE BEVONS BEYNES BLIEUX BONNIEUX BRAS-D'ASSE BRENON BREZIERS BRIANCON BRUNET BUOUX CABANNES CABRIERES-D'AIGUES CABRIERES-D'AVIGNON CADENET CAILLE CASENEUVE CASTELLANE CASTELLET CAUMONT-SUR-DURANCE CAVAILLON CEILLAC CERESTE CERVIERES CHABESTAN CHAMPCELLA CHAMPTERCIER CHANOUSSE CHARLEVAL CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN CHATEAU-VILLE-VIEILLE CHATEAUDOUBLE CHATEAUFORT CHATEAUNEUF-D'OZE CHATEAUNEUF-DE-CHABRE CHATEAUNEUF-MIRAVAIL CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT CHATEAUREDON CHATEAURENARD CHATEAUROUX-LES-ALPES CHATEAUVIEUX CHAUDON-NORANTE CHEVAL-BLANC CHORGES CLAMENSANE CLARET CLUMANC COLMARS COMPS-SUR-ARTUBY CORBIERES
--	--	--

		CREVOUX CROTS CRUIS CUCURON CURBANS CUREL DAUPHIN DEMANDOLX DIGNE-LES-BAINS DRAIX EMBRUN ENCHASTRAYES ENTRAGES ENTREPIERRES ENTREVENNES EOURRES ESPARRON ESPARRON-DE-VERDON ESPINASSES ESTOUBLON ETOILE-SAINT-CYRICE EYGALIERES EYGLIERS EYGUIANS EYGUIERES FAUCON-DE-BARCELONNETTE FAUCON-DU-CAIRE FONTIENNE FORCALQUIER FOUILLOUSE FREISSINIERES FURMEYER GANAGOBIE GAP GARGAS GIGNAC GIGORS GINASSERVIS GORDES GOULT GRAMBOIS GREOUX-LES-BAINS GUILLESTRE HAUTES-DUYES JARJAYES JAUSIERS JOUCAS JOUQUES L'ARGENTIERE-LA-BESSEE L'EPINE
--	--	--

		L'ESCALE L'HOSPITALET LA BASTIDE LA BASTIDE-DES-JOURDANS LA BASTIDONNE LA BATIE-MONTSALEON LA BATIE-NEUVE LA BATIE-VIEILLE LA BEAUME LA BREOLE LA BRILLANNE LA CONDAMINE-CHATELARD LA FAURIE LA FREISSINOUSE LA GARDE LA HAUTE-BEAUME LA JAVIE LA MARTRE LA MOTTE-D'AIGUES LA MOTTE-DU-CAIRE LA MURE-ARGENS LA PALUD-SUR-VERDON LA PIARRE LA ROBINE-SUR-GALABRE LA ROCHE-DE-RAME LA ROCHE-DES-ARNAUDS LA ROCHEGIRON LA ROCHETTE LA ROQUE-D'ANTHERON LA ROQUE-ESCLAPON LA SALLE-LES-ALPES LA SAULCE LA TOUR-D'AIGUES LA VERDIERE LACOSTE LAGARDE-D'APT LAGRAND LAMANON LAMBRUISSE LARAGNE-MONTEGLIN LARCHE LARDIER-ET-VALENCA LARDIERS LAURIS LAZER LE BERSAC LE BOURGUET LE BRUSQUET LE CAIRE LE CASTELLARD-MELAN
--	--	--

		LE CASTELLET LE CHAFFAUT-SAINT-JURSON LE LAUZET-UBAYE LE MONETIER-LES-BAINS LE POET LE PUY-SAINTE-REPARADE LE SAIX LE SAUZE-DU-LAC LE VERNET LES MEES LES OMERGUES LES ORRES LES SALLES-SUR-VERDON LES THUILES LES VIGNEAUX LETTRET LIMANS LIOUX LOURMARIN LURS MAJASTRES MALIJAI MALLEFOUGASSE-AUGES MALLEMOISSON MALLEMORT MANE MANOSQUE MANTEYER MARCOUX MAUBEC MELVE MENERBES MEOLANS-REVEL MEREUIL MERINDOL MEYRARGUES MEYRONNES MEZEL MIRABEAU MIRABEAU MISON MOLINES-EN-QUEYRAS MOLLEGES MONETIER-ALLEMONT MONIEUX MONT-DAUPHIN MONTAGNAC-MONTPEZAT MONTBRAND MONTCLAR MONTCLUS
--	--	---

		MONTFERRAT MONTFORT MONTFURON MONTGARDIN MONTGENEVRE MONTJAY MONTJUSTIN MONTLAUX MONTMAUR MONTMEYAN MONTROND MONTSALIER MORIEZ MOUSTIERS-SAINTE-MARIE MURS NEFFES NEVACHE NIBLES NIOZELLES NOSSAGE-ET-BENEVENT NOVES NOYERS-SUR-JABRON ONGLES OPPEDE OPPEDETTE ORAISSON ORGON ORPIERRE OZE PEIPIN PELLEAUTIER PELVOUX PERTUIS PEYPIN-D'AIGUES PEYROLLES-EN-PROVENCE PEYROULES PEYRUIS PIEGUT PIERRERUE PIERREVERT PLAN-D'ORGON PONTIS PRADS-HAUTE-BLEONE PRUNIERES PUGET PUIMICHEL PUIMOISSON PUY-SAINTE-ANDRE PUY-SAINTE-EUSEBE PUY-SAINTE-PIERRE
--	--	---

		PUY-SAINT-VINCENT PUY-SANIERES PUYVERT QUINSON RABOU RAMBAUD REALLON REDORTIERS REGUSSE REILLANNE REMOLLON REOTIER REVEST-DES-BROUSSES REVEST-SAINT-MARTIN RIANS RIBIERS RIEZ RISOUL RISTOLAS ROBION ROCHEBRUNE ROGNES ROUGON ROUMOULES ROUSSET ROUSSILLON RUSTREL SAIGNON SAINT-ANDIOL SAINT-ANDRE-D'EMBRUN SAINT-ANDRE-LES-ALPES SAINT-APOLLINAIRE SAINT-AUBAN-D'OZE SAINT-CHAFFREY SAINT-CHRISTOL SAINT-CLEMENT-SUR-DURANCE SAINT-CREPIN SAINT-ESTEVE-JANSON SAINT-ETIENNE-EN-DEVOLUY SAINT-ETIENNE-LE-LAUS SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES SAINT-GENIEZ SAINT-GENIS SAINT-JACQUES SAINT-JEANNET SAINT-JULIEN SAINT-JULIEN-D'ASSE SAINT-JULIEN-DU-VERDON SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHENE SAINT-JURS
--	--	--

		SAINT-LAURENT-DU-VERDON SAINT-LIONS SAINT-MAIME SAINT-MARC-JAUMEGARDE SAINT-MARTIN-DE-BROMES SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON SAINT-MARTIN-DE-LA-BRASQUE SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES SAINT-MARTIN-LES-EAUX SAINT-MARTIN-LES-SEYNE SAINT-MICHEL-L'OBSERVATOIRE SAINT-PANTALEON SAINT-PAUL-LES-DURANCE SAINT-PAUL-SUR-UBAYE SAINT-PIERRE-AVEZ SAINT-PIERRE-D'ARGENCON SAINT-PONS SAINT-REMY-DE-PROVENCE SAINT-SATURNIN-LES-APT SAINT-SAUVEUR SAINT-VERAN SAINT-VINCENT-LES-FORTS SAINT-VINCENT-SUR-JABRON SAINTE-COLOMBE SAINTE-CROIX-A-LAUZE SAINTE-CROIX-DU-VERDON SAINTE-TULLE SALEON SALERANS SALIGNAC SANNES SAULT SAUMANE SAVINES-LE-LAC SAVOURNON SEILLANS SELONNET SENAS SENEZ SERANON SERRES SEYNE SIGONCE SIGOTTIER SIGOYER SIMIANE-LA-ROTONDE SISTERON SIVERGUES SORBIERS SOURRIBES
--	--	---

		TAILLADES TALLARD TARTONNE THEUS THEZE THOARD THORAME-BASSE THORAME-HAUTE TRESCLEOUX TRIGANCE TURRIERS UPAIX UVERNET-FOURS VACHERES VAL-DES-PRES VALAVOIRE VALBELLE VALDEROURE VALENSOLE VALERNES VALLOUISE VALSERRES VARS VAUGINES VAUMEILH VAUVENARGUES VENELLES VENTAVON VENTEROL VERDACHES VERGONS VERIGNON VERNEGUES VERQUIERES VEYNES VIENS VILLAR-SAINT-PANCRACE VILLARS VILLARS-COLMARS VILLELAURE VILLEMUS VILLENEUVE VINON-SUR-VERDON VITROLLES VITROLLES-EN-LUBERON VOLONNE VOLX
--	--	---

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI du bassin de l'Ardèche	TRI d'Avignon	AILHON AIZAC ALBA-LA-ROMAINE ANTRAIGUES-SUR-VOLANE ASPERJOC ASTET AUBENAS BALAZUC BARNAS BERZEME BIDON BOURG-SAINT-ANDEOL BURZET CHASSIERS CHAUZON CHAZEAUX CHIROLS ORGNAC-L'AVEN DARBRES FABRAS FONS FREYSSENET GENESTELLE GOURDON GRAS JAUJAC JOANNAS JUVINAS LABASTIDE-SUR-BESORGUES LABASTIDE-DE-VIRAC LABEAUME LABEGUDE LACHAMP-RAPHAEL LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS LAGORCE LALEVADE-D'ARDECHE LANAS LARGENTIERE LAURAC-EN-VIVARAIS LAVILLEDIEU LAVIOLLE LENTILLERES LUSSAS MAYRES MAZAN-L'ABBAYE

	MERCUER MEYRAS MEZILHAC MIRABEL MONTPEZAT-SOUS-BAUZON MONTREAL PEREYRES PONT-DE-LABEAUME PRADES PRADONS PRUNET ROCHECOLOMBE ROCHER LE ROUX RUOMS SAGNES-ET-GOUDOULET SAINT-ALBAN-AURIOLLES SAINT-ANDEOL-DE-BERG SAINT-ANDEOL-DE-VALS SAINT-CIRGUES-DE-PRADES SAINT-DIDIER-SOUS-AUBENAS SAINT-ETIENNE-DE-BOULOGNE SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON SAINT-GERMAIN SAINT-GINEIS-EN-COIRON SAINT-JEAN-LE-CENTENIER SAINT-JOSEPH-DES-BANCS SAINT-JULIEN-DU-SERRE SAINT-JUST SAINT-LAURENT-SOUS-COIRON SAINT-MARCEL-D'ARDECHE SAINT-MARTIN-D'ARDECHE SAINT-MAURICE-D'ARDECHE SAINT-MAURICE-D'IBIE SAINT-MICHEL-DE-BOULOGNE SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER SAINT-PRIVAT SAINT-REMEZE SAINT-SERNIN SALAVAS SAMPZON SANILHAC LA SOUCHE TAURIERS THUEYTS UCEL UZER VAGNAS VALLON-PONT-D'ARC VALS-LES-BAINS
--	---

		VALVIGNERES VESSEAUX VILLENEUVE-DE-BERG VINEZAC VOGUE AIGUEZE BARJAC CARSAN LE GARN ISSIRAC LAVAL-SAINT-ROMAN PONT-SAINT-ESPRIT SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS SAINT-PAULET-DE-CAISSON SALAZAC
--	--	--

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI des bassins du Gard rhodanien	TRI d'Avignon	LES ANGLES DOMAZAN LAUDUN-L'ARDOISE LIRAC MONTFAUCON PUJAUT ROCHEFORT-DU-GARD ROQUEMAURE SAINT-GENIES-DE-COMOLAS SAINT-LAURENT-DES-ARBRES SAUVETERRE SAZE TAVEL VILLENEUVE-LES-AVIGNON

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI du TRI Delta du Rhône	TRI du Delta du Rhône	AIGUES-MORTES AIMARGUES ARAMON ARLES BEUCAIRE BEAUVOISIN BELLEGARDE BOULBON COMPS FONTVIEILLE FOS-SUR-MER FOURQUES GRAVESON LE CAILAR LE GRAU-DU-ROI MAUSSANE-LES-ALPILLES MONTFRIN MOURIES PARADOU PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE SAINTES-MARIE-DE-LA-MER SAINT-ETIENNE-DU-GRES SAINT-GILLES SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES TARASCON THEZIERS VALLABREGUES VAUVERT

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI du Vistre	TRI de Nîmes	AIGUES-MORTES AIGUES-VIVES AIMARGUES AUBAIS AUBORD BEUCAIRE BEAUVOISIN BELLEGARDE BERNIS BEZOUCÉ BOISSIÈRES BOUILLARGUES CABRIÈRES LE CAILAR CAISSARGUES CALVISSON CAVEIRAC CLARENSAC CODOGNAN COMPS CONGENIES GALLARGUES-LE-MONTUEUX GARONS GENERAC JONQUIÈRES-SAINT-VINCENT LANGLADE LEDENON MANDUEL MARGUERITTES MEYNES MILHAUD MONTFRIN MUS NAGES-ET-SOLORGUES NIMES POULX REDESSAN SAINT-COME-ET-MARUEJOLS SAINT-DIONISY SAINT-GERVASY SAINT-GILLES SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE SERNHAC UCHAUD VAUVERT

VERGEZE  
VESTRIC-ET-CANDIAC  
RODILHAN

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI des bassins du Lez et de la Mosson	TRI de Montpellier – Lunel – Mauguio - Palavas	ARGELLIERS ASSAS AUMELAS LA BOISSIERE CASTELNAU-LE-LEZ CAZEVIEILLE CLAPIERS COMBAILLAUX COURNONSEC COURNONTERRAL FABREGUES GRABELS GUZARGUES JACOU JUVIGNAC LATTES LAURET LAVERUNE LES MATELLES MAS DE LONDRES MIREVAL MONTARNAUD MONTAUD MONTBAZIN MONTFERRIER-SUR-LEZ MONTPELLIER MURLES MURVIEL-LES-MONTPELLIER PALAVAS-LES-FLOTS PEROLS PIGNAN PRADES-LE-LEZ ROUET SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE SAINTE-CROIX-DE-QUINTILLARGUES SAINT-GELY-DU-FESC SAINT-GEORGES-D'ORQUES SAINT-JEAN-DE-CUCULLES SAINT-JEAN-DE-VEDAS SAINT-MARTIN-DE-LONDRES SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS SAINT-PAUL-ET-VALMALLE SAINT-VINCENT-DE-BARBAYRARGUES SAUSSAN

		LE TRIADOU VAILHAUQUES VALFLAUNES VIC LE GARDIOLE VILLENEUVE-LES-MAGUELONE VIOLS-EN-LAVAL VIOLS-LE-FORT
--	--	---

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI du bassin de l'Étang de l'Or	TRI de Montpellier – Lunel – Mauguio - Palavas	ASSAS BAILLARGUES BEAULIEU CANDILLARGUES CASTELNAU LE LEZ CASTRIES CLAPIERS LATTES LE CRES GUZARGUES JACOU LANSARGUES LUNEL LUNEL VIEL LA GRANDE MOTTE MARSILLARGUES MAUGUIO MONTAUD MONTPELLIER MUDAISON PEROLS RESTINCLIERES SAINT AUNES SAINT BRES SAINT CHRISTOL SAINT DREZERY SAINT GENIES DES MOURGUES SAINT JUST SAINT NAZAIRE DE PEZAN SAINT-SERIES SAINT-VINCENT-DE- BARBEYRARGUES SATURARGUES SUSSARGUES TEYRAN VALERGUES VENDARGUES VERARGUES

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI du bassin du Vidourle	TRI de Montpellier – Lunel – Mauguio - Palavas	AIGREMONT AIGUES-MORTES AIGUES-VIVES AIMARGUES ASPERES AUBAIS AUJARGUES BRAGASSARGUES BROUZET-LES-QUISSAC LA CADIERE-ET-CAMBO LE CAILAR CALVISSON CANAULES-ET-ARGENTIERES CANNES-ET-CLAIRAN CARNAS COMBAS CONGENIES CONQUEYRAC CORCONNE CRESPIAN CROS DOMESSARGUES DURFORT-ET-SAINT-MARTIN-DE-SOSSENAC FONTANES FRESSAC GAILHAN GALLARGUES-LE-MONTUEUX LE GRAU-DU-ROI JUNAS LECQUES LEDIGNAN LEZAN LIOUC LOGRIAN-FLORIAN MASSILLARGUES-ATTUECH MAURESSARGUES MONOBLT MONTMIRAT MONTPEZAT MOULEZAN ORTHOUX-SERIGNAC-QUILHAN POMPIGNAN PUECHREDON

		QUISSAC SAINT-BENEZET SAINT-CLEMENT SAINT-COME-ET-MARUEJOLS SAINT-FELIX-DE-PALLIERES SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT SAINT-JEAN-DE-CRIEULON SAINT-JEAN-DE-SERRES SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE SAINT-MAMERT-DU-GARD SAINT-NAZAIRE-DES-GARDIES SAINT-ROMAN-DE-CODIERES SAINT-THEODORIT SALINELLES SARDAN SAUVE SAVIGNARGUES SOMMIERES SOUVIGNARGUES SUMENE TORNAC VIC-LE-FESQ VILLEVIEILLE MONTAGNAC BEAULIEU BOISSERON BUZIGNARGUES CAMPAGNE CLARET FONTANES GALARGUES GARRIGUES LAURET LUNEL MARSILLARGUES MONTAUD RESTINCLIERES SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL SAINT-CHRISTOL SAINTE-CROIX-DE-QUINTILLARGUES SAINT-DREZERY SAINT-HILAIRE-DE-BEAUVOIR SAINT-JEAN-DE-CORNIES SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS SAINT-SERIES SATURARGUES SAUSSINES SAUTEYRARGUES VACQUIERES VALFLAUNES
--	--	---

	VILLETTELLE LA GRANDE-MOTTE
--	--------------------------------

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI du bassin de Thau	TRI de Sète	AGDE AUMELAS AUMES BALARUC-LES-BAINS BALARUC-LE-VIEUX BOUZIGUES CASTELNAU-DE-GUERS COURNONSEC COURNONTERRAL FABREGUES FLORENSAC FRONTIGNAN GIGEAN LOUPIAN MARSEILLAN MEZE MONTAGNAC MONTBAZIN PINET POMEROLS POUSSAN SAINT-PARGOIRE SAINT-PONS-DE-MAUCHIENS SETE VIC-LA-GARDIOLE VILLEVEYRAC

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI des bassins de l'Orb, du Libron et de l'Hérault	TRI de Béziers-Agde	LE CLAPIER CORNUS MELAGUES FONDAMENTE TAURIAC-DE-CAMARES ALZON ARPHY ARRE ARRIGAS AULAS AUMESSAS AVEZE BEZ-ET-ESPARON BLANDAS BREAU-ET-SALAGOSSE LA CADIERE-ET-CAMBO CAMPESTRE-ET-LUC MANDAGOUT MARS MOLIERES-CAVAILLAC MONTDARDIER NOTRE-DAME-DE-LA-ROUVIERE POMMIERS ROGUES ROQUEDUR SAINT-ANDRE-DE-MAJENCOULES SAINT-BRESSON SAINT-JULIEN-DE-LA-NEF SAINT-LAURENT-LE-MINIER SAINT-MARTIAL SAINT-ROMAN-DE-CODIERES SUMENE VALLERAUGUE LE VIGAN VISSEC ABEILHAN ADISSAN AGDE AGONES LES AIRES ALIGNAN-DU-VENT ANIANE ARBORAS ARGELLIERS ASPIRAN

		ASSIGNAN AUMELAS AUMES AUTIGNAC AVENE BABEAU-BOULDOUX BASSAN BEDARIEUX BELARGA BERLOU BESSAN BEZIERS LA BOISSIERE LE BOSC BOUJAN-SUR-LIBRON LE BOUSQUET-D'ORB BRENAS BRIGNAC BRISSAC CABREROLLES CABRIERES CAMBON-ET-SALVERGUES CAMPAGNAN CAMPLONG CANET CAPESTANG CARLENCAS-ET-LEVAS CASTANET-LE-HAUT CASTELNAU-DE-GUERS CAUSSE-DE-LA-SELLE CAUSSES-ET-VEYRAN CAUSSINIOJOULS CAUX LE CAYLAR CAZEDARNES CAZEVIEILLE CAZILHAC CAZOULS-D'HERAULT CAZOULS-LES-BEZIERS CEBAZAN CEILHES-ET-ROCOZELS CELLES CERS CESSENON-SUR-ORB CEYRAS CLARET CLERMONT-L'HERAULT COLOMBIERES-SUR-ORB COLOMBIERS COMBES
--	--	---

		CORNEILHAN COULOBRES COURNIOU CREISSAN LE CROS CRUZY DIO-ET-VALQUIERES ESPONDEILHAN FAUGERES FERRIERES-LES-VERRERIES FERRIERES-POUSSAROU FLORENSAC FONTES FOS FOUZILHON FOZIERES FRAISSE-SUR-AGOUT GABIAN GANGES GIGNAC GORNIES GRAISSESSAC HEREPIAN JONCELS JONQUIERES LACOSTE LAGAMAS LAMALOU-LES-BAINS LAROQUE LAURENS LAUROUX LVALETTE LESPIGNAN LEZIGNAN-LA-CEBE LIAUSSON LIEURAN-CABRIERES LIEURAN-LES-BEZIERS LIGNAN-SUR-ORB LODEVE LUNAS MAGALAS MARAUSSAN MARGON MARSEILLAN MAS-DE-LONDRES MAUREILHAN MERIFONS MONS MONTADY MONTAGNAC
--	--	---

		MONTBLANC MONTESQUIEU MONTOLIEU MONTPEYROUX MOULES-ET-BAUCELS MOUREZE MURVIEL-LES-BEZIERS NEBIAN NEFFIES NEZIGNAN-L'EVEQUE NIZAS NOTRE-DAME-DE-LONDRES OCTON OLARGUES OLMET-ET-VILLECUN PAILHES PARDAILHAN PAULHAN PEGAIROLLES-DE-BUEGES PEGAIROLLES-DE-L'ESCALETTE PERET PEZENAS PEZENES-LES-MINES PIERRERUE PINET PLAISSAN LES PLANS POPIAN PORTIRAGNES LE POUGET LE POUJOL-SUR-ORB POUJOLS POUZOLLES POUZOLS LE PRADAL PRADES-SUR-VERNAZOBRE PREMIAN LE PUECH PUECHABON PUILACHER PUIMISSON PUISSALICON PUISSERGUIER QUARANTE RIOLS LES RIVES ROMIGUIERES ROQUEBRUN ROQUEREDONDE ROQUESSELS
--	--	---

		ROSIS ROUET ROUJAN SAINT-ANDRE-DE-BUEGES SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS SAINT-BAUZILLE-DE-LA-SYLVE SAINT-BAUZILLE-DE-PUTOIS SAINT-CHINIAN SAINT-ETIENNE-D'ALBAGNAN SAINT-ETIENNE-DE-GOURGAS SAINT-ETIENNE-ESTRECHOUX SAINT-FELIX-DE-L'HERAS SAINT-FELIX-DE-LODEZ SAINT-GENIES-DE-VARENSAL SAINT-GENIES-DE-FONTEDIT SAINT-GERVAIS-SUR-MARE SAINT-GUILHEM-LE-DESERT SAINT-GUIRAUD SAINT-JEAN-DE-BUEGES SAINT-JEAN-DE-FOS SAINT-JEAN-DE-LA-BLAQUIERE SAINT-JULIEN SAINT-MARTIN-DE-L'ARCON SAINT-MARTIN-DE-LONDRES SAINT-MAURICE-NAVACELLES SAINT-MICHEL SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ SAINT-PARGOIRE SAINT-PIERRE-DE-LA-FAGE SAINT-PONS-DE-THOMIERES SAINT-PONS-DE-MAUCHIENS SAINT-PRIVAT SAINT-SATURNIN-DE-LUCIAN SAINT-THIBERY SAINT-VINCENT-D'OLARGUES SALASC SAUVIAN SERIGNAN SERVIAN SORBS SOUBES SOUMONT TAUSSAC-LA-BILLIERE THEZAN-LES-BEZIERS TOURBES LA TOUR-SUR-ORB TRESSAN USCLAS-D'HERAULT USCLAS-DU-BOSC LA VACQUERIE-ET-SAINT-MARTIN-
--	--	---

		DE-CASTRIES VAILHAN VALFLAUNES VALMASCLE VALRAS-PLAGE VALROS VENDEMIAN VENDRES VIAS VIEUSSAN VILLEMAGNE-L'ARGENTIERE VILLENEUVE-LES-BEZIERS VILLENEUVETTE VILLEPASSANS
--	--	---

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI des bassins de l'Aude et de la Berre	TRI de Carcassonne et TRI de Narbonne	ARTIGUES ASCOU BELESTA CARCANIERES FOUGAX-ET-BARRINEUF MIJANES MONTAILLOU ORLU LE PLA LE PUCH QUERIGUT ROUZE SORGEAT AIGUES-VIVES AIROUX AJAC ALAIGNE ALAIRAC ALBAS ALBIERES ALET-LES-BAINS ALZONNE ANTUGNAC ARAGON ARGELIERS ARGENS-MINERVOIS ARMISSAN ARQUES ARQUETTES-EN-VAL ARTIGUES ARZENS AUNAT AURIAC AXAT AZILLE BADENS BAGES BAGNOLES BARAIGNE BARBAIRA BELCAIRE BELCASTEL-ET-BUC BELFLOU BELFORT-SUR-REBENTY

		BELLEGARDE-DU-RAZES BELVEZE-DU-RAZES BELVIANES-ET-CAVIRAC BELVIS BERRIAC BESSEDE-DE-SAULT LA BEZOLE BIZANET BIZE-MINERVOIS BLOMAC BOUILHONNAC BOUISSE BOURIEGE BOURIGEOLE LE BOUSQUET BOUTENAC BRAM BRENAC BREZILHAC BROUSSES-ET-VILLARET BRUGAIROLLES LES BRUNELS BUGARACH CABRESPINE CAILHAU CAILHABEL CAILLA CAMBIEURE CAMPAGNA-DE-SAULT CAMPAGNE-SUR-AUDE CAMPLONG-D'AUDE CAMPS-SUR-L'AGLY CAMURAC CANET CAPENDU CARCASSONNE CARLIPA LA CASSAIGNE CASSAIGNES LES CASSES CASTANS CASTELNAUDARY CASTELNAU-D'AUDE CASTELRENG CAUDEBRONDE CAUNES-MINERVOIS CAUNETTE-SUR-LAUQUET CAUNETTES-EN-VAL CAUX-ET-SAUZENS CAVANAC
--	--	---

		CAZILHAC CENNE-MONESTIES CEPIE CITOU LE CLAT CLERMONT-SUR-LAUQUET COMIGNE COMUS CONILHAC-DE-LA-MONTAGNE CONILHAC-CORBIERES CONQUES-SUR-ORBIEL COUDONS COUFFOULENS COUIZA COUNOZOULS COURNANEL COURSAN COURTAULY LA COURTETE COUSTAUSSA COUSTOUGE CRUSCADES CUBIERES-SUR-CINOBLE CUXAC-CABARDES CUXAC-D'AUDE DAVEJEAN DERNACUEILLETTE LA DIGNE-D'AMONT LA DIGNE-D'AVAL DONAZAC DOUZENS DURBAN-CORBIERES ESCALES ESCOULOUBRE ESCUEILLENS-ET-SAINT-JUST-DE- BELENGARD ESPERAZA ESPEZEL FA FABREZAN FAJAC-EN-VAL LA FAJOLLE FANJEUX FELINES-TERMENES FENDEILLE FENOUILLET-DU-RAZES FERRALS-LES-CORBIERES FERRAN FESTES-ET-SAINT-ANDRE FLEURY
--	--	---

		FLOURE FONTANES-DE-SAULT FONTCOUVERTE FONTERS-DU-RAZES FONTIERS-CABARDES FONTIES-D'AUDE FONTJONCOUSE LA FORCE FOURNES-CABARDES FOURTOU FRAISSE-CABARDES FRAISSE-DES-CORBIERES GAJA-ET-VILLEDIEU GALINAGUES GARDIE GINESTAS GINOLES GOURVIEILLE GRAMAZIE GRANES GREFFEIL GRUISSAN GUEYTES-ET-LABASTIDE HOMPS HOUNOUX LES ILHES ISSEL JONQUIERES JOUCOU LABASTIDE-D'ANJOU LABASTIDE-EN-VAL LABASTIDE-ESPARBAIRENQUE LABECEDE-LAURAGAIS LACOMBE LADERN-SUR-LAUQUET LAGRASSE LAIRIERE LANET LA PALME LAPRADE LA REDORTE LAROQUE-DE-FA LASBORDES LASSERRE-DE-PROUILLE LASTOURS LAURABUC LAURAC LAURAGUEL LAURE-MINERVOIS LVALETTE
--	--	---

		LESPINASSIERE LEUC LEZIGNAN-CORBIERES LIGNAIROLLES LIMOUSIS LIMOUX LOUPIA LUC-SUR-AUDE LUC-SUR-ORBIEU MAGRIE MAILHAC MALRAS MALVES-EN-MINERVOIS MALVIES MARCORIGNAN MARSA MARSEILLETTE LES MARTYS MAS-CABARDES MAS-DES-COURS MASSAC MAS-SAINTES-PUELLES MAYRONNES MAZEROLLES-DU-RAZES MAZUBY MERIAL MIRAVAL-CABARDES MIREPEISSET MIREVAL-LAURAGAIS MISSEGRE MOLLEVILLE MONTAZELS MONTBRUN-DES-CORBIERES MONTCLAR MONTFERRAND MONTFORT-SUR-BOULZANE MONTGRADAIL MONTHAUT MONTIRAT MONTJOI MONTLAUR MONTMAUR MONTOLIEU MONTREAL MONTREDON-DES-CORBIERES MONTSERET MONZE MOUSSAN MOUSSOULENS MOUTHOMET
--	--	--

		MOUX NARBONNE NEBIAS NEVIAN NIORT-DE-SAULT PORT-LA-NOUVELLE ORNAISONS OUVEILLAN PALAIRAC PALAJA PARAZA PAULIGNE PAYRA-SUR-L'HERS PENNAUTIER PEPIEUX PEXIORA PEYREFITTE-DU-RAZES PEYRENS PEYRIAC-DE-MER PEYRIAC-MINERVOIS PEYROLLES PEZENS PIEUSSE LA POMAREDE POMAS POMY PORTEL-DES-CORBIERES POUZOLS-MINERVOIS PRADELLES-CABARDES PRADELLES-EN-VAL PREIXAN PUGINIER PUICHERIC PUILAURENS PUIVERT QUILLAN QUIRBAJOU RAISSAC-D'AUDE RAISSAC-SUR-LAMPY RENNES-LE-CHATEAU RENNES-LES-BAINS RIBAUTE RICAUD RIEUX-EN-VAL RIEUX-MINERVOIS RIVEL RODOME ROQUECOURBE-MINERVOIS ROQUEFERE ROQUEFEUIL
--	--	--

		ROQUEFORT-DE-SAULT ROQUEFORT-DES-CORBIERES ROQUETAILLADE ROUBIA ROUFFIAC-D'AUDE ROULLENS ROUTIER ROUVENAC RUSTIQUES SAINT-ANDRE-DE-ROQUELONGUE SAINT-BENOIT SAINTE-COLOMBE-SUR-GUETTE SAINT-COUAT-D'AUDE SAINT-COUAT-DU-RAZES SAINT-DENIS SAINTE-EULALIE SAINT-FERRIOL SAINT-FRICHOUX SAINT-HILAIRE SAINT-JEAN-DE-PARACOL SAINT-JULIA-DE-BEC SAINT-JUST-ET-LE-BEZU SAINT-LAURENT-DE-LA-CABRERISSE SAINT-LOUIS-ET-PARAHOU SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-MARTIN-DES-PUITS SAINT-MARTIN-DE-VILLEREGLAN SAINT-MARTIN-LALANDE SAINT-MARTIN-LE-VIEIL SAINT-MARTIN-LYS SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SAINT-PAPOUL SAINT-PAULET SAINT-PIERRE-DES-CHAMPS SAINT-POLYCARPE SAINTE-VALIERE SAISSAC SALLELES-CABARDES SALLELES-D'AUDE SALLES-D'AUDE SALSIGNE SALVEZINES SALZA LA SERPENT SERRES SERVIES-EN-VAL SIGEAN SOUGRAIGNE SOUILHANELS SOUILHE
--	--	---

		SOULATGE SOUPEX TALAIRAN TAURIZE TERMES TERROLES THEZAN-DES-CORBIERES LA TOURETTE-CABARDES TOURNISSAN TOUROUZELLE TOURREILLES TRASSANEL TRAUSSE TREBES TREVILLE VALMIGERE VENTENAC-CABARDES VENTENAC-EN-MINERVOIS VERAZA VERDUN-EN-LAURAGAIS VERZEILLE VIGNEVIEILLE VILLALIER VILLANIERE VILLARDEBELLE VILLARDONNEL VILLAR-EN-VAL VILLAR-SAINT-ANSELME VILLARZEL-CABARDES VILLARZEL-DU-RAZES VILLASAVARY VILLEBAZY VILLEDAIGNE VILLEDUBERT VILLEFLOURE VILLEFORT VILLEGAILHENC VILLEGLY VILLELONGUE-D'AUDE VILLEMAGNE VILLEMOUSTAUSOU VILLENEUVE-LA-COMPTAL VILLENEUVE-LES-MONTREAL VILLENEUVE-MINERVOIS VILLEPINTE VILLEROUGE-TERMENES VILLESEQUE-DES-CORBIERES VILLESEQUELANDE VILLESISCLE VILLESPIY
--	--	---

	VILLETRITOULS VINASSAN AVIGNONET-LAURAGAIS SAINT-FELIX-LAURAGAIS VAUDREUILLE AGEL AIGNE AIGUES-VIVES ASSIGNAN AZILLANET BABEAU-BOULDOUX BEAUFORT BEZIERS BOISSET CAPESTANG CASSAGNOLES LA CAUNETTE CESSERAS COLOMBIERS CRUZY FELINES-MINERVOIS FERRALS-LES-MONTAGNES LESPIGNAN LA LIVINIÈRE MAUREILHAN MINERVE MONTADY MONTELS MONTOLIERS NISSAN-LEZ-ENSERUNE OLONZAC OUIPIA PARDAILHAN POILHES PUISSERGUIER QUARANTE RIEUSSEC RIOLS SAINT-CHINIAN SAINT-JEAN-DE-MINERVOIS SAINT-PONS-DE-THOMIERES SAUVIAN SIRAN VELIEUX VENDRES VERRERIES-DE-MOUSSANS VILLEPASSANS LES ANGLÉS ANGOUSTRINE-VILLENEUVE-DES- ESCALDES
--	--

		CAUDIES-DE-FENOUILLEDES CAUDIES-DE-CONFLENT FONTRABIOUSE FORMIGUERES LA LLAGONNE MATEMALE MOSSET PUYVALADOR RAILLEU REAL SANSA ALBINE ARFONS LES CAMMAZES ESCOUSSENS LABRUGUIERE MAZAMET SAINT-AMANS-SOULT
--	--	---

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI du bassin de l'Agly	TRI de Perpignan	ANSIGNAN BAIXAS BOMPAS BUGARACH CALCE CAMPOUSSY CAMPS-SUR-L'AGLY CARAMANY CASES-DE-PENE CASSAGNES CAUDIES-DE-FENOUILLEDES CLAIRA CUBIERES-SUR-CINOBLE CUCUGNAN DERNACUEILLETTE DUILHAC-SOUS-PEYREPERTUSE ESPIRA-DE-L'AGLY ESTAGEL FELLUNS FENOUILLET FOSSE GINCLA LANSAC LATOUR-DE-FRANCE LE BARCARES LE VIVIER LESQUERDE MAISONS MASSAC MAURY MONTFORT-SUR-BOULZANE MONTGAILLARD MONTNER OPOUL-PERILLOS PADERN PALAIRAC PAZIOLS PEYRESTORTES PEZILLA-DE-CONFLENT PIA PLANEZES PRATS-DE-SOURNIA PRUGNANES PUILAURENS RABOUILLET

		RASIGUERES RIVESALTES ROUFFIAC-DES-CORBIERES SAINT-ARNAC SAINT-HIPPOLYTE SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE SAINT-MARTIN SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET SALSES-LE-CHATEAU SALVEZINES SALVEZINES SOULATGE SOURNIA TAUTAVEL TORREILLES TREVILLACH TRILLA TUCHAN (11) VINGRAU VIRA
--	--	--

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI du bassin de la Têt et du Bourdigou	TRI de Perpignan	ARBOUSSOLS AYGUATEBIA-TALAU BAHO BAILLESTAVY BAIXAS BELESTA BOLQUERE BOMPAS BOULE-D'AMONT BOULETERNERE CAIXAS CALCE CAMELAS CAMPOME CANAVEILLES CANET-EN-ROUSSILLON CANOHES CASEFABRE CASTEIL CASTELNOU CATLLAR CAUDIES-DE-CONFLENT CLAIRA CLARA CODALET CONAT CORBERE CORBERE-LES-CABANES CORNEILLA-DE-CONFLENT CORNEILLA-LA-RIVIERE ESCARO ESPIRA-DE-CONFLENT ESTOHER EUS FILLOLS FINESTRET FONTPEDROUSE FUILLA GLORIANES ILLE-SUR-TET JOCH JUJOLS LA BASTIDE LA CABANASSE LA LLAGONNE

		LE SOLER LES ANGLES LLUPIA LOS MASOS MANTET MARQUIXANES MILLAS MOLITG-LES-BAINS MONT-LOUIS MONTALBA-LE-CHATEAU MOSSET NEFIACH NOHEDES NYER OLETTE OREILLA PERPIGNAN PEZILLA-LA-RIVIERE PEYRESTORTES PIA PLANES PONTEILLA PRADES PRUNET-ET-BELPUIG PY RAILLEU RIA-SIRACH RIGARDA RODES SAHORRE SAINT-ESTEVE SAINT-FELIU-D'AMONT SAINT-FELIU-D'AVALL SAINT-MICHEL-DE-LLOTES SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS SAINTE-COLOMBE-DE-LA-COMMANDERIE SAINTE-MARIE SANSA SAUTO SERDINYA SOUANYAS TARERACH TAURINYA THUES-ENTRE-VALLS THUIR TORREILLES TOULOUGES TREVILLACH URBANYA
--	--	---

		VALMANYA VERNET-LES-BAINS VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE VILLENEUVE-LA-RIVIERE VINCA
--	--	--

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI du bassin de Réart, de ses affluents et de l'Étang de Canet-Saint-Nazaire	TRI de Perpignan	ALENYA BAGES CABESTANY CAIXAS CALMEILLES CANET-EN-ROUSSILLON CORNEILLA-DEL-VERCOL ELNE FOURQUES LATOUR-BAS-ELNE LLAURO MONTAURIOL MONTESCOT PASSA PERPIGNAN POLLESTRES PONTEILLA SAINT-CYPRIEN SAINT-NAZAIRE SALEILLES TERRATS THEZA TORDERES TROUILLAS VILLEMOLAQUE VILLENEUVE-DE-LA-RAHO

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI du bassin du Tech et de la Côte Rocheuse	TRI de Perpignan	AMELIE-LES-BAINS-PALALDA ARGELES-SUR-MER ARLES-SUR-TECH BANYULS-DELS-ASPRES BANYULS-SUR-MER BROUILLA CALMEILLES CERBERE CERET COLLIOURE CORSAVY COUSTOUGES ELNE L'ALBERE LAMANERE LAROQUE-DES-ALBERES LATOUR-BAS-ELNE LE BOULOU LE PERTHUS LE TECH LES CLUSES MAUREILLAS-LAS-ILLAS MONTBOLO MONTESQUIEU-DES-ALBERES MONTFERRER ORTAFFA PALAU-DEL-VIDRE PORT-VENDRES PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE REYNES SAINT-ANDRE SAINT-CYPRIEN SAINT-GENIS-DES-FONTAINES SAINT-JEAN-LASSEILLE SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS SAINT-LAURENT-DE-CERDANS SAINT-MARSAL SERRALONGUE SOREDE TAILLET TAULIS TRESSERRE VILLELONGUE-DELS-MONTS VIVES

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI des fleuves côtiers de la Métropole Aix Marseille Provence	TRI de Aix-en-Provence – Salon-de-Provence et TRI de Marseille-Aubagne	AIX-EN-PROVENCE ALLAUCH AUBAGNE AURIOL AURONS BEAURECUEIL BELCODENE BERRE-L'ETANG BOUC-BEL-AIR CABRIES CADOLIVE CARNOUX-EN-PROVENCE CHATEAUNEUF-LE-ROUGE CORNILLON-CONFOUX COUDOUX CUGES-LES-PINS EGUILLES FUVEAU GARDANNE GEMENOS GIGNAC-LA-NERTHE GRANS GREASQUE LA BARBEN LA BOUILLADISSE LA DESTROUSSE LA FARE-LES-OLIVIERS LA PENNE-SUR-HUVEAUNE LAMBESC LANCON-PROVENCE LE ROVE LE THOLONET LES PENNES-MIRABEAU MARIGNANE MARSEILLE MEYREUIL MIMET NANS-LES-PINS OLLIERES PELISSANNE PEYNIER PEYPIN PLAN-D'AUPS-SAINTE-BAUME PLAN-DE-CUQUES POURCIEUX POURRIERE

		<p>PUYLOUBIER ROGNAC ROGNES ROQUEFORT-LA-BEDOULE ROQUEVAIRE ROUSSET SAINT MAXIMIN LA SAINTE BEAUME SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON SAINT-CANNAT SAINT-CHAMAS SAINT-MARC-JAUMEGARDE SAINT-SAVOURNIN SAINT-VICTORET SAINT-ZACHARIE SALON-DE-PROVENCE SEPTEMES-LES-VALLONS SIMIANE-COLLONGUE TRETS VAUVENARGUES VELAUX VENELLES VENTABREN VERNEGUES VITROLLES</p>
--	--	--

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI de Toulon-Hyères	TRI de Toulon-Hyères	BANDOL BELGENTIER BORMES-LES-MIMOSAS CARNOULES CARQUEIRANNE COLLOBRIERES CUERS EVENOS HYERES LA CADIERE-D'AZUR LA CRAU LA FARLEDE LA GARDE LA LONDE-LES-MAURES LA SEYNE-SUR-MER LA VALETTE-DU-VAR LE BEAUSSET LE CASTELLET LE LAVANDOU LE PRADET LE REVEST-LES-EAUX MEOUNES-LES-MONTRIEUX OLLIOULES PIERREFEU-DU-VAR PIGNANS PUGET-VILLE RIBOUX SAINT-CYR-SUR-MER SAINT-MANDRIER-SUR-MER SANARY-SUR-MER SIGNES SIX-FOURS-LES-PLAGES SOLLIES-PONT SOLLIES-TOUCAS SOLLIES-VILLE TOULON

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI l'Est-Var	TRI de l'Est-Var	AMPUS AUPS BAGNOLS-EN-FORET BARGEMON BARJOLS BESSE-SUR-ISSOLE BRAS BRIGNOLES BRUE-AURIAC CABASSE CALLAS CAMPS-LA-SOURCE CARCES CAVALAIRE-SUR-MER CHATEAUDOUBLE CHATEAUVERT CLAVIERS COGOLIN CORRENS COTIGNAC DRAGUIGNAN ENTRECASTEAUX FAYENCE FIGANIERES FLASSANS-SUR-ISSOLE FLAYOSC FORCALQUEIRET FOX-AMPHOUX FREJUS GAREOULT GASSIN GONFARON GRIMAUD LA CELLE LA CROIX-VALMER LA GARDE-FREINET LA MOLE LA MOTTE LA ROQUEBRUSSANNE LA VERDIERE LE CANNET-DES-MAURES LE LUC LE MUY LE THORONET

		LE VAL LES ADRETS-DE-L'ESTEREL LES ARCS LES MAYONS LORGUES MAZAUGUES MOISSAC-BELLEVUE MONTAUROUX MONTFERRAT MONTFORT-SUR-ARGENS NANS-LES-PINS NEOULES OLLIERES PLAN-DE-LA-TOUR PONTEVES PUGET-SUR-ARGENS RAMATUELLE RAYOL-CANADEL-SUR-MER REGUSSE ROCBARON ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS ROUGIERS SAINT-ANTONIN-DU-VAR SAINT-MARTIN SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME SAINT-PAUL-EN-FORET SAINT-RAPHAEL SAINT-TROPEZ SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE SAINTE-MAXIME SALERNES SEILLANS SEILLONS-SOURCE-D'ARGENS SILLANS-LA-CASCADE TARADEAU TAVERNES TOURTOUR TOURVES TRANS-EN-PROVENCE VARAGES VIDAUBAN VILLECROZE VINS-SUR-CARAMY
--	--	---

Dénomination de la stratégie locale	Nom du ou des territoires à risque important d'inondation correspondant	Liste des communes concernées
SLGRI du TRI de Nice-Cannes-Mandelieu	TRI de Nice-Cannes-Mandelieu	ANDON ANTIBES ASPREMONT AURIBEAU-SUR-SIAGNE BEAULIEU-SUR-MER BEAUSOLEIL BENDEJUN BERRE-LES-ALPES BEZAUDUN-LES-ALPES BIOT BLAUSASC BONSON BOUYON CABRIS CAGNES-SUR-MER CANNES CANTARON CAP-D'AIL CARROS CASTAGNIERS CASTELLAR CASTILLON CAUSSOLS CHATEAUNEUF-GRASSE CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE CIPIERES COARAZE COLOMARS CONTES COURMES COURSEGOULES DRAP DURANUS ESCRAGNOLLES EZE FALICON GATTIERES GILETTE GORBIO GOURDON GRASSE GREOLIERES L'ESCARENE LA COLLE-SUR-LOUP LA GAUDE

		LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE LA ROQUETTE-SUR-VAR LA TRINITE LA TURBIE LE BAR-SUR-LOUP LE BROCC LE CANNET LE ROURET LE TIGNET LEVENS LUCERAM MANDELIEU-LA-NAPOULE MENTON MOUANS-SARTOUX MOUGINS NICE OPIO PEGOMAS PEILLE PEILLON PEYMEINADE REVEST-LES-ROCHES ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN ROQUEFORT-LES-PINS SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE SAINT-BLAISE SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE SAINT-JEAN-CAP-FERRAT SAINT-JEANNET SAINT-LAURENT-DU-VAR SAINT-MARTIN-DU-VAR SAINT-PAUL SAINT-VALLIER-DE-THIEY SAINTE-AGNES SPERACEDES THEOULE-SUR-MER TOUET-DE-L'ESCARENE TOURRETTE-LEVENS TOURRETTES-SUR-LOUP UTELLE VALBONNE VALLAURIS VENCE VILLEFRANCHE-SUR-MER VILLENEUVE-LOUBET
--	--	--

## **Annexe 2**

Les objectifs des stratégies locales pour les territoires à risques importants d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée, sont présentés ci-après, conformément à l'article R.566-14 du code de l'environnement :

**TRI de Belfort-Montbéliard**  
**Objectifs de la SLGRI des bassins de l'Allan et de la Savoureuse**

**Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation**

- 1.1. Améliorer la connaissance de l'aléa inondation et établir un diagnostic actualisé de la vulnérabilité du territoire
- 1.2. Définir une stratégie de réduction de vulnérabilité proportionnée aux enjeux exposés du territoire (bâti, activités économiques, réseaux, agriculture ...)
- 1.3. Favoriser la prise en compte du risque inondation à l'échelle pertinente dans les documents de planification (SCOT, PLU, PLU intercommunaux) par le partage de la connaissance et la sensibilisation des acteurs (État, collectivités, acteurs publics de l'aménagement, entreprises ...)
- 1.4. Conduire la révision des PPRi de la Savoureuse et de la Bourbeuse

**Grand Objectif 2: Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques**

- 2.1. Favoriser des démarches intégrées conjuguant gestion du risque et restauration des milieux (reconnexion et entretien des annexes hydrauliques, restauration des fonctionnalités naturelles des zones d'expansion des crues, continuité...)
- 2.2. Identifier les secteurs à enjeux ruissellement et les outils de gestion des eaux pluviales adaptés aux secteurs concernés (intégration dans les documents de planification, incitation à l'élaboration de schémas de gestion des eaux pluviales, combinaison des techniques de rétention et d'infiltration en contexte karstique, sensibilisation de la profession agricole aux méthodes culturales limitant le ruissellement ...)
- 2.3 Finaliser les dispositifs de ralentissement dynamique du bassin versant de la Savoureuse et les travaux de protections locaux associés

**Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés**

- 3.1. Optimiser l'articulation des dispositifs de gestion de crises inondation de l'État et des collectivités aux différentes échelles (coordination inter-départementale, articulation du plan ORSEC et des PCS, lien avec les gestionnaires d'ouvrages, coordination inter-communale...)
- 3.2 Accompagner les collectivités et les professionnels dans la préparation, la gestion de l'événement et l'organisation du retour à la normale (PCS, PCA ...)
- 3.3. Développer la conscience du risque des populations et des professionnels par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque (notamment sur les secteurs protégés) et la diffusion de l'information

**Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences**

- 4.1. Fédérer les acteurs de l'aménagement du territoire, de la gestion de l'eau et de la gestion de crise dans la définition, le suivi et la mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du risque inondation, en coordination avec la Commission Inondation du SAGE Allan
- 4.2. Définir un cadre d'échanges entre gestionnaires d'ouvrages à l'échelle du bassin versant de l'Allan (organisations, diffusion de l'information, retours d'expérience ...)
- 4.3. Accompagner la mise en place de la compétence « GEMAPI »

**Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation**

- 5.1. Consolider la connaissance des phénomènes d'inondation en jeu sur le bassin de l'Allan

(débordement de cours d'eau, ruissellement, remontée de nappes, fonctionnement des ouvrages) et leurs cartographies par la mutualisation des connaissances des différents acteurs et la conduite d'études complémentaires

5.2. Mettre en place des outils mutualisés pour favoriser le développement, le partage et la diffusion de la connaissance

TRI du Dijonnais  
Objectifs de la SLGRI des bassins de l'Ouche et de la Tille

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

1.1 Respecter les principes d'un aménagement du territoire intégrant les risques d'inondation

1.1.1. La finalisation du PPR multirisque de Dijon constitue l'un des premiers objectifs de la politique de prévention des inondations sur le TRI. Cette démarche est engagée depuis plusieurs années.

1.2 Connaissance et réduction de la vulnérabilité sur le territoire

1.2.1. La stratégie locale priorisera les actions de réduction de la vulnérabilité des enjeux, qui pourront porter sur les réseaux souterrains (eau, gaz, électricité, assainissement, télécommunications), les transports, les activités économiques, les bâtiments sensibles.

1.3 Sensibilisation des acteurs publics et privés à la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme. Au-delà de la simple annexion des PPRi aux documents d'urbanisme, la stratégie locale visera à améliorer la prise en compte du risque d'inondation à chaque échelon des outils de l'urbanisme planifié (SCOT et PLU)

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

2.1. Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux qui permettent de réduire les crues

2.1.1. Identifier les éventuelles actions à mener permettant de favoriser le transit des crues, notamment celles permettant de redonner aux cours d'eau leur espace de mobilité, ou a minima de préserver celui-ci.

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

3.1 Préparer et améliorer la gestion de crise

3.1.1. Veiller à l'actualisation du plan ORSEC inondation, à montée en puissance de la mission référent départemental inondation, à l'amélioration de la coordination avec le service de prévision des crues Rhône Amont Saône...

3.1.2. Inciter l'ensemble des communes à réaliser des plans de communaux de sauvegarde.

3.2 Améliorer la surveillance et l'alerte

3.2.1. Améliorer l'alerte en cas d'inondation suite au REX des crues de mai 2013.

3.3 Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information

3.3.1. S'assurer de la diffusion par les maires de l'information relative aux risques et mettre à disposition du public les informations relatives aux inondations via les outils de communication adaptés.

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

4.1 Mise en place d'une gouvernance pour la stratégie locale du TRI

4.1.1. Rechercher une animation et un pilotage de la stratégie locale du TRI du Dijonnais porté par des acteurs locaux.

4.1.2. Rechercher un pilotage d'actions transverses à l'échelle du TRI

4.2 Accompagner la mise en place de la compétence GEMAPI

4.2.1. Veiller à la structuration de la gouvernance de l'eau sur le périmètre de la stratégie

locale en poursuivant les démarches déjà initiées

4.2.2. Intensifier l'identification et la gestion adaptée des ouvrages de protection existants

4.3 Intégration des priorités du SDAGE dans la Stratégie locale du TRI

4.3.1. Les pilotes de la stratégie locale veilleront à l'intégration des priorités du SDAGE Rhône-Méditerranée et autres démarches relatives à la gestion de l'eau (Contrat de Rivière Saône, Natura2000, Conservatoire...).

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation
---

5.1 La stratégie locale proposera des actions permettant de compléter la connaissance relative aux risques d'inondation, notamment par ruissellement.

TRIs du Chalonnais et du Mâconnais  
Objectifs de la SLGRI du Val de Saône

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1 Respecter les principes d'un aménagement du territoire intégrant les risques d'inondation
- 1.2 Connaissance et réduction de la vulnérabilité sur le territoire

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1. Rechercher la mobilisation de nouvelles capacités d'expansion des crues
- 2.2 Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux qui permettent de réduire les crues

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1 Agir sur la surveillance et la prévision
- 3.2 Se préparer à la crise et la surmonter
- 3.3 Développer la conscience du risque

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1 Mise en place d'un comité de pilotage pour la mise en œuvre de la stratégie locale
- 4.2 Favoriser la structuration des acteurs et la constitution d'un système de protection unique pour une même zone cohérente protégée et la structuration des acteurs

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- 5.1 Développer la connaissance sur les aléas
- 5.2 Développer la connaissance sur la vulnérabilité des réseaux

TRI d'Albertville  
Objectifs de la SLGRI du TRI d'Albertville

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

1.1 Diminuer la vulnérabilité du territoire

1.1.1. Études et travaux de réduction de la vulnérabilité des grands réseaux

1.1.2. Poursuivre la sensibilisation des grands opérateurs (autoroutes, SNCF...)

1.1.3. Mise en œuvre du PPRI Combe de Savoie

1.1.4. Étudier la vulnérabilité de l'approvisionnement en eau potable et des établissements de santé et médico-sociaux

1.2 Mettre en relation la gestion du risque et l'aménagement du territoire

1.2.1. Poursuivre le travail de conciliation entre les PPR et les SCOT/PLU

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

2.1. Faire reculer la fréquence des premiers dommages

2.1.1. Amélioration du niveau de protection des digues ainsi que vis-à-vis des affluents torrentiels

2.1.2. Sécurisation des digues, poursuivre le plan décennal d'entretien 2008-2018, mener les études de danger et étudier et réaliser les confortements des digues qui le nécessitent

2.1.3. Travaux sur les affluents : étudier et réaliser les travaux de prévention et de protection sur les affluents torrentiels de l'Isère menaçant les zones à enjeux

2.2 Gérer le risque accident de rupture de digues

2.2.1. Mettre en œuvre le PAPI 2 Combe de Savoie

2.2.2. Amorcer les premières étapes et notamment réglementaires en Tarentaise

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

3.1 Améliorer la gestion de crise

3.1.1. Sur l'Isère en Combe de Savoie mettre en place le Référent Départemental Inondation, l'instrumentation nécessaire à l'alerte et la gestion de crise, ainsi que des dispositifs opérationnels de gestion de crise par poche d'enjeu et par gestionnaire d'infrastructure

3.1.2. Appliquer les objectifs précédents de façon plus générale à l'ensemble du périmètre de la stratégie locale : travailler avec les collectivités locales mais aussi avec les grands opérateurs tels que gestionnaires d'autoroutes

3.1.3. SPC : extension du dispositif sur l'Isère par tronçons successifs et à terme (2015) jusqu'à Moûtiers

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

4.1 Adapter l'organisation actuelle de gestion du risque inondation à la mise en place de la nouvelle compétence GEMAPI introduite par la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles du 19 décembre 2013.

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

5.1 Mettre à jour le modèle hydraulique de l'Isère et de l'Arly en Combe de Savoie

5.2 Mettre à jour le diagnostic initial des digues

5.3 Mener les actions de communications nécessaires pour expliquer l'action publique et mettre en œuvre une culture du risque sur le territoire

5.4 Améliorer la connaissance de l'axe Isère, bien au-delà des limites du TRI et en coordination avec les autres TRI ou acteurs de l'eau voisins.

## TRI de Grenoble

### Objectifs communs des SLGRI Isère Amont, SLGRI du Voironnais et SLGRI du Drac et de la Romanche

#### Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1 Assurer la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable en hiérarchisant les outils disponibles (R111-2, intégration des risques dans les documents d'urbanisme, PPRi) et en définissant les modalités d'application pour l'instruction des autorisations d'urbanisme
- 1.2 Respecter les principes d'un aménagement du territoire intégrant les risques d'inondations par la conception d'aménagements résilients dans les grandes opérations de restructuration urbaine qui constituent une opportunité de réduire la vulnérabilité des territoires exposés (faire émerger des quartiers résilients)
- 1.3 Réduire la vulnérabilité des réseaux structurants et des activités, lourde de conséquences sur la vie socio-économique, en travaillant sur plusieurs axes : amélioration de la connaissance (diagnostic et priorisation), continuité du service (plans de continuité d'activités) et partage d'informations (aléas et vulnérabilité)

#### Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1 Préserver les zones naturelles d'expansion des crues (au travers des PPRi, documents d'urbanisme, PAPI) en recherchant les moyens de gérer et de valoriser ces zones du fait du patrimoine naturel qu'elles représentent et/ou de leur intérêt agricole
- 2.2 Gérer les ouvrages de protection contre les crues en confortant les structures et outils de gestion actuellement opérationnels, en complétant la connaissance (gestionnaire, niveau de protection, zone protégées) et en accompagnant la structuration des acteurs là où cela s'avère nécessaire

#### Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1 Agir sur la surveillance et l'alerte pour assurer une mise en œuvre concertée et cohérente des PCS communaux et du plan ORSEC de la préfecture
  - 3.1.1 Mise à jour des cartes inondation dans le cadre de la mission référent départemental inondation
  - 3.1.2 Assurer l'articulation entre les gestionnaires d'ouvrages et le service de prévision des crues
  - 3.1.3 Intégrer les communes au dispositif APIC (radar Moucherotte)
  - 3.1.4 Encourager la mise en œuvre de dispositif de surveillance gérés par les collectivités sur les cours d'eau non surveillés
- 3.2 Se préparer à la crise et apprendre à mieux vivre avec les inondations : affiner la connaissance des impacts de l'inondation et informer populations et entreprises sur les conditions de vie en cas d'inondation soutenir les communes les plus vulnérables dans leur préparation à la crise.
- 3.3 Développer la conscience du risque par la sensibilisation, le développement de la mémoire et l'information
  - 3.3.1 réaliser un bilan de la réalisation des documents réglementaires de la responsabilité des collectivités
  - 3.3.2 inciter à la mise en place de repères de crue
  - 3.3.3 mettre à disposition des collectivités les données nécessaires et développer les

outils visant à faciliter le respect des exigences réglementaires (mutualisation)

3.3.4 optimiser la réception des messages officiels sur le risque par la population (développer une nouvelle méthodologie de communication active)

3.3.5 mettre en place des actions sectorielles de sensibilisation des décideurs publics et privés

3.4 Faciliter le retour à la normale en améliorant l'organisation de l'après-crue (connaissance des phénomènes de décrue, gouvernance après-crise, reprise des fonctionnalités urbaines, prise en charge des populations sinistrées et entreprises impactées)

#### Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

4.1 Faire émerger une gouvernance unique à l'échelle du TRI : rechercher une animation ou un pilotage commun au TRI pour l'élaboration et la mise en œuvre des 3 stratégies locales identifiées en *cohérence* avec l'intégration de la compétence GEMAPI

4.2 Accompagner l'évolution des structures gestionnaires d'ouvrages de protection vers la mise en place de la compétence GEMAPI nécessaire au respect des exigences réglementaires et au portage des projets de sécurisation et de modernisation

#### Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

5.1. Compléter ou produire les cartographies des surfaces inondées par les différents cours d'eau (Drac, Morge, Olon)

5.2. Réaliser un travail de recherche sur la connaissance des événements historiques

5.3. Conduire une étude sur la nappe d'accompagnement de l'Isère au droit de l'agglomération grenobloise. Élargir éventuellement cette étude aux autres nappes d'accompagnement impactant le territoire

5.4. Conduire une étude hydromorphologique du Drac aval (barrage de Notre Dame de Commiers-confluence Isère)

5.5. Poursuivre l'amélioration de la connaissance de l'axe Isère, notamment dans le cadre des instances de pilotage mises en place par les élus à l'échelle du bassin versant (État, Agence de l'Eau, Symbhi, Sisarc, EDF)

TRI de Romans-sur-Isère  
Objectifs pour la SLGRI de l'Isère

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

4.1 Fédérer les acteurs de l'eau du bassin de l'Isère, autour de la stratégie locale Isère à une échelle à définir, en fonction des connaissances hydrauliques acquises (la faible taille du TRI de Romans au regard de l'ensemble de l'axe Isère ne le prédispose pas à jouer un rôle de pilote pour cet objectif).

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques  
d'inondation

5.1 Améliorer la connaissance des crues de la basse Isère, en tenant compte du fonctionnement des ouvrages hydrauliques et en coordination avec les TRI ou acteurs de l'eau et de l'énergie voisins (TRI Grenoble-Voirion, TRI Albertville).

TRI de Romans-sur-Isère  
Objectifs pour la SLGRI des affluents de l'Isère

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

1.1 Améliorer la connaissance des enjeux exposés aux risques et analyser la vulnérabilité aux crues du territoire, éventuellement en mobilisant l'outil de diagnostic de la vulnérabilité territoriale développé au niveau du bassin et du Plan Rhône (ReViTer).

1.2 Définir pour chaque commune, l'outil de maîtrise de l'urbanisation en zone inondable le plus adapté (PPRi, intégration des risques dans les documents d'urbanisme ou article R111.2) et préciser ses modalités d'application pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Les objectifs présentés ci-dessous seront mis en œuvre dans le cadre du PAPI Joyeuse et du futur PAPI Herbasse, la structuration de leur mise en œuvre reste à définir sur la Savasse et le Charlieu.

2.1 Définir et mettre en œuvre des actions de prévention des crues, correspondant aux axes 6 et 7 des PAPI, en respectant les conditions d'efficacité socio-économique exigées.

2.2 Constituer l'inventaire des ouvrages hydrauliques et mettre en application les obligations réglementaires de classement et de sécurisation.

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

Les objectifs présentés ci-dessous seront mis en œuvre dans le cadre du PAPI Joyeuse et du futur PAPI Herbasse, la structuration de leur mise en œuvre reste à définir sur la Savasse et le Charlieu.

3.1 Vérifier la faisabilité du déploiement d'outils de surveillance et d'alerte.

3.2 Améliorer les outils de préparation et de gestion de la crise (PCS), au-delà des obligations réglementaires, dans toutes les communes exposées aux crues, avec un suivi à l'échelle départementale.

3.3 Développer la conscience du risque auprès des intervenants les plus aptes à assurer ensuite sa diffusion.

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

4.1 Engager une réflexion sur les possibilités d'intégration des actions à mettre en œuvre sur les bassins versants du Charlieu et de la Savasse dans le cadre d'une démarche de PAPI.

4.2 Structurer les gestionnaires d'ouvrages de protection.

4.3 Engager une réflexion sur la structuration des acteurs de l'eau dans la perspective GEMAPI.

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

5.1 Favoriser le développement de la connaissance des aléas, en particulier en décrivant et cartographiant les crues fréquentes et exceptionnelles du bassin de l'Herbasse, et en précisant si nécessaire la connaissance des crues fréquente et exceptionnelle de la Savasse.

TRI d'annemasse-Cluses et TRI de la Haute-Vallée de l'Arve  
Objectifs de la SLGRI du bassin de l'Arve

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1 Intégrer les nouvelles connaissances des risques dans les PPRI et PPRN révisés et les documents d'urbanisme, en tenant compte des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau
- 1.2 Identifier les principaux pôles de vulnérabilité et prioriser les actions de réduction de la vulnérabilité
- 1.3 Poursuivre la mise en œuvre d'une politique de maîtrise foncière dans un objectif de maintien des espaces de bord de cours d'eau libres d'enjeux sensibles aux inondations

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1. Préserver et optimiser si possible le potentiel d'écrêtement des crues des plaines non urbanisées, action conduite en associant les acteurs du monde agricole
- 2.2. Sur les têtes de bassin, retenir en amont des zones exposées les volumes solides excédentaires induisant un risque supplémentaire d'inondations, tout en limitant l'impact sur la continuité du transit sédimentaire
- 2.3. Garantir un niveau adapté de protection de zones à enjeux forts :
  - en lien avec des opérations d'amélioration du fonctionnement hydromorphologique de la rivière (abaissement de seuils, restauration d'espaces de mobilité...)
  - reprise ou rehausse d'ouvrages limitant, suppression ou relocalisation,
  - lorsque cela s'avère nécessaire, par de nouveaux systèmes d'endiguements locaux,
  - par un suivi rigoureux du système d'endiguement (surveillance, entretien)

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1 Développer une culture du risque et sensibiliser aux bonnes pratiques d'aménagement et d'occupation du territoire
- 3.2 Développer des stratégies de prévision pertinentes dans un contexte de crues rapides et de bassin versant de montagne
- 3.3. Surveiller les cotes des fonds des lits et intervenir en cas d'engravement pour la sécurisation des zones sensibles
- 3.4 Faire des Plans Communaux de Sauvegarde de véritables outils opérationnels

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1 Adapter l'organisation actuelle de gestion du risque inondation à la mise en place de la nouvelle compétence GEMAPI introduite par la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles du 19 décembre 2013
- 4.2 Doter le territoire d'une stratégie de gestion du risque inondation concertée et partagée, inscrite dans le SAGE
- 4.3 Rechercher une cohérence de gestion des ouvrages pour garantir la fonctionnalité des systèmes de protection
- 4.4 Maintenir et renforcer les échanges transfrontaliers :
  - maintenir et renforcer les mécanismes existants (participation du Canton de Genève au SAGE de l'Arve et à la communauté transfrontalière de l'eau) notamment au niveau du plan de gestion sédimentaire de l'Arve dont l'agglomération genevoise est fortement dépendante,

– harmoniser les éléments techniques afin de garantir une continuité dans l'appréciation des dangers et coordonner le réseau de surveillance et les procédures d'alarmes

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation
--

5.1 Par une entrée géographique : Caractériser le risque inondation sur les secteurs exposés mais orphelins d'étude hydraulique

5.2 Par une entrée thématique : Caractériser le risque inondation dans ses spécificités liées à la configuration du bassin versant de l'Arve (transport solide, risque d'engravement, impacts du changement climatique, fonctionnement des systèmes d'endiguement en régime torrentiel, prise en compte du ruissellement pluvial...).

TRI d'Annecy  
Objectifs de la SLGRI du bassin du Fier et du lac d'Annecy

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

3.1 Secteur de Faverges : Poursuite de la démarche d'organisation en termes de gestion des cours d'eau et des risques.

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

4.1 Mise en place d'une gouvernance pour la SLGRI du TRI d'Annecy, en lien avec la nouvelle compétence GEMAPI introduite par la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles du 19 décembre 2013.

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques  
d'inondation

5.1 Partager la connaissance existante sur le bassin versant hydrographique du Fier et lac d'Annecy afin de synthétiser et si possible réaliser un diagnostic général de ce bassin versant.

TRI de Chambéry Aix-les-Bains  
Objectifs de la SLGRI du Lac du Bourget

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1 Réviser le PPRI du bassin chambérien (après les travaux prévus sur la Leysse dans la traversée de Chambéry et en respectant la doctrine digues)
- 1.2 Prendre en compte le PPRI du bassin aixois dans les PLU et SCOT
- 1.3 Mener une étude de vulnérabilité des grands réseaux (communication, EDF, Gaz, Eau)

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1. Mener à bien le programme d'action de Chambéry-Métropole et de la CALB : digues et bassins de rétention
- 2.2 Prendre en compte le transport solide dans la gestion des inondations

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1 Articuler la prévision des crues du Rhône et l'annonce des variations des niveaux du lac du Bourget
- 3.2 Organiser un système de mesure pour améliorer la connaissance pluviométrique du territoire, étudier l'implantation d'un radar permettant de couvrir le territoire
- 3.3 Organiser un système d'alerte à partir du réseau de mesure

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1 Adapter l'organisation actuelle de gestion du risque inondation à la mise en place de la nouvelle compétence GEMAPI introduite par la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles du 19 décembre 2013.

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- 5.1 Étudier les cours d'eau orphelins d'études hydrauliques
- 5.2 Poursuivre les travaux de pédagogie prévus au PAPI
- 5.3 Mettre en place des repères de crues

TRI d'Alès :  
Objectifs de la Stratégie Locale du bassin des Gardons

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1 Arrêter le développement de la vulnérabilité
- 1.2 Adapter les enjeux aux risques

Grand Objectif 2: Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1 Préserver ou redéployer les fonctionnalités naturelles de rétention des cours d'eau (entretien de la végétation notamment)
- 2.2 S'assurer de la bonne gestion des ouvrages de ralentissement dynamique
- 2.3 Réaliser et gérer des ouvrages de protection
- 2.4 S'assurer du respect réglementaire en matière d'exploitation d'ouvrages hydrauliques
- 2.5 conforter les ouvrages existant le nécessitant

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1 Maintenir et développer la culture du risque au sein de la population et des acteurs de la gestion du risque
- 3.2 Favoriser l'appropriation des consignes en cas de crue par la population
- 3.3 Développer une chaîne de gestion de crise opérationnelle (depuis la prévision jusqu'à la mise en œuvre des actions par les différents acteurs de la sécurité civile)

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1 Conforter la gestion de l'eau et des risques à l'échelle du bassin versant des Gardons
- 4.2 Assurer une bonne coordination entre les acteurs du territoire
- 4.3 Engager une réflexion sur la répartition des compétences au regard des évolutions législatives apportées par la Loi MAPAM
- 4.4 Faire émerger une gouvernance globale inter bassins à l'échelle du TRI d'ici 2021

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- 5.1 Accroître la connaissance en matière de vulnérabilité
- 5.2 Participer à l'observatoire départemental des risques d'inondation sur la base d'indicateurs relatifs à la connaissance des risques et de partage des informations

TRI d'Alès :  
Objectifs de la Stratégie Locale du bassin de la Cèze

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1 Arrêter le développement de la vulnérabilité
- 1.2 Adapter les enjeux aux risques
- 1.3 Prendre en compte les risques liés aux ruisseaux couverts issus des anciennes activités minières sur l'amont du bassin de la Cèze

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1 Préserver ou redéployer les fonctionnalités naturelles de rétention des cours d'eau (entretien de la végétation notamment)
- 2.2 S'assurer de la bonne gestion des ouvrages de ralentissement dynamique
- 2.3 Réaliser et gérer des ouvrages de protection
- 2.4 S'assurer du respect réglementaire en matière d'exploitation d'ouvrages hydrauliques
- 2.5 conforter les ouvrages existant le nécessitant

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1 Maintenir et développer la culture du risque au sein de la population et des acteurs de la gestion du risque
- 3.2 Favoriser l'appropriation des consignes en cas de crue par la population
- 3.3 Développer une chaîne de gestion de crise opérationnelle (depuis la prévision jusqu'à la mise en œuvre des actions par les différents acteurs de la sécurité civile)

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1 Conforter la gestion de l'eau et des risques à l'échelle du bassin versant de la Cèze
- 4.2 Assurer une bonne coordination entre les acteurs du territoire
- 4.3 Engager une réflexion sur la répartition des compétences au regard des évolutions législatives apportées par la Loi MAPAM
- 4.4 Faire émerger une gouvernance globale inter bassins à l'échelle du TRI d'ici 2021

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- 5.1 Accroître la connaissance en matière de vulnérabilité
- 5.2 Participer à l'observatoire départemental des risques d'inondation sur la base d'indicateurs relatifs à la connaissance des risques et de partage des informations

TRI de Lyon et TRI de Saint-Etienne  
Objectifs de la SLGRI de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1. Renforcer la collaboration entre les acteurs de l'aménagement du territoire, de la gestion des milieux aquatiques et de l'État
- 1.2. S'assurer de la compatibilité des PPRi du Rhône et de la Saône avec la doctrine Rhône et ses affluents à crue lente
- 1.3. S'appuyer sur la démarche ReViter du Plan Rhône pour mettre en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1. Préserver les champs d'expansion de crues avec les outils existants (PAPI, Plan Rhône, PPRi)
- 2.2. Rechercher la mobilisation éventuelle de nouveaux champs d'expansion de crue
- 2.3. Mobiliser les outils et les méthodes pour limiter le ruissellement à la source
- 2.4. S'assurer de la pérennité des ouvrages de protection (poursuivre l'inventaire État, mise en œuvre de diagnostics et de plans d'actions sur les ouvrages hydrauliques par les EPCI ou gestionnaires)
- 2.5. Mettre en œuvre des mesures de régularisation des épisodes de crue (rétention dynamique ...)

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1. Améliorer les dispositifs de surveillance et d'alerte
- 3.2. Mener une réflexion globale sur l'articulation et l'interconnexion des outils utiles à la gestion de crise (PCS, Plans ORSEC)
- 3.3. Renforcer la sensibilisation et la mémoire du risque

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1. Mettre en place une gouvernance à l'échelle de la stratégie locale (actions partenariales et portage territorial)
- 4.2. Favoriser la synergie aménagement, milieux et risques en lien avec le SDAGE et le schéma de gestion Rhône-amont
- 4.3. Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI
- 4.4. Favoriser la constitution de systèmes de protections uniques en lien avec la mise en œuvre de la GEMAPI

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- 5.1 Améliorer la connaissance sur les phénomènes d'inondation lacunaires
- 5.2 Favoriser le partage de la connaissance sur les risques entre les différents acteurs
- 5.3 Développer des partenariats entre recherche et territoires

TRI de Vienne  
Objectifs de la SLGRI du TRI de Vienne

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1. Respecter les principes d'un aménagement du territoire intégrant les risques d'inondations
  - 1.1.1 Prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme et de planification
  - 1.1.2 Pour le Rhône, couverture en PPRi conformes à la doctrine Rhône là où cela s'avérera nécessaire.
- 1.2. Limiter le ruissellement dans les zones imperméabilisées et les zones agricoles. Deux territoires prioritaires sont identifiés : bassin versant des 4 vallées et rive droite du Rhône.
  - 1.2.1. Gère et bassin versant des 4 vallées : mettre en œuvre un programme d'action sur les sites prioritaires identifiés dans l'étude en cours sur le bassin versant
- 1.3. Connaissance et réduction de la vulnérabilité du territoire
  - 1.3.1 Connaissance de la vulnérabilité des biens existants (habitat, activités économiques, réseaux, bâtiments publics), notamment en utilisant l'outil de diagnostic de la vulnérabilité territoriale ReViter
  - 1.3.2 Initier un programme d'actions de réduction de la vulnérabilité agricole sur le Rhône
  - 1.3.3 Lancement de dispositifs expérimentaux pour les enjeux habitat et activités économiques, de mesures de réduction de la vulnérabilité sur la base de la démarche de vulnérabilité territoriale (ReViTer) – au regard de la connaissance des aléas, cet objectif se focalisera dans un premier temps sur le Rhône
  - 1.3.4 Gère et bassin versant des 4 Vallées : Détermination de la vulnérabilité sur les zones à risques importants

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1. Fleuve Rhône : Assurer la pérennité et améliorer la gestion des ouvrages de protection
  - 2.1.1 Constituer l'inventaire des ouvrages hydrauliques participant soit du fonctionnement des champs d'expansion des crues, soit de la protection des populations et identifier pour chacun d'eux un gestionnaire à même de remplir les obligations en termes de sécurité des ouvrages.
  - 2.1.2 Mise en application des obligations réglementaires en matière de classement et de contrôle des ouvrages hydrauliques
- 2.2. Gère et bassin versant des 4vallées : Finaliser l'inventaire de classement des ouvrages en travers et des digues sur le bassin versant des 4 vallées y compris sur les étangs de l'amont du bassin (plateau de Bonneveaux) afin de définir un programme d'actions pour déterminer l'utilité des ouvrages et assurer leur sécurité le cas échéant
- 2.3 Rhône :Favoriser le transit des crues en redonnant aux cours d'eau leur espace de bon fonctionnement
  - 2.3.1 Poursuivre et finaliser les opérations de restauration engagées à la faveur du Plan Rhône, en cohérence avec le schéma directeur de réactivation des marges alluviales du Rhône élaboré par l'Observatoire des sédiments
  - 2.3.2 Examiner l'opportunité d'intégrer d'autres secteurs qui pourraient également bénéficier de démarches visant à en restaurer les continuités écologiques (l'île du Beurre et de la Chèvre, etc.)
- 2.4. Gère et bassin versant des 4vallées : Redonner aux cours d'eau les espaces de bon

fonctionnement pour restaurer des zones inondables et favoriser les mesures de ralentissement dynamique

2.4.1 Suppression ou arasement de digues (ou tout autre obstacle à l'expansion des crues) pour restaurer les zones inondables

2.4.2 Remodelage du lit, éventuellement combiné avec une renaturation de l'espace alluvial, lorsque les évolutions morphologiques passées ne permettent plus de restaurer les anciennes zones inondables

### Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

3.1. Agir sur la surveillance et l'alerte

3.1.1 Assurer l'anticipation et une mise en œuvre concertée et cohérente des PCS et du plan ORSEC de la préfecture

3.1.2 Déploiement d'un modèle hydraulique de prévision de crues, sur la base du modèle développé par la Compagnie Nationale du Rhône, pour la prévision des cotes et des débits du Rhône en phase de crue afin de disposer d'informations plus complètes sur le linéaire du Rhône

3.1.3 Mise à disposition d'un catalogue de carte de zones inondables conduisant à évaluer dans un périmètre valide l'extension de l'inondation probable en fonction d'une hauteur prévue à une station de contrôle

3.1.4 Accompagnement technique de l'État (SPC) auprès des collectivités souhaitant se doter pour les points sensibles de matériel de mesure, afin de mieux anticiper l'alerte sur la mise en eau des plaines inondables

3.1.5 Pour la Gère et la Sévenne : doter les deux principaux affluents de matériel de mesure en continu basé sur les anciens points de suivi DREAL et dans un deuxième temps réaliser un modèle hydraulique pour définir des côtes d'alerte.

3.2. Se préparer à la crise et apprendre à mieux vivre avec les inondations

3.2.1 Recommander aux gestionnaires de réseaux et de bâtiments publics d'évaluer la vulnérabilité de leurs services en cas de crise majeure (en s'appuyant sur la dynamique du Plan Rhône notamment)

3.2.2 Mener une réflexion spécifique sur la ressource en eau (sécurisation vis-à-vis de pressions polluantes anthropiques et notamment agricoles) dans un objectif d'amélioration de la résilience des territoires exposés

3.3. Développer la conscience du risque par la sensibilisation, le développement de la mémoire et l'information

3.3.1 Poursuivre la capitalisation sur les projets de culture du risque et de vulgarisation de la connaissance technique, notamment en matière de réalité augmentée, en continuant à innover et à expérimenter, comme gage d'efficacité en matière d'interpellation des populations et de mobilisation des acteurs

3.3.2 Poursuivre la dynamique en matière de pose de repères de crue

3.3.3 Sur la Gère et le bassin versant des 4 Vallées, réalisation du plan de communication du contrat de rivière des 4 vallées

### Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

4.1. Favoriser la constitution d'un système de protection unique pour une même zone protégée sur les secteurs dont le système de protection résulte d'une multitude d'ouvrages relevant de gestionnaires distincts

4.2. Conforter les structures de gestion par bassin versant

4.3. Accompagner l'évolution des structures existantes gestionnaires d'ouvrages de protection vers la mise en place de la compétence GEMAPI

4.4. Pour le bassin versant des 4 vallées, faire émerger un Plan d'Aménagement

## d'Ensemble

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation
--

- 5.1. Compléter l'ensemble des éléments de connaissance nécessaire à la bonne gestion des ouvrages de protection
- 5.2. Mettre à jour et travailler à l'appropriation par les collectivités et leurs groupements de la connaissance relative aux enjeux exposés par les débordements du Rhône
- 5.3. Poursuivre les dispositifs de concertation sur le Rhône permettant le partage et la vulgarisation de la connaissance
- 5.4. Sur le bassin versant des 4 Vallées, où l'état de caractérisation de l'aléa reste incomplet et lacunaire, les principales actions à mener sont :
  - 5.4.1 Mettre en place un réseau de suivi hydrologique
  - 5.4.2 Réaliser un levé topographique type LIDAR afin de compléter les données DREAL
  - 5.4.3 Réaliser une modélisation des aléas pour plusieurs occurrences de crue (à minima Q20, Q100 et Q1000) d'abord sur les cours d'eau principaux et ensuite sur d'autres masses d'eau au sens de la directive cadre sur l'eau (DCE), sur la base des données hydrologiques et topographiques nouvellement acquises

TRI de la Plaine de Valence  
Objectifs de la SLGRI du Rhône du TRI de la Plaine de Valence

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1. Respecter les principes d'un aménagement du territoire intégrant les risques d'inondation
  - 1.1.1 Prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme et de planification
  - 1.1.2 Poursuite du portage de la doctrine Rhône et couverture en PPRi conformes à la doctrine là où cela s'avérera nécessaire
- 1.2. Connaissance et réduction de la vulnérabilité du territoire
  - 1.2.1 Connaissance de la vulnérabilité des biens existants (habitat, activités économiques, réseaux, bâtiments publics), notamment en utilisant l'outil de diagnostic de la vulnérabilité territoriale ReViTer
  - 1.2.2 Dans les zones agricoles fréquemment inondées (notamment champ d'expansion d'Étoile/Livron sur Drôme), poursuite des actions de réduction de la vulnérabilité agricole déjà engagées
  - 1.2.3 Lancement de dispositifs expérimentaux pour les enjeux habitat et activités économiques, de mesures de réduction de la vulnérabilité sur la base de la démarche de vulnérabilité territoriale (ReViTer)

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1. Assurer la pérennité et améliorer la gestion des ouvrages de protection
  - 2.1.1 Constituer l'inventaire des ouvrages hydrauliques participant soit du fonctionnement des champs d'expansion des crues, soit de la protection des populations et identifier pour chacun d'eux un gestionnaire à même de remplir les obligations en termes de sécurité des ouvrages
  - 2.1.2 Mise en application des obligations réglementaires en matière de classement et de contrôle des ouvrages hydrauliques
  - 2.1.3 Réalisation des travaux par le maître d'ouvrage compétent, dans le cadre du Plan Rhône (hors affluents)
- 2.2. Favoriser le transit des crues en redonnant aux cours d'eau leur espace de bon fonctionnement
  - 2.2.1 Poursuivre et finaliser les opérations de restauration engagées à la faveur du Plan Rhône, en cohérence avec le schéma directeur de réactivation des marges alluviales du Rhône élaboré par l'Observatoire des sédiments
  - 2.2.2 Examiner l'opportunité d'intégrer d'autres secteurs qui pourront également bénéficier de démarches visant à réactiver les marges alluviales, et à restaurer les continuités écologiques (vieux Rhône de Saint-Vallier, vieux Rhône de Beauchastel, île de Blanche, etc.)

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1. Agir sur la surveillance et l'alerte
  - 3.1.1 Assurer la cohérence et le suivi à l'échelle départementale de la réalisation des PCS, et diffuser les réalisations les plus pertinentes
  - 3.1.2 Mise à disposition d'un catalogue de carte de zones inondables conduisant à évaluer dans un périmètre valide l'extension de l'inondation probable en fonction d'une

hauteur prévue à une station de contrôle

3.1.3 Accompagnement technique de l'État (SPC) auprès des collectivités souhaitant se doter pour les points sensibles de matériel de mesure, afin de mieux anticiper l'alerte sur la mise en eau de ces plaines inondables

3.2. Se préparer à la crise et apprendre à mieux vivre avec les inondations

3.2.1 Recommander aux gestionnaires de réseaux et de bâtiments publics d'évaluer la vulnérabilité de leurs services en cas de crise majeure (en s'appuyant sur la dynamique du Plan Rhône notamment)

3.2.2 Mener une réflexion spécifique sur la ressource en eau (sécurisation vis-à-vis de pressions polluantes anthropiques et notamment agricoles) dans un objectif d'amélioration de la résilience des territoires exposés

3.3 Développer la conscience du risque par la sensibilisation, le développement de la mémoire et l'information

3.3.1 Poursuivre la capitalisation sur les projets de culture du risque et de vulgarisation de la connaissance technique, notamment en matière de réalité augmentée, en continuant à innover et à expérimenter, comme gage d'efficacité en matière d'interpellation des populations et de mobilisation des acteurs.

3.3.2 Poursuivre la dynamique en matière de pose de repères de crue.

#### Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

4.1. Favoriser la constitution d'un système de protection unique pour une même zone protégée/ conforter la place des structures de gestion par bassin / accompagner l'évolution des structures existantes gestionnaires d'ouvrages de protection vers la mise en place de la compétence GEMAPI

4.1.1 Mobilisation et structuration des gestionnaires d'ouvrage de protection

4.1.2 Favoriser la constitution d'un système de protection unique

4.1.3 Intégration de la nouvelle compétence GEMAPI et structuration des acteurs de l'eau sur les bassins en EPTBs et EPAGEs

#### Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

5.1. Amélioration de la connaissance

5.1.1 Compléter l'ensemble des éléments de connaissance nécessaire à la bonne gestion des ouvrages de protection.

5.1.2 Mettre à jour et travailler l'appropriation par les collectivités et leurs groupements de la connaissance relative aux enjeux exposés par les débordements du Rhône

5.2. Partage et vulgarisation de la connaissance

5.2.1 Poursuite des dispositifs de concertation sur le Rhône permettant le partage et la vulgarisation de la connaissance

TRI de la Plaine de Valence  
Objectifs de la SLGRI du TRI de la Plaine de Valence

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

1.1 Améliorer la connaissance des enjeux exposés aux risques et analyser la vulnérabilité aux crues du territoire, éventuellement en mobilisant l'outil de diagnostic de la vulnérabilité territoriale développé au niveau du bassin et du Plan Rhône (ReViTer)

1.2 Définir pour chaque commune, l'outil de maîtrise de l'urbanisation le plus adapté (PPRi, intégration des risques dans les documents d'urbanisme ou article R111.2) et préciser ses modalités d'application pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Grand Objectif 2: Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

2.1. Définir et mettre en œuvre des actions de prévention des crues, correspondant aux axes 6 et 7 des PAPI, en respectant les conditions d'efficience socio-économique exigées

2.2. Constituer l'inventaire des ouvrages hydrauliques et mettre en application les obligations réglementaires de classement et de sécurisation, en traitant en priorité le barrage des Couleurs

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

3.1. Vérifier la faisabilité du déploiement d'outils de surveillance et d'alerte

3.2. Améliorer les outils de préparation et de gestion de la crise (PCS), au-delà des obligations réglementaires, dans toutes les communes exposées aux crues, avec un suivi à l'échelle départementale

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

4.1. Finaliser le PAPI Plaine de Valence, en cours d'élaboration sur les bassins versants de la Véore et de la Barberolle et contribuer au renforcement de la gouvernance au niveau du territoire de la Plaine de Valence

4.2. Structurer et regrouper si possible les gestionnaires d'ouvrages de protection

4.3. Engager une réflexion sur la structuration des acteurs de l'eau dans la perspective GEMAPI

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

5.1 Favoriser le développement de la connaissance des aléas, en particulier sur la Barberolle dans la traversée de Bourg-les-Valence, harmoniser la cartographie de la crue fréquente sur la Barberolle et pour les deux cours d'eau Véore et Barberolle et vérifier la pertinence de cartographier la crue exceptionnelle, eu égard au contexte topographique de la plaine

TRI de Montélimar  
Objectifs de la SLGRI du Rhône du TRI de Montélimar

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1. Respecter les principes d'un aménagement du territoire intégrant les risques d'inondation
  - 1.1.1 Prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme et de planification
  - 1.1.2 Pour le Rhône, poursuite du portage de la doctrine Rhône et couverture en PPRi conformes à la doctrine là où cela s'avérera nécessaire
- 1.2. Connaissance et réduction de la vulnérabilité sur le territoire
  - 1.2.1 Connaissance de la vulnérabilité des biens existants (habitat, activités économiques, agriculture, réseaux, bâtiments publics), notamment en utilisant l'outil de diagnostic de la vulnérabilité territoriale ReViTer
  - 1.2.2 Dans les zones agricoles fréquemment inondées (notamment champ d'expansion de la plaine de Montélimar), poursuite des actions de réduction de la vulnérabilité agricole, d'ores et déjà engagées
  - 1.2.3. Lancement de dispositif expérimentaux, sur la base de la démarche de vulnérabilité territoriale (ReViTer), pour les enjeux habitat et activités économiques

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1. Assurer la pérennité et améliorer la gestion des ouvrages de protection
  - 2.1.1 Constituer l'inventaire des ouvrages hydrauliques participant soit du fonctionnement des champs d'expansion des crues, soit de la protection des populations et identifier pour chacun d'eux un gestionnaire à même de remplir les obligations en termes de sécurité des ouvrages
  - 2.1.2 Mise en application des obligations réglementaires en matière de classement et de contrôle des ouvrages hydrauliques
  - 2.1.3 Réalisation des travaux par le maître d'ouvrage compétent, dans le cadre du Plan Rhône (hors affluents)
- 2.2. Favoriser le transit des crues en redonnant aux cours d'eau leur espace de bon fonctionnement
  - 2.2.1 Poursuivre et finaliser les opérations de restauration engagées à la faveur du Plan Rhône, en cohérence avec le schéma directeur de réactivation des marges alluviales du Rhône élaboré par l'Observatoire des sédiments

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1. Agir sur la surveillance et l'alerte
  - 3.1.1 Assurer la cohérence et le suivi à l'échelle départementale de la réalisation des PCS, et diffuser les réalisations les plus pertinentes
  - 3.1.2 Mise à disposition d'un catalogue de carte de zones inondables conduisant à évaluer dans un périmètre valide l'extension de l'inondation probable en fonction d'une hauteur prévue à une station de contrôle
  - 3.1.3 Accompagnement technique de l'État (SPC) auprès des collectivités voulant doter les points sensibles de matériel de mesure afin de mieux anticiper l'alerte sur la mise en eau de ces plaines inondables
- 3.2 Se préparer à la crise et apprendre à mieux vivre avec les inondations
  - 3.2.1 Recommander aux gestionnaires de réseaux et de bâtiments publics d'évaluer la

vulnérabilité de leurs services en cas de crise majeure (en s'appuyant sur la dynamique du Plan Rhône notamment)

3.3. Développer la conscience du risque par la sensibilisation, le développement de la mémoire et l'information

3.3.1 Poursuivre la capitalisation sur les projets de culture du risque et de vulgarisation de la connaissance technique, notamment en matière de réalité augmentée, en continuant à innover et à expérimenter, comme gage d'efficacité en matière d'interpellation des populations et de mobilisation des acteurs

3.3.2 Poursuivre la dynamique en matière de pose de repères de crue

#### Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

4.1. Favoriser la constitution d'un système de protection unique pour une même zone protégée / conforter la place des structures de gestion par bassin/ accompagner l'évolution des structures existantes gestionnaires d'ouvrages de protection vers la mise en place de la compétence GEMAPI

4.1.1 Mobilisation et structuration des gestionnaires d'ouvrage de protection

4.1.2 Constitution d'un système de protection unique sur les secteurs dont le système de protection résulte d'une multitude d'ouvrages relevant de gestionnaires distincts

4.1.3 Intégration de la nouvelle compétence GEMAPI et structuration des acteurs de l'eau sur les bassins en EPTBs et EPAGEs

#### Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

5.1. Amélioration de la connaissance

5.1.1 Compléter l'ensemble des éléments de connaissance nécessaire à la bonne gestion des ouvrages de protection.

5.1.2 Mettre à jour et travailler l'appropriation par les collectivités et leurs groupements de la connaissance relative aux enjeux exposés par les débordements du Rhône.

5.2. Partage et vulgarisation de la connaissance

5.2.1 Poursuite des dispositifs de concertation sur le Rhône permettant le partage et la vulgarisation de la connaissance

TRI de Montélimar  
Objectifs de la SLGRI des bassins du Roubion et du Jabron

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

1.1. Définir pour chaque commune l'outil de maîtrise de l'urbanisation en zone inondable le plus adapté (PPRi, intégration des risques dans les documents d'urbanisme ou article R111.2) et préciser ses modalités d'application pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

2.1. Constituer l'inventaire des ouvrages hydrauliques et mettre en application les obligations réglementaires de classement et de sécurisation, en traitant en priorité les digues de la commune de Montélimar

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

4.1. Réaliser les exigences réglementaires sur les digues de la commune de Montélimar  
4.2. Engager une réflexion sur la structuration des acteurs de l'eau dans la perspective GEMAPI

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

5.1. Décrire et caractériser les aléas sur les bassins versants du Roubion et du Jabron, en réalisant la cartographie des crues fréquentes, moyennes et exceptionnelles sur les deux bassins versants

TRI d'Avignon  
Objectifs de la stratégie locale Rhône du TRI d'Avignon

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1. Respecter les principes d'un aménagement du territoire intégrant les risques d'inondation
  - 1.1.1 Prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme et de planification
  - 1.1.2 Couverture en PPRi conformément à la doctrine Rhône sur le périmètre du TRI d'Avignon là où cela s'avérera nécessaire
  - 1.1.3 Poursuite du portage de la Doctrine Rhône
- 1.2. Connaissance et réduction de la vulnérabilité du territoire
  - 1.2.1 Connaissance de la vulnérabilité des biens existants (habitat, activités économiques, réseaux, bâtiments publics), notamment en utilisant l'outil de diagnostic de la vulnérabilité territoriale ReViTer
  - 1.2.2 Poursuite de la réduction de la vulnérabilité agricole dans les champs d'expansion des crues du TRI d'Avignon
  - 1.2.3 Lancement de dispositifs expérimentaux pour les enjeux habitat et activités économiques, pour la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité sur la base de la démarche de vulnérabilité territoriale (ReViTer)

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1. Assurer la pérennité et améliorer la gestion des ouvrages de protection
  - 2.1.1 Constituer l'inventaire des ouvrages hydrauliques participant soit du fonctionnement des champs d'expansion des crues, soit de la protection des populations et identifier pour chacun d'eux un gestionnaire à même de remplir les obligations en termes de sécurité des ouvrages. Pour les systèmes de protection les plus complexes et les plus sensibles (typiquement les remparts d'Avignon), les gestionnaires devront constituer ou compléter les éléments de connaissance, avec l'appui de l'État le cas échéant en matière d'expertise technique
  - 2.1.2 Mise en application des obligations réglementaires en matière de classement et de contrôle des ouvrages hydrauliques
  - 2.1.3 Réaliser les opérations déjà identifiées dans le cadre du Plan Rhône, notamment les travaux de gros entretien sur les digues de la plaine de Donzère-Mondragon (SIAGAR et Syndicat de Lapalud-La Motte)

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1. Agir sur la surveillance et l'alerte
  - 3.1.1 Assurer la cohérence des PCS de la stratégie locale et développer des approfondissements sur les secteurs les plus exposés (notamment en lien avec les systèmes de protection complexes type rempart d'Avignon)
  - 3.1.2 Déploiement d'un modèle hydraulique de prévision de crues, sur la base du modèle développé par la Compagnie Nationale du Rhône, pour la prévision des cotes et des débits du Rhône en phase de crue afin de disposer d'informations plus complètes sur le linéaire du Rhône
  - 3.1.3 Dans le cadre de la mission référent départemental inondation (RDI), mise à disposition, en amont de Beaucaire-Fourques, d'un catalogue de cartes de zones

inondables conduisant à évaluer l'extension de l'inondation probable en fonction d'une hauteur prévue à une station de contrôle

3.1.4 Accompagnement technique de l'État auprès des collectivités souhaitant se doter pour les points sensibles de matériel de mesure, afin de mieux anticiper l'alerte sur la mise en eau des plaines inondables

3.2. Se préparer à la crise et apprendre à mieux vivre avec les inondations

3.2.1 Recommander aux gestionnaires de réseaux et de bâtiments publics d'évaluer la vulnérabilité de leurs services en cas de crise majeure (en s'appuyant sur la dynamique du Plan Rhône notamment)

3.3. Développer la conscience du risque par la sensibilisation, le développement de la mémoire et l'information

3.3.1 Poursuivre la capitalisation sur les projets de culture du risque et de vulgarisation de la connaissance technique, notamment en matière de réalité augmentée, en continuant à innover et à expérimenter, comme gage d'efficacité en matière d'interpellation des populations et de mobilisation des acteurs

#### Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

4.1. Favoriser la constitution d'un système de protection unique pour une même zone protégée/ conforter la place des structures de gestion par bassin/ accompagner l'évolution des structures existantes gestionnaires d'ouvrages de protection vers la mise en place de la compétence GEMAPI

4.1.1 Mobilisation et structuration des gestionnaires d'ouvrages de protection

4.1.2 Constitution d'un système de protection unique sur les secteurs dont le système de protection résulte d'une multitude d'ouvrages relevant de gestionnaires distincts

4.1.3 Intégration de la nouvelle compétence GEMAPI et structuration des acteurs de l'eau sur les bassins en EPTBs et EPAGEs

#### Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

5.1. Développer et partager la connaissance des zones inondées potentiellement pour différentes gravités de crues et accompagner la mise en place de référents départementaux inondations

5.2. Compléter l'ensemble des éléments de connaissance nécessaire à la bonne gestion des ouvrages de protection

5.3. Mise à jour et appropriation par les collectivités et leurs groupements de la connaissance relative aux enjeux exposés par les débordements du Rhône

5.4. Poursuite des dispositifs de concertation sur le Rhône permettant le partage et la vulgarisation de la connaissance

TRI d'Avignon  
Objectifs de la SLGRI Affluents en rive gauche du Rhône

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1. Poursuivre l'élaboration des PPRi en les adaptant aux réalités des phénomènes et du territoire, en fonction des connaissances acquises ou mises à jour
- 1.2. Travailler à une meilleure conciliation entre risque d'inondation (débordement, pluvial, remontée de nappes...) et développement urbain et économique
- 1.3. Réduire la vulnérabilité des enjeux exposés dans tous les domaines (habitat, activités économiques y/c agriculture, réseaux, infrastructures publiques et ERP...)

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1. Sécuriser les digues et autres ouvrages de protection contre les crues et assurer leur gestion pérenne
- 2.2. Poursuivre le travail engagé en matière de préservation, voire de restauration des espaces stratégiques (champs d'expansion des crues et espaces de mobilité), en s'assurant d'une concertation suffisante avec les acteurs du territoire
- 2.3. Mettre en cohérence les niveaux de protection et les enjeux : poursuivre le travail engagé ou projeté en matière d'aménagement pour la réduction des débordements, y/c la restructuration des ouvrages de protection existants (reculs et autres déplacements, abaissements, suppressions...)

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1. Poursuivre l'amélioration du suivi hydrologique, de la prévision et de l'alerte, de l'organisation des services de secours
- 3.2. Développer l'information préventive et la sensibilisation tous publics (y/c repères de crues)

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1. Conduire une action déterminée et efficace en vue de stabiliser une organisation institutionnelle revue à l'aune de la loi MAPAM et autant que possible conforme au schéma cible GEMAPI : EPCI FP => bassin versant (SM / EPAGE / EPTB)
- 4.2. Conforter le principe d'une gestion intégrée des rivières par lbassins versants (pour cette stratégie locale : Lez, Ouvèze, bassin Sud-ouest Mont Ventoux, Aygue et Meyne)
- 4.3. Stabiliser les outils de contractualisation / programmation (PAPI<sup>1</sup> / SAGE / Contrats de rivière) pour mettre en œuvre la stratégie locale et opérer une gestion intégrée des cours d'eau à l'aide d'un cadre unique, simplifié et efficace
- 4.4. Améliorer le cadre réglementaire et ses modalités d'application afin de faciliter les actions à mener dans la mesure où elles concourent à atteindre des objectifs validés, que ce soit dans le cadre de directives ou de démarches nationales (PSR,..)

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- 5.1. Poursuivre les efforts engagés pour mieux connaître les phénomènes, les territoires concernés et les enjeux exposés et valoriser l'acquisition de nouvelles connaissances au

<sup>1</sup>Programme d'Actions de Prévention des Inondations

travers des projets d'aménagement et de gestion ou dans les cadres réglementaires (PPRi)

5.2. Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes aquatiques afin de pouvoir mieux les prendre en compte dans les projets (objectif commun avec DCE)

5.3. Améliorer la connaissance des phénomènes autres que débordements de cours d'eau, souvent marginalisés actuellement (ruissellements, remontées de nappes,..) en vue de mettre en œuvre des dispositifs de financement et des actions concrètes sur ces thèmes

5.4. Favoriser la circulation des connaissances acquises et pouvant contribuer à améliorer la poursuite des objectifs définis ici, quel que soit l'organisme détenant ces connaissances.

TRI d'Avignon  
Objectifs de la Stratégie Locale du bassin de la Cèze

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1 Arrêter le développement de la vulnérabilité
- 1.2 Adapter les enjeux aux risques
- 1.3 Prendre en compte les risques liés aux ruisseaux couverts issus des anciennes activités minières sur l'amont du bassin de la Cèze

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1 Préserver ou redéployer les fonctionnalités naturelles de rétention des cours d'eau (entretien de la végétation notamment)
- 2.2 S'assurer de la bonne gestion des ouvrages de ralentissement dynamique
- 2.3 Réaliser et gérer des ouvrages de protection
- 2.4 S'assurer du respect réglementaire en matière d'exploitation d'ouvrages hydrauliques
- 2.5 conforter les ouvrages existant le nécessitant

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1 Maintenir et développer la culture du risque au sein de la population et des acteurs de la gestion du risque
- 3.2 Favoriser l'appropriation des consignes en cas de crue par la population
- 3.3 Développer une chaîne de gestion de crise opérationnelle (depuis la prévision jusqu'à la mise en œuvre des actions par les différents acteurs de la sécurité civile)

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1 Conforter la gestion de l'eau et des risques à l'échelle du bassin versant de la Cèze
- 4.2 Assurer une bonne coordination entre les acteurs du territoire
- 4.3 Engager une réflexion sur la répartition des compétences au regard des évolutions législatives apportées par la Loi MAPAM
- 4.4 Faire émerger une gouvernance globale inter bassins à l'échelle du TRI d'ici 2021

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- 5.1 Accroître la connaissance en matière de vulnérabilité
- 5.2 Participer à l'observatoire départemental des risques d'inondation sur la base d'indicateurs relatifs à la connaissance des risques et de partage des informations

TRI d'Avignon  
Objectifs de la SLGRI relative à la Durance et ses affluents

Grand Objectif 0 : Rétablir la continuité et la cohérence de l'action publique comme une priorité fondamentale en matière de prévention des risques d'inondation.

- 0.1. Veiller à une mobilisation déterminée et efficace des acteurs en vue de stabiliser une organisation institutionnelle revue à l'aune de la loi MAPAM et du projet de loi NOTRe
- 0.2. Viser une stabilisation rapide des outils de contractualisation / programmation et de financement en veillant, à l'échelle des bassins versants, à une approche intégrée dans un cadre unique, démocratique, simplifié et efficace, dont les modèles sont notamment le Contrat de Rivière et le PAPI
- 0.3. Veiller à un accompagnement de l'application de la réglementation en clarifiant le partage des responsabilités et des compétences entre l'État, les Collectivités locales et les tiers (personnes privées, gestionnaires d'infrastructures linéaires, etc.)
- 0.4. Recenser et porter à la connaissance du législateur le retour d'expérience d'application des réglementations à l'échelle du bassin versant, en vue de contribuer activement à l'optimisation du cadre réglementaire

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1. Travailler à une meilleure opérationnalité des porteurs à connaissance en veillant à une harmonisation des hypothèses sur certains territoires (notamment l'axe Durance)
- 1.2. Améliorer la prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanismes (ex : SCOT et PLU) et travailler à une meilleure conciliation entre risque d'inondation (débordement, pluvial, remontée de nappes...) et développement urbain et économique
- 1.3. Poursuivre le programme de PPRI défini sur le périmètre de la SLGRI et harmoniser les pratiques
- 1.4. Améliorer la prise en compte des aspects morphologiques (exemple : études « espace de mobilité ») dans les pratiques et les documents d'urbanisme
- 1.5. Veiller au développement des démarches et des outils de gestion intégrant les spécificités des territoires de montagne

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1. Définir la stratégie de protection sur les différents territoires: mettre en cohérence les niveaux de protection et les enjeux (en priorité les enjeux humains): poursuivre le travail engagé ou projeté en matière d'aménagement pour la réduction des débordements, y/c la restructuration des ouvrages de protection existants (reculs et autres déplacements, abaissements, suppressions...) (les zones habitées et les zones vulnérables étant notamment prioritaires)
- 2.2. Identifier les enjeux et les modalités (techniques et financières par ex) de sécurisation des systèmes de protection contre les crues, réaliser les confortements prioritaires et assurer la gestion intégrée pérenne des ouvrages dans le cadre de GEMAPI
- 2.3. Rédiger un guide technique pour la réalisation des études de dangers des ouvrages de protection contre les crues torrentielles (adaptation montagne du référentiel national, aide à la formalisation des cahiers des charges par les gestionnaires)
- 2.4. Veiller à un entretien global, cohérent et planifié des cours d'eau et de la végétation
- 2.5. Améliorer et intégrer la connaissance des enjeux environnementaux dans la

conception des ouvrages et projets

2.6. Poursuivre le travail engagé en matière de préservation, voire de restauration des espaces stratégiques : champs d'expansion des crues et espaces de mobilité

2.7. Favoriser le lien entre les approches « morphologiques et gestion des risques d'inondation » et plus généralement les approches intégrées « gestion des risques et des milieux aquatiques »

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés
--

3.1. Veiller à la réalisation et la mise en œuvre des Plans Communaux de Sauvegarde, en assurant la cohérence des volets « inondations » à l'échelle du bassin versant de la Durance

3.2. Développer les exercices de crise et en valoriser les retours d'expérience

3.3. Poursuivre l'amélioration de l'organisation des services de secours et des acteurs de la gestion de crise, en veillant notamment à la montée en puissance et au caractère opérationnel de la mission RDI (référént départemental inondation)

3.4. Aider à la montée en compétence des acteurs et favoriser l'amélioration du lien entre la prévision de crues et les gestes/actions à mettre en œuvre sur le terrain par les différents acteurs de gestion des crues (services de secours, État et collectivités locales)

3.5. Rendre opérationnel, déployer et continuer à développer le projet RHYTMME (notamment dans l'attente de l'opérationnalité du projet « crues soudaines ») en vue d'améliorer la prévision des crues et accompagner les acteurs locaux du territoire dans son utilisation

3.6. Valoriser et partager les bonnes pratiques en matière de gestion de crise

3.7. En cohérence avec le schéma directeur de la prévision des crues sur le bassin RM, améliorer le système de surveillance, de prévision, d'alerte et de transmission de l'information sur les crues, en lien avec le SPC Grand Delta et EDF, en veillant :

- à une cohérence avec le système mis en place par l'État (situation actuelle et future);
- à l'efficacité, la pérennité et la complémentarité des dispositifs proposés avec l'existant ;
- à une animation technique à l'échelle du bassin des systèmes de surveillance et d'alerte : dispositions techniques communes, conventionnement pour l'échange de données en temps réel.

3.8. Développer une culture du risque d'inondation et de gestion intégrée de ce risque auprès de l'ensemble des acteurs à l'échelle du bassin-versant

3.9. Développer une information préventive efficace en veillant à la mise à disposition des outils réglementaires (ex : DICRIM) mais en allant au-delà et en focalisant des populations sensibles et vulnérables (scolaires notamment)

3.10. Réfléchir à une démarche opérationnelle progressive de réduction de la vulnérabilité des enjeux exposés dans tous les domaines (habitat, activités économiques y/c agriculture, réseaux, infrastructures publiques et ERP, campings...), en s'appuyant sur un bilan des actions du même type menées sur d'autres bassins afin de bien mettre en évidence les freins et les points de blocages ainsi que les solutions possibles pour faire aboutir de manière concrète et opérationnelle ces actions. Une étude de cas pourrait en parallèle enrichir cette démarche sur un ou plusieurs territoires pilotes du bassin.

3.11. Veiller à la formalisation et aux tests de la planification de l'organisation de crise au sein des établissements sensibles et stratégiques (ex : cahiers de prescriptions sur les campings exposés à des risques torrentiels, PPMS des établissements d'enseignement...)

3.12. Travailler à l'anticipation de la gestion post-événement et du retour à la normale (formalisation de recommandations, actions de sensibilisation ciblées en fonction de la nature des enjeux concernés -ex : agricoles, touristiques...) en lien notamment avec les

assurances et les gestionnaires de réseaux.

3.13. Formaliser et diffuser des informations sur la réduction de la vulnérabilité des activités agricoles en zone à risques d'inondation (types de cultures, localisation, types d'équipements...) en lien avec la gestion quantitative

3.14. Valoriser et s'appuyer sur les actions menées par le programme « gestion intégrée des risques naturels »

#### Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

4.1. Clarifier les compétences territoriales GEMAPI et organiser les acteurs

4.2. Animer et consolider un suivi technique et financier (notion de performance) de la SLGRI à l'échelle du BV ; tout en veillant à une territorialisation de cette SLGRI globale en sous-bassins versants pour être au plus près du terrain et des spécificités locales

4.3. Veiller un travail technique en réseau sur l'ensemble du bassin versant

4.4. Soutenir les actions engagées et réaffirmer les orientations stratégiques des PAPI déjà labellisés sur le bassin versant et des contrats de milieux en cours

4.5. Accompagner les porteurs en vue de la labellisation de futurs PAPI déjà actés (PAPI complets Durance et Guil) et favoriser l'émergence d'autres PAPI ou plans d'actions/outils (dont le format est à trouver) sur des territoires plus ruraux et des petits BV (Bléone, Buech...)

4.6. Veiller à l'articulation de la SLGRI avec le SAGE Durance en phase d'émergence à l'échelle du bassin versant et les autres SAGE existants (Verdon et Calavon/Coulon)

4.7. Réfléchir aux enjeux, clarifier et communiquer (auprès des populations mais également de la chaîne opérationnelle de gestion de crise) sur les modalités de gestion du barrage de Serre-Ponçon et des ouvrages du Verdon. Démarche à mener plus généralement sur l'ensemble des ouvrages et des territoires le nécessitant

4.8. Travailler au maintien, voire au développement, du dispositif d'accompagnement financier des acteurs afin qu'ils aient les moyens de porter la politique ambitieuse et novatrice en cours de définition dans le cadre de l'application de la Directive Inondation, en particulier dans les territoires peu densément peuplés (lien avec la taxe affectée à la compétence GEMAPI).

#### Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

5.1. Améliorer la connaissance des risques d'inondation en portant une attention particulière aux problématiques spécifiques des risques en montagne, et veiller à la circulation des connaissances acquises

5.2. Prendre acte pour les territoires de montagne, de la grande difficulté de mettre en œuvre les démarches ACB/AMC telles que définies de façon uniforme à l'échelle nationale, et laisser les gestionnaires locaux définir un cadre d'étude adapté à leur spécificité ou leur proposer une évolution du référentiel technique national

5.3. Soutenir les actions de recherche et de développement, notamment pour enrichir l'outil RHYTMME

5.4. Favoriser le développement encadré des instrumentations sur les têtes de bassins versants pour optimiser les modélisations et améliorer la connaissance des phénomènes

5.5. Poursuivre les actions de suivi morphologique périodique et post-crue là où elles existent et les encourager ailleurs quand elles paraissent utiles.

5.6. Organiser, capitaliser et valoriser la démarche de retour d'expérience à l'échelle du bassin versant de la Durance. Il s'agit notamment de tirer les enseignements des événements passés et de veiller au maintien de la mémoire du risque en développant l'analyse historique des inondations de type « BDHI », de favoriser la formalisation de

retours d'expériences ainsi que la conduite d'actions phares à destination des populations (repères de crue, expositions...).

TRI d'Avignon  
Objectifs de la stratégie locale Ardèche :

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1. Réviser les PPRI sur la base d'une doctrine « cours d'eau cévenols du Bassin Versant de l'Ardèche »
- 1.2 Affiner la connaissance des enjeux du territoire pour mieux cibler les opérations de réduction de vulnérabilité, par exemple sur les campings
- 1.3 Intégrer la problématique de l'assainissement pluvial dans les documents d'urbanisme, via en particulier la réalisation de schémas d'assainissement pluviaux qui pourront être intercommunaux

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1. Gérer, restaurer et protéger les espaces de mobilité et les zones d'expansion des crues
- 2.2. Favoriser la rétention dynamique des crues, en particulier en améliorant les pratiques culturelles
- 2.3. Veiller à un entretien global, cohérent et planifié des cours d'eau

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1. Veiller à la réalisation et la mise en œuvre des Plans Communaux de Sauvegarde, en assurant une cohérence des volets « inondations » à l'échelle du bassin versant de l'Ardèche
- 3.2. Améliorer le système de surveillance, de prévision, d'alerte et de transmission de l'information sur les crues, en lien avec le SPC Grand Delta
- 3.3. Communiquer auprès du grand public, notamment vers les scolaires sur la prévention des inondations, en travaillant en particulier sur les repères de crues et les zones d'expansion des crues

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1. Élaborer le PAPI complet du Bassin Versant de l'Ardèche
- 4.2. Accompagner la mise en place de la mission GEMAPI
- 4.3. Assurer la gestion équilibrée des ressources en eau par une maîtrise d'ouvrage structurée à l'échelle du bassin versant

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- 5.1. Améliorer la connaissance de l'aléa inondation de l'Ardèche et ses principaux affluents (Baume, Chassezac...) à partir des données historiques et géomorphologiques et de modèles hydrauliques adaptés dans les secteurs à enjeux pour différents types d'événements
- 5.2. Favoriser le retour d'expérience suite à une inondation

TRI d'Avignon  
Objectifs de la stratégie locale du Gard Rhodanien

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1. Mieux connaître la vulnérabilité des enjeux en zone inondable (population, environnement, patrimoine, activités économiques) et définir un programme de mesure de réduction de la vulnérabilité
- 1.2. Engager des actions de réduction de la vulnérabilité pour stabiliser voire réduire le coût des dommages aux biens exposés en cas d'inondation
- 1.3. Favoriser la transcription des zonages de risque dans les PLU en cours de révision et viser l'approbation de PPRi à partir des zonages de risque validé par les services de l'Etat.

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1. Améliorer le ressuyage tout en favorisant la mobilisation de champs d'expansion de crue dans des zones à moindre enjeux
- 2.2. Favoriser la rétention dynamique des crues
- 2.3. Favoriser le transit des crues en redonnant au cours d'eau leur espace de mobilité
- 2.4. Mieux gérer l'équilibre sédimentaire par un traitement à la source
- 2.5. Prendre en compte la stratégie hydromorphologique et paysagère développée sur le bassin versant du Nizon Galet et du Bassin versant du Malaven dans la SLGRI
- 2.6. Mettre en œuvre des plans de gestion pluriannuel d'entretien et de restauration de la végétation
- 2.7. Améliorer la gestion des ouvrages de protection en précisant la gestion de ces ouvrages et s'assurant de la fonctionnalité de l'organisation de l'entretien et de la surveillance, du respect des consignes écrites et de la tenue des registres
- 2.8. Sécuriser les ouvrages hydrauliques

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1. Inciter la mise en place d'outils locaux de prévision et d'alerte
- 3.2. Conforter les Plans Communaux de Sauvegarde
- 3.3. Rappeler les obligations d'information préventive et rechercher l'actualisation ou l'élaboration des DICRIM
- 3.4. Développer les opérations d'affichage du danger à travers les repères de crues
- 3.5. Maintenir et développer la culture du risque au travers de la sensibilisation, l'information et la formation

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1. Mettre en place une gestion locale concertée par l'implication de tous les partenaires financiers et sectoriels s'appuyant sur le SMABVGR comme structure coordonnatrice de la stratégie locale
- 4.2. Impulser des échanges au-delà de la SLGRI en privilégiant notamment les agglomérations de Bagnols-sur-Cèze et du Grand Avignon
- 4.3. Élaborer un second PAPI sur qui poursuive les actions de réduction en cours en mette en œuvre la stratégie locale
- 4.4. Mobiliser les acteurs du territoire en vue de stabiliser une organisation institutionnelle revue à l'aune de la loi MAPAM et autant que possible conforme au schéma cible

GEMAPI : EPCI FP => bassin versant (SM / EPAGE / EPTB)

4.5. Conforter la gestion de l'eau et des risques à l'échelle du bassin versant de la stratégie locale

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation
--

5.1. Développer la connaissance sur les risques inondation et la compréhension du fonctionnement des rejets au Rhône.

TRI du Delta du Rhône  
Objectifs de la SLGRI du TRI du Delta du Rhône

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1. Respecter les principes d'un aménagement du territoire intégrant les risques d'inondations
  - 1.1.1 Prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme et de planification
  - 1.1.2 Élaboration des PPRi par débordement du Rhône (conformément à la doctrine Rhône) et par submersion marine
  - 1.1.3 Poursuite du portage de la doctrine Rhône
- 1.2. Connaissance et réduction de la vulnérabilité du territoire
  - 1.2.1 Connaissance et réduction de la vulnérabilité des biens existants dans les secteurs fréquemment inondés, notamment en utilisant l'outil de diagnostic de la vulnérabilité territorial ReViTer
  - 1.2.2 Amélioration de la résilience et réduction de la vulnérabilité fonctionnelle, en particulier en cas d'événements majeurs dans les secteurs protégés à l'issue de la sécurisation des ouvrages de protection, y compris les plaines agricoles à l'arrière des digues déversantes qui ne seront inondées qu'à partir d'une crue type 2003
  - 1.2.3 Amélioration de la connaissance des premiers enjeux touchés dans les zones littorales concernées par les événements de submersion marine les plus fréquents afin d'orienter les démarches de réduction de la vulnérabilité à mettre en œuvre

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1. Assurer la pérennité et améliorer la gestion des ouvrages de protection
  - 2.1.1 Poursuite de la mise en œuvre du programme de sécurisation du Symadrem avec notamment l'achèvement pour le premier cycle (2016-2021) des opérations de sécurisation de la digue de la Montagnette, de la protection sud d'Arles, de la digue Beaucaire-Fourques et de la digue ouest au remblai RFF et transparence de ce dernier
  - 2.1.2 Pour le cycle suivant (2022-2028), en plus de la poursuite du programme de sécurisation du Symadrem (Petit et Grand Rhône), objectif possible de sécurisation des ouvrages hydrauliques de second rang du type canaux jouant un rôle important dans le lit majeur à la fois par rapport aux écoulements mais aussi par rapport aux enjeux de ressuyage

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1. Agir sur la surveillance et l'alerte
  - 3.1.1 Assurer la cohérence des PCS de la stratégie locale et développer des approfondissements sur les secteurs les plus exposés
  - 3.1.2 Pérenniser, moderniser et améliorer l'efficacité le cas échéant, du système de surveillance des ouvrages de protection du Symadrem (Plan de gestion des ouvrages en période de crue- PGOPC)
  - 3.1.3 Déploiement d'un modèle hydraulique de prévision de crues, sur la base du modèle développé par la Compagnie Nationale du Rhône, pour la prévision des cotes et des

débites du Rhône en phase de crue afin de disposer d'informations plus complètes sur le linéaire du Rhône

3.1.4 Dans le cadre de la mission référent départemental inondation (RDI), mise à disposition, en amont de Beaucaire-Fourques, d'un catalogue de carte de zones inondables conduisant à évaluer l'extension de l'inondation probable en fonction d'une hauteur prévue à une station de contrôle

3.1.5 Accompagnement technique de l'État auprès des collectivités souhaitant se doter pour les points sensibles de matériel de mesure, afin de mieux anticiper l'alerte sur la mise en eau des plaines inondables

3.2. Se préparer à la crise et apprendre à mieux vivre avec les inondations

3.2.1 Recommander aux gestionnaires de réseaux et de bâtiments publics d'évaluer la vulnérabilité de leurs services en cas de crise majeure (en s'appuyant sur la dynamique du Plan Rhône notamment)

3.3. Développer la conscience du risque par la sensibilisation, le développement de la mémoire et l'information

3.3.1 Poursuivre la capitalisation sur les projets de culture du risque et de vulgarisation de la connaissance technique, notamment en matière de réalité augmentée, en continuant à innover et à expérimenter, comme gage d'efficacité en matière d'interpellation des populations et de mobilisation des acteurs

#### Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

4.1. Favoriser la constitution d'un système de protection unique pour une même zone protégée / conforter la place des structures de gestion par bassin / accompagner l'évolution des structures existantes gestionnaires d'ouvrages de protection vers la mise en place de la compétence GEMAPI

4.1.1 Structuration des acteurs ayant compétence sur les ouvrages de protection contre la submersion marine.

4.1.2 Structuration des acteurs ayant compétence sur les ouvrages hydrauliques de second rang, du type canaux.

4.1.3 Intégration de la nouvelle compétence GEMAPI et structuration des acteurs de l'eau sur les bassins en EPTBs et EPAGEs.

#### Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

5.1. Poursuite des dispositifs de concertation sur le Rhône, permettant le partage et la vulgarisation de la connaissance qui est déjà bien constituée sur ce secteur du fait de la forte dynamique liée au programme de sécurisation du Symadrem.

5.2. Amélioration de la connaissance du phénomène de montée des eaux de la mer et de leurs entrées dans les terres (volet « littoral » de la stratégie)

TRI de Nîmes  
Objectifs de la stratégie locale du bassin du Vistre

Grand objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1. Améliorer la connaissance et réduire la vulnérabilité du territoire,
  - 1.1.1. Engager une amélioration de la connaissance cartographique des TRI pour les 3 fréquences d'aléas proposés par la Directive Inondation,
- 1.2. Respecter les principes d'un aménagement du territoire adapté aux risques d'inondations
  - 1.2.1. Poursuivre sur la période 2017-2020, la prise en compte du risque dans l'élaboration des futurs documents d'urbanisme (ScoT Sud Gard en cours de révision et PLU)
  - 1.2.2. Veiller à ce que les PAPI mettent en œuvre des actions de prise en compte des risques d'inondation dans l'urbanisme

Grand objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1. Préserver les capacités d'écoulement, les reconquérir, voire de les recréer dans les domaines des coteaux et des fonds de vallées du Vistre et du Rhône, en zone densément habitée et en zone d'habitat diffus et agricole
- 2.2. Assurer la pérennité des ouvrages de protection par l'entretien, la gestion en toute circonstance et l'intervention en crue sur les ouvrages de protection (digues notamment)
- 2.3. Améliorer la connaissance et clarifier le statut juridique et administratif des ouvrages de protection

Grand objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1. Agir sur la surveillance et l'alerte dans les domaines des coteaux en zone densément habitée, ainsi que dans les vallées du Vistre et du Rhône et en basse vallée, dans les zones densément habitées et d'habitat diffus et agricole.
- 3.2. Préparer la gestion de crise dans les domaines des coteaux en zone densément habitée, ainsi que dans les vallées du Vistre et du Rhône et en basse vallée, dans les zones densément habitées et d'habitat diffus et agricole.
  - 3.2.1. Veiller à ce que les documents d'information des populations et d'organisation de la période de crise (DICRIM, Plans Communaux de Sauvegarde) soient mis à jour, diffusés et maintenus actifs
  - 3.2.2. Rechercher un retour à la normale des territoires par le rétablissement et la continuité de service des réseaux que ce soit d'énergie, de voirie et d'adduction d'eau potable, ainsi que d'assainissement et de communication
- 3.3. Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information

Grand objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1. Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques
  - 4.1.1. Mieux intégrer la gestion des risques inondation et la gestion des milieux aquatiques, à la politique d'aménagement du territoire.

4.2. Sensibiliser les acteurs de l'aménagement du territoire aux risques d'inondation

4.3. Accompagner la mise en place de la compétence GEMAPI

4.3.1. Mobiliser les acteurs du territoire en vue de stabiliser une organisation institutionnelle dans le cadre de la mise en place de la compétence GEMAPI, en conduisant une réflexion sur la gouvernance du risque inondation sur le territoire de la stratégie locales pour aboutir à un scénario de gouvernance partagée.

4.3.2. Conforter la gestion de l'eau et des risques à l'échelle d'un territoire hydrographiquement logique

Grand objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation
--

5.1. Développer la connaissance sur les risques d'inondation

5.2. Veiller à construire et partager la connaissance des risques d'inondation et de la vulnérabilité du territoire actuel et futur, entre les différentes parties prenantes

TRI de Montpellier – Lunel – Mauguio – Palavas  
Socle d'objectifs communs aux 4 SLGRI du TRI de Montpellier – Lunel – Mauguio –  
Palavas.

*Ces thèmes transversaux s'appliquent sur l'ensemble des SLGRI du TRI, ils ont vocation à figurer dans chaque SLGRI.*

Grand objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1. Se préparer et gérer la crise à l'échelle globale du TRI :
  - 3.1.1 Améliorer la connaissance des impacts de l'inondation au droit des enjeux et pour la gamme des événements hydrologiques dommageables
  - 3.1.2. Informer les populations et établissements sensibles et utiles à la gestion de crise sur les conditions de vie en cas d'inondation
  - 3.1.3. Améliorer la préparation des acteurs économiques et leur autonomisation
  - 3.1.4. Améliorer la surveillance par la mise en place d'outils de vigilance hydrométéorologique
  - 3.1.5. Engager une réflexion sur la mise en place d'un outil commun pour améliorer la surveillance, la prévision et la gestion de crise par bassin versant
  - 3.1.6. Favoriser l'organisation à l'échelle intercommunale des mesures de sauvegarde en cas d'inondation (évacuation, hébergement, soins d'urgence, etc.)
  - 3.1.7. Soutenir les communes les plus vulnérables dans leur préparation à la crise.
- 3.2. Apprendre à vivre avec les inondations
  - 3.2.1. Favoriser la réduction de la vulnérabilité du bâti
  - 3.2.2. Renforcer la prise de conscience et la culture du risque (en particulier sensibilisation des scolaires)
  - 3.2.3. Mieux prendre en compte les risques d'inondation par débordement des cours d'eau, ruissellement urbain et submersion marine dans les plans et projets d'aménagement du territoire à une échelle adaptée (SCOT et PLU)
  - 3.2.4 Engager une réflexion sur l'adaptation du territoire aux risques littoraux, par exemple dans le cadre des volets littoraux des SCOT

Grand objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1. Favoriser l'émergence d'une gouvernance simplifiée des acteurs à l'échelle du TRI, avec pour objectif une SLGRI unique à horizon 2021
  - 4.1.1. Faire émerger une gouvernance à l'échelle du TRI de Montpellier pour la prévention intégrée des inondations et des submersions marines
  - 4.1.2. Préparer l'émergence d'une SLGRI unique pour le TRI de Montpellier pour 2021
- 4.2. Accompagner l'évolution des structures existantes gestionnaires d'ouvrages de protection dans le cadre de la mise en place de la compétence GEMAPI
  - 4.2.1. Favoriser l'émergence d'une maîtrise d'ouvrage globale pour la gestion du trait de côte sur le littoral.

Grand objectif 5 : Développer la connaissance sur phénomènes et les risques d'inondation

- 5.1. Améliorer la connaissance des zones inondables des cours d'eau non cartographiées dans le cadre du 1er exercice de déclinaison de la DI
- 5.2. Améliorer la connaissance au droit des secteurs à enjeux concernant les phénomènes de :
  - ruissellement urbain, débordement pluvial et du réseau hydrographique

secondaire

- submersion marine/érosion du littoral

5.3. Améliorer la connaissance des concomitances d'inondation dans les zones de confluence entre cours d'eau et entre cours d'eau et la mer

5.4. Améliorer la connaissance des dispositifs de protection existants et de leur état

5.5. Identifier les secteurs de danger où réduire la vulnérabilité en priorité

5.6. Développer une plate-forme d'échange de données.

TRI de Montpellier – Lunel – Mauguio - Palavas  
Objectifs de la stratégie locale des bassins du Lez et de la Mosson

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

1.1. Mettre en œuvre la stratégie priorisée de réduction de vulnérabilité sur ce territoire : développer un programme de réduction de la vulnérabilité décliné selon les enjeux spécifiques (habitations, ERP, entreprises, activités...)

Grand objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

2.1. Préserver les capacités d'écoulement en améliorant le fonctionnement hydraulique général à l'échelle de sous-bassins versants

2.1.1. Améliorer la situation en matière de ruissellement dans les zones agricoles

2.1.2. Lutter contre les érosions, pérenniser l'entretien de la ripisylve des cours d'eau et améliorer le fonctionnement morphodynamique des cours d'eau

2.2. Prendre en compte l'érosion du littoral

2.2.1. Poursuivre la réduction de la vulnérabilité du littoral tout en assurant une meilleure fréquentation du site et le recul d'enjeux littoraux qui impactent le bon développement du dispositif de protection dunaire

2.2.2. Définir une stratégie d'intervention pour réduire la vulnérabilité du littoral (résistance active ou recul stratégique) tenant compte des enjeux

2.3. Assurer la pérennité des ouvrages de protection

2.3.1. Sécuriser les ouvrages de protections prioritairement dans les secteurs concentrant les principaux enjeux

2.3.2. Dans le cadre de la mise en œuvre de la GEMAPI, confier la gestion et l'entretien du dispositif global de protection de la basse vallée du Lez et de la Mosson (digues du Lez et digues de la Mosson) à Montpellier Méditerranée Métropole

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

3.1. Agir sur la surveillance et l'alerte

3.1.1 Développer un système opérationnel de prévision, d'alerte et de gestion du risque inondation en temps réel, en poursuivant le projet « Ville en alerte » porté par Montpellier Méditerranée Métropole

3.2. Se préparer à la crise et apprendre à mieux vivre avec les inondations

3.2.1. Intégrer dans les PCS des communes couvertes par le projet Ville en alerte les nouvelles données mises en place dans le cadre de ce projet.

3.2.2. Mettre en cohérence à une échelle intercommunale les PCS afin d'optimiser la gestion de crise.

3.2.3. Réaliser des exercices permettant de tester les PCS

3.3. Développer la conscience du risque des populations, en particulier des nouvelles populations, par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information

3.3.1 Poursuivre la sensibilisation en particulier des nouvelles populations et des publics scolaires en maintenant les actions du programme « L'eau en climat méditerranéen, entre rareté et abondance ».

3.3.2 Poursuivre la pose des repères de crue.

#### Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

4.1 Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques en maintenant et en confortant la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire déjà engagée depuis plus de 20 ans et désormais structurée autour d'un EPTB

4.2 Accompagner la mise en place de la compétence « GEMAPI »

4.2.1 Améliorer l'intégration de la gestion des risques d'inondation et de la gestion des milieux aquatiques à la politique d'aménagement du territoire

4.2.2 Répartir les compétences relatives à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations issues de la Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles en ayant pour objectifs d'assurer une cohérence des interventions à l'échelle du bassin versant et de maintenir la solidarité amont-aval acquise sur le bassin versant.

4.3 Poursuivre la sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire aux risques d'inondation

4.3.1 Poursuivre la sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire (élus, services techniques, lotisseurs,...) afin de les informer régulièrement sur leur droit, leur devoir et sur les responsabilités qui incombent à leur fonction

4.3.2 Étant donné les enjeux humains et économiques aujourd'hui situés sur le littoral, mettre particulièrement l'accent sur la sensibilisation au risque inondation par submersion marine.

#### Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

5.1 Développer la connaissance sur les risques d'inondation

5.1.1 Développer la connaissance sur la vulnérabilité des réseaux, en particulier les infrastructures de transport, les réseaux d'énergie et de télécommunication et les réseaux d'eau (adduction d'eau potable, assainissement), afin d'améliorer la gestion de crise, réduire le délai de retour à la normale et réduire le montant des dommages potentiels.

5.2 Améliorer le partage de la connaissance sur la vulnérabilité du territoire actuelle et future

5.2.1 Capitaliser les données collectées à l'issue des événements dans le cadre des retours d'expériences et les valoriser (en posant des repères de crues, en développant un observatoire ou en utilisant ces données dans le cadre d'études ultérieures).

TRI de Montpellier – Lunel – Mauguio - Palavas  
Objectifs de la stratégie locale du bassin de l'Étang de l'Or

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

1.1 Respecter les principes d'un aménagement du territoire intégrant les risques d'inondations

1.1.1 Intégrer la problématique des risques naturels dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Intégrer les objectifs de la SLGRI dans l'élaboration des futurs documents d'urbanisme (SCoT et PLU) et inciter les aménageurs du territoire à développer des stratégies de prévention des risques dans l'élaboration de leurs projets.

1.1.2 Réviser les PPRi des communes littorales en vue d'intégrer les risques de submersion marine et d'érosion du trait de côte (PPRL) et engager une convergence des règlements des PPRi de l'ensemble du territoire.

1.1.3 Faire émerger une culture commune sur le territoire dans le domaine de la gestion des eaux pluviales et du ruissellement, afin de sensibiliser l'ensemble des maîtres d'ouvrages à l'importance de la prise en compte d'une réflexion à une échelle adaptée (bassin versant, projet de territoire, commune...) permettant une gestion durable du risque d'inondation par ruissellement.

1.2 Connaissance et réduction de la vulnérabilité du territoire

1.2.1 poursuivre le développement de la connaissance de la vulnérabilité.

1.2.2 mettre en œuvre des opérations programmées de réduction de la vulnérabilité.

1.2.3 concernant l'activité touristique en bord de mer, engager une réflexion sur l'adaptation du territoire aux risques littoraux.

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

2.1 Préserver les capacités d'écoulement

2.1.1 Évaluer les nouvelles capacités d'expansion de crues éventuellement mobilisables.

2.1.2 Favoriser des actions de restauration du fonctionnement morphologique des cours d'eau.

2.1.3 Veiller au développement des approches intégrées associant la gestion et la préservation des milieux aquatiques à la prévention du risque (permettre le ralentissement dynamique des crues par la reconquête de champs d'expansion de crues et la reconnexion d'annexes hydrauliques).

2.2 Prendre en compte l'érosion côtière du littoral : objectif décliné dans le socle commun

2.2.1 Poursuivre la réduction de la vulnérabilité du littoral tout en assurant une meilleure fréquentation du site et le recul d'enjeux littoraux qui impactent le bon développement du dispositif de protection dunaire.

2.2.2 Favoriser l'émergence d'une maîtrise d'ouvrage globale pour la gestion du trait de côte qui s'accompagnera d'une réflexion sur l'échelle pertinente d'intervention en matière de risques littoraux.

2.3. Assurer la pérennité des ouvrages de protection

2.3.1 Achever le recensement des ouvrages de protection hydraulique actuels et envisager des scénarios d'évolution en vue d'en assurer la sécurisation et la gestion pérenne, tout en favorisant la reconquête des zones d'expansion de crues ou reconnexions hydrauliques.

2.3.2 Poursuivre la démarche de sécurisation du système de protection hydraulique

actuel, améliorer la connaissance, l'entretien, la gestion en toute circonstance et l'intervention en crue sur les ouvrages de protection (digues notamment) et clarifier leurs statuts juridique et administratif. Cela vise la non aggravation de la sécurité des populations exposées.

### Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

#### 3.1 Agir sur la surveillance et l'alerte

3.1.1 Améliorer la surveillance et la prévision afin d'aider les communes du territoire dans la mise en œuvre opérationnelle de leur PCS

#### 3.2 Se préparer à la crise et apprendre à mieux vivre avec les inondations

3.2.1 Veiller à ce que les documents d'information des populations et d'organisation de la période de crise (DICRIM, Plans Communaux de Sauvegarde) soient mis à jour, diffusés et maintenus actifs.

3.2.2 Faire émerger les réflexions et démarches de mutualisation intercommunale.

3.3 Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information

3.3.1 Poursuivre sur l'ensemble du territoire la sensibilisation des scolaires, des élus, et du grand public et développer la culture du risque (pose des repères de crues, plan de communication...).

### Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

#### 4.1 Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques

4.1.1 Assurer, au travers de la SLGRI, une bonne articulation entre le PAPI complet et les enjeux du contrat de milieu.

#### 4.2 Accompagner la mise en place de la compétence « GEMAPI »

4.2.1 Viser à conforter la répartition des compétences sur le territoire tout en veillant à assurer leur mise en œuvre et leur cohérence à la bonne échelle hydrographique

#### 4.3 Sensibiliser les acteurs de l'aménagement du territoire aux risques d'inondation

4.3.1 Afin de mieux intégrer la gestion des risques inondation et la gestion des milieux aquatiques à la politique d'aménagement du territoire, poursuivre et renforcer la sensibilisation des élus, des services techniques et des aménageurs du territoire ; informer régulièrement les élus sur leur droit, leur devoir et sur les responsabilités qui incombent à leur fonction.

4.3.2 Étant donné les enjeux humains et économiques aujourd'hui situés sur le littoral, mettre particulièrement l'accent sur la sensibilisation au risque inondation par submersion marine.

### Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

#### 5.1. Développer la connaissance sur les risques d'inondation

5.1.1 Développer la cartographie des zones inondables et des enjeux des cours d'eau du bassin versant non encore cartographiés

5.1.2 Poursuivre le diagnostic de la vulnérabilité du territoire et l'amélioration de la connaissance des impacts des inondations

5.1.3 Améliorer la connaissance des concomitances des phénomènes d'inondations (débordement cours d'eau, ruissellement, débordement étang, submersion marine) sur le territoire.

5.2 Améliorer le partage de la connaissance sur la vulnérabilité du territoire actuelle et

future

5.2.1 Réaliser, rechercher et mettre en place des lieux de partage de l'information sur les phénomènes d'inondations, les enjeux en zone inondable et leur vulnérabilité.

5.2.2 Veiller à ce que la connaissance des risques d'inondation soit construite et partagée entre les différentes parties prenantes.

TRI de Montpellier – Lunel – Mauguio - Palavas  
Objectifs de la stratégie locale du bassin du Vidourle

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

1.1 Respecter les principes d'un aménagement du territoire intégrant les risques d'inondations

1.1.1 Aboutir sur le périmètre de la SLGRi du bassin versant du Vidourle à une couverture intégrale en PPRi ou en zonage du risque sur les communes non couvertes par un PPRi, en s'appuyant sur la doctrine Languedoc-Roussillon qui tient compte de la spécificité des cours d'eau à montée rapide et des risques littoraux en façade méditerranéenne.

1.1.2 Sur les communes volontaires non couvertes par des PPRi, établir un zonage du risque de crues fluviales et de ruissellement pluvial à inclure dans les PLU à l'occasion de leur établissement ou de leur révision afin de rendre les zonages opposables au tiers.

1.2 Connaissance et réduction de la vulnérabilité du territoire

1.2.1 poursuivre le recensement des enjeux sur les secteurs où ils n'ont pas encore été recensés (Haute et moyenne vallée) et engager des diagnostics permettant de définir des mesures de mitigation adaptées

1.3 Renforcer les doctrines locales de prévention

1.3.1 Au regard du caractère endigué du Vidourle sur la basse vallée, veiller particulièrement au strict respect des principes suivants :

- Responsabilité du propriétaire et du gestionnaire des ouvrages de protection ;
- Haut niveau de protection et sûreté assuré par l'ouvrage ;
- Respect strict du principe d'inconstructibilité à l'arrière des digues.

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

2.1 Assurer la pérennité des ouvrages de protection / améliorer la gestion des ouvrages de protection

2.1.1 Poursuivre la démarche de protection engagée sur le secteur de Villetelle à la Mer reposant sur les principes suivants :

- La protection des villes et villages par le confortement et la sécurisation des digues de premier rang,
- La protection des centres urbains par la création de digues de second rang
- La gestion de l'expansion des crues, des écoulements et du ressuyage dans les plaines gardoises et héraultaises.

2.1.2 Parallèlement, s'assurer de la pérennité des ouvrages de protection existants et de l'amélioration de leur gestion

2.2 Agir sur les capacités d'écoulement / Favoriser la rétention dynamique des écoulements

2.2.1 Affiner la hiérarchisation et la priorisation de la création de nouveaux bassins de rétention pour les sites sur lesquels ils constituent la solution la plus adaptée de prévention des inondations, après s'être assuré de leur pertinence et de leur faisabilité conformément aux exigences définies dans le cahier des charges PAPI.

2.2.2 S'assurer de la pérennité des ouvrages de rétention dynamique existants en veillant à leur bon entretien en toute circonstance et à la mise en place de modalités de gestion adaptées, notamment en périodes de crues.

### Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

3.1 Se préparer à la crise et apprendre à mieux vivre avec les inondations / Améliorer la gestion de crise et conforter les Plans Communaux de sauvegarde

3.1.1 Tester régulièrement les PCS au moyen d'exercices de simulation de crise. Former les élus et les personnels communaux aux consignes de sécurité définies sur les digues.

3.1.2 Poursuivre l'élaboration des PCS dans les communes soumises à obligation qui n'en sont pas encore dotées (Secteurs du Brestalou et de la Bénovie).

3.1.3 Mettre à jour les PCS existants, notamment en intégrant les consignes de sécurité relatives aux digues (Communes de Lunel, Marsillargues, Gallargues Le Montueux, Aimargues, Saint Laurent d'Aigouze, Aigues-Mortes) et en les adaptant et en les améliorant pour tenir compte des nouvelles connaissances issues des PPRi (Communes de La Grande-Motte, Le Grau du Roi, Aigues-Mortes).

3.2 Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information

3.2.1 Veiller au respect par les communes de leurs obligations réglementaires relatives à l'information préventive, notamment à la mise en œuvre au sein de celles dotées d'un PCS approuvé d'une information biennale à l'attention de la population.

3.2.2 Développer les opérations d'affichage du danger – repères de crues ou de laisses de mer. En particulier, densifier les repères de crues dans les communes les plus exposées et qui font l'objet de travaux, notamment d'ouvrages de protection et accompagner cette pose d'une communication spécifique.

3.2.3 Développer la culture du risque (inondation par débordement de cours d'eau et submersion marine et érosion côtière) en poursuivant la sensibilisation des publics scolaires et en engageant une sensibilisation à destination de l'ensemble de la population.

### Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

4.1 Favoriser la constitution d'un système de protection unique pour une même zone protégée / Conforter la place des structures de gestion par bassin / Accompagner l'évolution des structures existantes gestionnaires d'ouvrages de protection vers la mise en place de la compétence GEMAPI

4.1.1 Maintenir une solidarité forte amont/aval sur le bassin versant.

4.1.2 Dans le cadre de la mise en place de la compétence GEMAPI, structurer les acteurs ayant compétence sur les ouvrages de protection contre la submersion marine, les acteurs ayant compétence sur les ouvrages hydrauliques (digues, bassins de rétention) et les acteurs ayant compétence en matière d'urbanisme.

### Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

5.1 Poursuivre la concertation sur le Vidourle permettant le partage et la vulgarisation de la connaissance.

5.2 Améliorer la connaissance des phénomènes de submersion marine et de leurs concomitances avec les débordements du cours d'eau.

TRI de Montpellier  
Objectifs de la stratégie locale du bassin du Vistre

Grand objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1. Améliorer la connaissance et réduire la vulnérabilité du territoire,
  - 1.1.1. Engager une amélioration de la connaissance cartographique des TRI pour les 3 fréquences d'aléas proposés par la Directive Inondation,
- 1.2. Respecter les principes d'un aménagement du territoire adapté aux risques d'inondations
  - 1.2.1. Poursuivre sur la période 2017-2020, la prise en compte du risque dans l'élaboration des futurs documents d'urbanisme (ScoT Sud Gard en cours de révision et PLU)
  - 1.2.2. Veiller à ce que les PAPI mettent en œuvre des actions de prise en compte des risques d'inondation dans l'urbanisme

Grand objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1. Préserver les capacités d'écoulement, les reconquérir, voire de les recréer dans les domaines des coteaux et des fonds de vallées du Vistre et du Rhône, en zone densément habitée et en zone d'habitat diffus et agricole
- 2.2. Assurer la pérennité des ouvrages de protection par l'entretien, la gestion en toute circonstance et l'intervention en crue sur les ouvrages de protection (digues notamment)
- 2.3. Améliorer la connaissance et clarifier le statut juridique et administratif des ouvrages de protection

Grand objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1. Agir sur la surveillance et l'alerte dans les domaines des coteaux en zone densément habitée, ainsi que dans les vallées du Vistre et du Rhône et en basse vallée, dans les zones densément habitées et d'habitat diffus et agricole.
- 3.2. Préparer la gestion de crise dans les domaines des coteaux en zone densément habitée, ainsi que dans les vallées du Vistre et du Rhône et en basse vallée, dans les zones densément habitées et d'habitat diffus et agricole.
  - 3.2.1. Veiller à ce que les documents d'information des populations et d'organisation de la période de crise (DICRIM, Plans Communaux de Sauvegarde) soient mis à jour, diffusés et maintenus actifs
  - 3.2.2. Rechercher un retour à la normale des territoires par le rétablissement et la continuité de service des réseaux que ce soit d'énergie, de voirie et d'adduction d'eau potable, ainsi que d'assainissement et de communication
- 3.3. Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information

Grand objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1. Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques
  - 4.1.1. Mieux intégrer la gestion des risques inondation et la gestion des milieux aquatiques, à la politique d'aménagement du territoire.

4.2. Sensibiliser les acteurs de l'aménagement du territoire aux risques d'inondation

4.3. Accompagner la mise en place de la compétence GEMAPI

4.3.1. Mobiliser les acteurs du territoire en vue de stabiliser une organisation institutionnelle dans le cadre de la mise en place de la compétence GEMAPI, en conduisant une réflexion sur la gouvernance du risque inondation sur le territoire de la stratégie locales pour aboutir à un scénario de gouvernance partagée.

4.3.2. Conforter la gestion de l'eau et des risques à l'échelle d'un territoire hydrographiquement logique

Grand objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation
--

5.1. Développer la connaissance sur les risques d'inondation

5.2. Veiller à construire et partager la connaissance des risques d'inondation et de la vulnérabilité du territoire actuel et futur, entre les différentes parties prenantes

TRI de Sète  
Objectifs de la stratégie locale du bassin de Thau

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1. Réaliser un diagnostic rétro et prospectif de la prise en compte des PPRI dans l'urbanisme des communes, notamment en lien avec les dispositions du SCOT de Thau
- 1.2. Initier des démarches de diagnostic et de réduction de la vulnérabilité des enjeux avec une approche différenciée entre la rénovation et les nouveaux projets et le type d'aléa (submersion marine, ruissellement, cours d'eau)
  - 1.2.1. Initier des démarches groupées de mise en œuvre des diagnostics et des travaux pour les logements et bâtiments existants (type projet ALABRI) en zone urbaine et agricole
  - 1.2.2. Réaliser un diagnostic de la vulnérabilité du secteur agricole (bâti, cultures, etc.) dans les zones concernées
  - 1.2.3. Initier des projets pilotes permettant de nouvelles modalités d'articulation entre renouvellement urbain et prévention des risques (notion d'habitat résilient ou « bas dommage »)
- 1.3. Améliorer la prise en compte, dans les choix d'aménagement, de la nécessité de réduire le ruissellement des eaux pluviales, avec un volet qualité des eaux
  - 1.3.1. Mettre en œuvre les schémas directeurs de gestion des eaux pluviales selon des scénarios d'aménagements conçus à l'échelle des bassins versants en mobilisant au maximum les principes de l'ingénierie écologique afin d'optimiser les coûts et de réduire l'aléa inondation
  - 1.3.2. Identifier les zones où le ruissellement urbain est générateur de risque pour la sécurité des populations et établir un programme d'actions
  - 1.3.3. Prendre en compte la problématique de ruissellement urbain dans les nouveaux espaces urbanisés, notamment par l'emploi de techniques durables de gestion des eaux pluviales (bassins et tranchées d'infiltration, noues, plans d'eau...)
  - 1.3.4. Inscrire chaque projet/aménagement dans une gestion « bassin versant » afin de réduire les potentiels effets cumulés de petits projets indépendants sur le fonctionnement hydrologique, l'hydraulique et la qualité du milieu récepteur

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1. Conserver voire développer les zones d'expansion de crue en étudiant les possibilités d'instaurer des servitudes de surinondabilité et les retranscrire dans les documents d'urbanisme
- 2.2. Favoriser la mise en œuvre, notamment à travers les PLU, d'une politique de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) basée sur les dispositions du SAGE de Thau et Ingril / les principes de l'ingénierie écologique à savoir la préservation des lits majeurs de cours d'eau de toute urbanisation, l'infiltration à la source, le ralentissement des écoulements par la préservation voire la restauration des espaces jouant un rôle (zones de rétention, zones humides, milieux naturels notamment sur les lidos), la restauration des cours d'eau... avant tout autre projet de prévention des inondations, dès que cela est possible
- 2.3. Favoriser la prise en compte des enjeux de qualité des eaux présents sur le territoire (cours d'eau, lagune, étangs et eaux souterraines) dans la mise en œuvre de la prévention contre les inondations

2.3.1. Identifier des zones de régulation jouant à la fois un rôle dans l'abattement des pollutions et dans la réduction du risque inondation

2.3.2. Adapter les nouvelles ICPE au risque d'inondation extrême

### Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

3.1. Aider à la réalisation, améliorer et étendre les outils de gestion de crise

3.1.1. Faire un bilan sur les PCS, identifier les besoins en termes de connaissance et élaborer ceux qui manquent selon les retours d'expérience issus du bilan, initier la coordination interPCS

3.1.2. Initier et développer l'avertissement pour les communes sur la base du modèle d'écoulement des eaux du programme OMEGA Thau et des points de vigilance identifiés en tenant compte du manque de connaissances sur les débits des cours d'eau, les ruissellements en cas d'orage et les phénomènes de tempête

3.2. Développer la conscience du risque inondation et des risques littoraux par la sensibilisation, le développement de la mémoire et l'information des populations (permanentes et touristiques) et des activités exposées

3.2.1. Poser des repères de crues, des laisses de mer ou de hauteur de vagues

3.2.2. Mettre à jour les documents d'information réglementaire (DICRIM)

3.2.3. Évaluer l'efficacité des projets réalisés sur le littoral et capitaliser les retours d'expérience

### Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

4.1. Associer l'ensemble des acteurs concernés par le risque inondation pour favoriser un engagement vers une SLGRI construite ensemble

4.2. Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques au sein de la gouvernance mise en place sur le bassin de Thau (Comité Stratégique et ses groupes techniques) pour une bonne articulation de la mise en œuvre des Directive Inondation, Directive Cadre sur l'eau, Plan de bassin d'adaptation au changement climatique, etc.

4.3. Alimenter les réflexions de prises de compétence GEMAPI, en lien avec la SLGRI, clarifier les responsabilités de chacun

4.4. Évaluer l'intérêt de mettre en place d'un « PAPI d'intention »

4.5. Veiller à la cohérence et favoriser les échanges avec les SLGRI voisines pour les communes de Marseillan et Agde (SLGRI Béziers-Agde), Mireval, Vic la Gardiole et Montbazin (SLGRI Lez-Mosson sur le TRI de Montpellier-Lunel-Mauguio-Palavas)

### Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

5.1. Améliorer la connaissance de l'aléa afin de servir d'état des lieux précis et de diagnostic du risque, dans la perspective d'amélioration des PCS (cours d'eau non pris en compte actuellement dans les cartographies Directive Inondation, ruissellement des eaux de pluie en cas d'orage, phénomènes liés au karst du Pli Ouest, scénarios submersions marines, concomitance des phénomènes, temps de ressuyage) avec une priorisation nécessaire des besoins en termes d'acquisition de connaissance

5.2. Améliorer la connaissance des différents enjeux exposés au risque inondation et de leur vulnérabilité

5.3. Améliorer la connaissance du risque d'inondation par submersion marine en arrière des lagunes et étangs

5.4. Développer un dispositif de partage de la connaissance du risque inondation sur le bassin de Thau

TRI de Béziers-Agde  
Objectifs de la stratégie locale des bassins de l'Orb, du Libron et de l'Hérault

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1. Évaluer le potentiel de réduction de la vulnérabilité sur le TRI
  - 1.1.1. Favoriser la gestion raisonnée du trait de côte (maintien des cordons dunaires, nettoyage raisonné...)
  - 1.1.2. Mettre à profit les retours d'expérience de l'appel à projet national pour le recul stratégique
  - 1.1.3. Évaluer la vulnérabilité fonctionnelle du TRI

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1. Maintenir la cohérence de la gestion du risque avec les territoires fonctionnels supra TRI, (bassins versants et cellule sédimentaire)
  - 2.1.1. Conserver une SLGRI à l'échelle des bassins versants et cellules sédimentaires
  - 2.1.2. Sensibiliser les élus sur la gestion des risques

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1. Faire émerger une organisation pour la gestion de crise
  - 3.1.1. Intégrer les risques littoraux dans les Plans Communaux de Sauvegarde
  - 3.1.2. Conforter les PCS
  - 3.1.3. Améliorer la gestion de crise en zone littorale et d'inondation...
- 3.2. Renforcer la perception des risques d'inondations et littoraux
  - 3.2.1. Mettre en place les laisses de mer
  - 3.2.2. Mettre à jour les documents d'information réglementaire (DICRIM...)
  - 3.2.3. Informer les décideurs sur les risques littoraux et d'inondations
  - 3.2.4. Développer la culture du risque

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1. Faire émerger une gouvernance pour favoriser les synergies dans la gestion des risques d'inondations et littoraux.
  - 4.1.1. Identifier les parties prenantes
  - 4.1.2. Favoriser la concertation
  - 4.1.3. Mettre en place une instance de pilotage légitime

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- 5.1. Harmoniser la connaissance des aléas/enjeux
  - 5.1.1. Réfléchir sur le rôle et le maintien des ouvrages
  - 5.1.2. S'assurer de la diffusion de la connaissance pour informer et sensibiliser les acteurs
  - 5.1.3. Affiner la connaissance des aléas et enjeux en zone inondable, de submersion marine et d'érosion
  - 5.1.4. Objectiver le risque ruissellement

TRIs du Caracassonnais et du Narbonnais  
Objectifs de la stratégie locale des bassins de l'Aude et de la Berre

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1. Développer la connaissance et les actions de réduction de la vulnérabilité des enjeux
- 1.2. Améliorer la prise en compte du risque d'inondation dans les SCOT, les PLU et les PLU Intercommunaux et veiller à des principes harmonisés à l'échelle de la SLGRI

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1. Préserver les capacités d'écoulement
  - 2.1.1. Favoriser la rétention dynamique des crues par la préservation des champs d'expansion des crues et en développant de nouveaux
  - 2.1.2. Limiter le ruissellement à la source
  - 2.1.3. Favoriser la gestion de l'équilibre sédimentaire des cours d'eau et assurer l'entretien de la ripisylve

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1. Agir sur la surveillance et l'alerte
- 3.2. Se préparer à la crise et apprendre à mieux vivre avec les inondations
- 3.3. Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1. Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques : gestion des risques, gestion des milieux, et sensibiliser les acteurs de l'aménagement du territoire aux risques d'inondation
- 4.2. Accompagner l'évolution des structures existantes vers la mise en place de la compétence GEMAPI

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- 5.1. Développer la connaissance sur les risques d'inondations
- 5.2. Améliorer le partage de la connaissance sur la vulnérabilité du territoire actuelle et future

TRI de Perpignan  
Objectifs de la stratégie locale du bassin versant de l'Agly

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1. Sensibiliser et accompagner les acteurs de l'aménagement pour mieux prendre en compte les risques
- 1.2. Poursuivre le programme de PPR sur les périmètres des SLGRI
- 1.3. Développer le volet risque inondation dans les SCOT et PLU et veiller à des pratiques harmonisées notamment pour la coordination des deux SCOT
- 1.4. S'assurer de la compatibilité des PLU avec les SCOT et celle des SCOT avec le PGRI
- 1.5. Engager des actions en vue de la réduction de la vulnérabilité du bâti : améliorer la connaissance des enjeux pour agir sur l'ensemble des composantes de la vulnérabilité (population, environnement, activités, ouvrages, réseaux...)

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1. Poursuivre les actions de limitation des débordements de cours d'eau et d'aménagement des champs d'expansion des crues
- 2.2. Veiller au développement des approches intégrées associant la gestion et la préservation des milieux aquatiques à la prévention des risques d'inondation

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1. Développer et accompagner les démarches d'amélioration de surveillance et d'alerte et veiller à des pratiques harmonisées et partagées
- 3.2. Améliorer la culture du risque par la généralisation des DICRIM, des PCS (communaux ou intercommunaux) et l'implantation de repères de crues dans les communes concernées par les SLGRI
- 3.3. Développer la conscience du risque par la diffusion de l'information, notamment par des actions de sensibilisation aux populations touristiques, aux élus et par la poursuite des actions de communication à l'attention des scolaires
- 3.4. Établir les cahiers de prescription relatifs aux campings
- 3.5. Débattre de la question d'insécurité révélée par les passages à gué
- 3.6. Prendre en compte, dans le cadre du futur PAPI, les aspects information préventive, gestion de crise, communication
- 3.7. Gestion de crise, communication
- 3.8. Fiabiliser les ouvrages de protection

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1. Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques : gestion des risques, gestion des milieux, aménagement du territoire et gestion du trait de côte
- 4.2. Se préparer à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI
- 4.3. Assurer une structuration durable des maîtrises d'ouvrage
- 4.4. Fédérer les acteurs autour des stratégies locales
- 4.5. Mettre en place un comité de suivi par SLGRI
- 4.6. Mettre en place une instance de coordination « inter-SLGRI » destinée à favoriser le partage de la connaissance, l'évaluation des politiques, à gérer les espaces interfluves, et à terme, à faciliter l'émergence d'une seule SLGRI pour le TRI de Perpignan

- 4.7. Structurer une maîtrise d'ouvrage sur le bassin versant de l'Agly
- 4.8. Engager un PAPI

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation
---

- 5.1. Améliorer la connaissance des aléas et des risques en particulier sur les secteurs non cartographiés, sur les ouvrages de protection...
- 5.2. Poursuivre le recensement et le classement des ouvrages de protection
- 5.3. Mieux appréhender les phénomènes de concomitance
- 5.4. Partager la connaissance entre les différents acteurs de la prévention des risques, développer une logique de co-construction.

TRI de Perpignan  
Objectifs de la stratégie locale de la Têt et du Bourdigou

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1. Sensibiliser et accompagner les acteurs de l'aménagement pour mieux prendre en compte les risques
- 1.2. Poursuivre le programme de PPR sur les périmètres des SLGRI
- 1.3. Développer le volet risque inondation dans les SCOT et PLU et veiller à des pratiques harmonisées notamment pour la coordination des deux SCOT
- 1.4. S'assurer de la compatibilité des PLU avec les SCOT et celle des SCOT avec le PGRI
- 1.5. Engager des actions en vue de la réduction de la vulnérabilité du bâti : améliorer la connaissance des enjeux pour agir sur l'ensemble des composantes de la vulnérabilité (population, environnement, activités, ouvrages, réseaux...)
- 1.6. Développer la prise en compte du ruissellement dans la planification et la pratique d'urbanisme

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1. Poursuivre les actions de limitation des débordements de cours d'eau et d'aménagement des champs d'expansion des crues
- 2.2. Veiller au développement des approches intégrées associant la gestion et la préservation des milieux aquatiques à la prévention des risques d'inondation
- 2.3. Rechercher la mobilisation de nouvelles capacités d'expansion des crues
- 2.4. Identifier et préserver les espaces de mobilité du fleuve
- 2.5. Améliorer la connaissance et le suivi hydrogéomorphologique du fleuve
- 2.6. Capitaliser les résultats du plan pluriannuel d'entretien des berges et de la végétation
- 2.7. Accompagner les maîtrises d'ouvrage dans la réalisation de leurs travaux
- 2.8. Capitaliser les études inscrites au PAPI dont la finalité concerne les travaux
- 2.9. Accompagner les gestionnaires dans leurs prérogatives afin d'assurer la pérennité des ouvrages de protection et favoriser les échanges pour la constitution de systèmes de protection unique pour une même zone cohérente protégée
- 2.10. Renforcer la prise en compte de l'érosion côtière du littoral

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1. Développer et accompagner les démarches d'amélioration de surveillance et d'alerte et veiller à des pratiques harmonisées et partagées
- 3.2. Améliorer la culture du risque par la généralisation des DICRIM, des PCS (communaux ou intercommunaux) et l'implantation de repères de crues dans les communes concernées par les SLGRI
- 3.3. Développer la conscience du risque par la diffusion de l'information, notamment par des actions de sensibilisation aux populations touristiques, aux élus et par la poursuite des actions de communication à l'attention des scolaires
- 3.4. Établir les cahiers de prescription relatifs aux campings
- 3.5. Débattre de la question d'insécurité révélée par les passages à gué
- 3.6. Améliorer la gestion du fonctionnement des canaux de la plaine en cas de crise
- 3.7. Améliorer la gestion des déchets post-crise
- 3.8. Accompagner les diagnostics et plans de continuité d'activité au niveau de la stratégie locale

#### Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1. Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques : gestion des risques, gestion des milieux, aménagement du territoire et gestion du trait de côte
- 4.2. Se préparer à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI
- 4.3. Assurer une structuration durable des maîtrises d'ouvrage
- 4.4. Fédérer les acteurs autour des stratégies locales
- 4.5. Mettre en place un comité de suivi par SLGRI
- 4.6. Mettre en place une instance de coordination « inter-SLGRI » destinée à favoriser le partage de la connaissance, l'évaluation des politiques, à gérer les espaces interfluves, et à terme, à faciliter l'émergence d'une seule SLGRI pour le TRI de Perpignan
- 4.7. Intégrer les priorités du SDAGE dans les PAPI et PGRI et améliorer leur articulation avec le contrat de rivière
- 4.8. Encourager la reconnaissance des syndicats de bassin versant comme EPAGE ou EPTB

#### Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- 5.1. Améliorer la connaissance des aléas et des risques en particulier sur les secteurs non cartographiés, sur les ouvrages de protection...
- 5.2. Poursuivre le recensement et le classement des ouvrages de protection
- 5.3. Mieux appréhender les phénomènes de concomitance
- 5.4. Partager la connaissance entre les différents acteurs de la prévention des risques, développer une logique de co-construction.

TRI de Perpignan  
Objectifs de la stratégie locale des bassins versants du Réart, de ses affluents et de l'Étang de Canet-St Nazaire

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1. Sensibiliser et accompagner les acteurs de l'aménagement pour mieux prendre en compte les risques
- 1.2. Poursuivre le programme de PPR sur les périmètres des SLGRI
- 1.3. Développer le volet risque inondation dans les SCOT et PLU et veiller à des pratiques harmonisées notamment pour la coordination des deux SCOT
- 1.4. S'assurer de la compatibilité des PLU avec les SCOT et celle des SCOT avec le PGRI
- 1.5. Engager des actions en vue de la réduction de la vulnérabilité du bâti : améliorer la connaissance des enjeux pour agir sur l'ensemble des composantes de la vulnérabilité (population, environnement, activités, ouvrages, réseaux...)

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1. Poursuivre les actions de limitation des débordements de cours d'eau et d'aménagement des champs d'expansion des crues
- 2.2. Veiller au développement des approches intégrées associant la gestion et la préservation des milieux aquatiques à la prévention des risques d'inondation
- 2.3. Créer/préserver des champs d'expansion des crues sur les cours d'eau du bassin versant de l'Étang de Canet-Saint-Nazaire

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1. Développer et accompagner les démarches d'amélioration de surveillance et d'alerte et veiller à des pratiques harmonisées et partagées
- 3.2. Améliorer la culture du risque par la généralisation des DICRIM, des PCS (communaux ou intercommunaux) et l'implantation de repères de crues dans les communes concernées par les SLGRI
- 3.3. Développer la conscience du risque par la diffusion de l'information, notamment par des actions de sensibilisation aux populations touristiques, aux élus et par la poursuite des actions de communication à l'attention des scolaires
- 3.4. Établir les cahiers de prescription relatifs aux campings
- 3.5. Débattre de la question d'insécurité révélée par les passages à gué

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1. Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques : gestion des risques, gestion des milieux, aménagement du territoire et gestion du trait de côte
- 4.2. Se préparer à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI
- 4.3. Assurer une structuration durable des maîtrises d'ouvrage
- 4.4. Fédérer les acteurs autour des stratégies locales
- 4.5. Mettre en place un comité de suivi par SLGRI
- 4.6. Mettre en place une instance de coordination « inter-SLGRI » destinée à favoriser le partage de la connaissance, l'évaluation des politiques, à gérer les espaces interfluves, et à terme, à faciliter l'émergence d'une seule SLGRI pour le TRI de Perpignan

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation
--

- 5.1. Améliorer la connaissance des aléas et des risques en particulier sur les secteurs non cartographiés, sur les ouvrages de protection...
- 5.2. Poursuivre le recensement et le classement des ouvrages de protection
- 5.3. Mieux appréhender les phénomènes de concomitance
- 5.4. Partager la connaissance entre les différents acteurs de la prévention des risques, développer une logique de co-construction
- 5.5. Améliorer la connaissance de l'aléa et du risque d'inondation sur la Fosseille, les Llobères et l'Agouille de la Mar
- 5.6. Développer la connaissance sur le risque submersion marine
- 5.7. Développer la connaissance sur l'équilibre entre l'Étang de Canet-Saint-Nazaire et la mer et étudier les concomitances de crues

TRI de Perpignan  
Objectifs de la stratégie locale du bassin du Tech et de la Côte Rochoeuse

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1. Sensibiliser et accompagner les acteurs de l'aménagement pour mieux prendre en compte les risques
- 1.2. Poursuivre le programme de PPR sur les périmètres des SLGRI
- 1.3. Développer le volet risque inondation dans les SCOT et PLU et veiller à des pratiques harmonisées notamment pour la coordination des deux SCOT
- 1.4. S'assurer de la compatibilité des PLU avec les SCOT et celle des SCOT avec le PGRI
- 1.5. Engager des actions en vue de la réduction de la vulnérabilité du bâti : améliorer la connaissance des enjeux pour agir sur l'ensemble des composantes de la vulnérabilité (population, environnement, activités, ouvrages, réseaux...)
- 1.6. Sensibiliser aux opérations de relocalisation des activités et des biens exposés prioritaires
- 1.7. Valoriser les bassins de rétention et certaines zones inondables ou zones d'expansion des crues (ZEC)

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1. Poursuivre les actions de limitation des débordements de cours d'eau et d'aménagement des champs d'expansion des crues
- 2.2. Veiller au développement des approches intégrées associant la gestion et la préservation des milieux aquatiques à la prévention des risques d'inondation
- 2.3. Identifier et caractériser les espaces de mobilité des cours d'eau et les ZEC
- 2.4. Préserver et gérer les espaces de mobilité et les ZEC
- 2.5. Développer les actions de gestion des eaux pluviales
- 2.6. Poursuivre l'entretien préventif et la restauration des milieux aquatiques
- 2.7. Assurer une protection adaptée et justifiée des berges en fonction des enjeux
- 2.8. Poursuivre la gestion locale concertée du risque à l'échelle du bassin versant

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1. Développer et accompagner les démarches d'amélioration de surveillance et d'alerte et veiller à des pratiques harmonisées et partagées
- 3.2. Améliorer la culture du risque par la généralisation des DICRIM, des PCS (communaux ou intercommunaux) et l'implantation de repères de crues dans les communes concernées par les SLGRI
- 3.3. Développer la conscience du risque par la diffusion de l'information, notamment par des actions de sensibilisation aux populations touristiques, aux élus et par la poursuite des actions de communication à l'attention des scolaires
- 3.4. Établir les cahiers de prescription relatifs aux campings
- 3.5. Débattre de la question d'insécurité révélée par les passages à gué
- 3.6. Améliorer le réseau de suivi pour consolider les données hydrologiques

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1. Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques : gestion des risques, gestion des milieux, aménagement du territoire et gestion du trait de côte

- 4.2. Se préparer à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI
- 4.3. Assurer une structuration durable des maîtrises d'ouvrage
- 4.4. Fédérer les acteurs autour des stratégies locales
- 4.5. Mettre en place un comité de suivi par SLGRI
- 4.6. Mettre en place une instance de coordination « inter-SLGRI » destinée à favoriser le partage de la connaissance, l'évaluation des politiques, à gérer les espaces interfluves, et à terme, à faciliter l'émergence d'une seule SLGRI pour le TRI de Perpignan

<b>Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation</b>
---

- 5.1. Améliorer la connaissance des aléas et des risques en particulier sur les secteurs non cartographiés, sur les ouvrages de protection...
- 5.2. Poursuivre le recensement et le classement des ouvrages de protection
- 5.3. Mieux appréhender les phénomènes de concomitance
- 5.4. Partager la connaissance entre les différents acteurs de la prévention des risques, développer une logique de co-construction
- 5.6. Améliorer la connaissance des débordements sur la basse plaine
- 5.7. Identifier les ouvrages stratégiques pour la sécurité des personnes et des biens, procéder à leur diagnostic pour déterminer leur devenir
- 5.8. Mieux appréhender le rôle et la pérennité des ouvrages et boisements RTM
- 5.9. Développer la connaissance sur les risques littoraux

TRI d'Aix-en-Provence – Salon-de-Provence et TRI de Marseille-Aubagne  
Objectifs de la SLGRI des Fleuves côtiers de la Métropole Aix Marseille Provence

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1. Maîtriser l'urbanisation en zone inondable via la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLU)
- 1.2. Travailler à une doctrine commune pour limiter et compenser l'imperméabilisation des sols et pour la prise en compte du ruissellement dans la planification et la pratique d'urbanisme en lien avec l'élaboration des schémas directeurs d'assainissement pluvial et ainsi que les zonages d'assainissement pluvial
- 1.3. Poursuivre la démarche d'élaboration et de révision des PPRI

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1. Définir une stratégie de ralentissement dynamique des crues à l'échelle de chaque bassin versant
- 2.2. Préserver les axes naturels d'écoulements, les lits majeurs des cours d'eau et les zones stratégiques d'expansion de crue
- 2.3. Identifier les espaces pouvant devenir ou redevenir des champs d'expansion des crues dans un objectif de reconquête
- 2.4. Engager une réflexion sur l'influence en crue des ouvrages constituant un obstacle majeur à l'écoulement des crues
- 2.5. En lien avec la mise en place de la compétence GEMAPI, identifier les systèmes de protection (recensement...)
- 2.6. Définir un cadre d'action partagé pour optimiser l'action de la police de l'eau
- 2.7. Poursuivre une politique d'entretien raisonnée de la ripisylve de l'ensemble des cours d'eau et améliorer la gestion des embâcles et des macro-déchet

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1. Définir, organiser, développer un système de surveillance et d'alerte des crues et accompagner chaque bassin versant pour mettre en œuvre les actions nécessaires
- 3.2. Travailler au passage de la prévision des crues à la prévision des inondations
- 3.3. Accompagner les communes pour élaborer/réviser/améliorer leur PCS/DICRIM et développer une cohérence inter-communale
- 3.4. Développer et valoriser les exercices et simulation de crise
- 3.5. En fonction des spécificités et priorités de chaque territoire, élaborer à l'échelle du bassin versant un programme d'actions pour réduire la vulnérabilité de l'habitat, des activités économiques et des réseaux

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1. Préparer la mise en œuvre de la compétence GEMAPI à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille
- 4.2. Conforter l'approche opérationnelle (SAGE, PAPI ...) par bassin versant et les instances de concertation (CLE...) au niveau local et en facilitant leur approche mutualisée

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques  
d'inondation

5.1 Améliorer la cartographie de la DI en disposant à l'échelle des 5 fleuves côtiers d'une cartographie de l'aléa actualisé

5.2 Améliorer la connaissance du risque ruissellement et définir conjointement les priorités des acquisitions de connaissances à l'échelle des affluents de chaque bassin versant

TRI de Toulon-Hyères  
Objectifs de la SLGRI du TRI de Toulon-Hyères

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1. Améliorer la prise en compte du risque d'inondation dans les SCOTs et les PLUs (communaux et intercommunaux)
- 1.2. Intégration du REX Var 2014 dans la programmation et la révision des PPRI sur le périmètre de la SLGRI et harmoniser les pratiques
- 1.3. Travailler à une doctrine commune pour la prise en compte du ruissellement dans la planification et la pratique d'urbanisme
- 1.4. Élaborer un ou plusieurs schéma(s) directeur(s) d'assainissement pluvial intercommunal(aux)
- 1.5. Travailler à l'élaboration de PPRL

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1. Veiller à la mise en œuvre des dispositions du SAGE Gapeau ; pour les cours d'eau hors SAGE, travailler plus avant à la préservation des espaces stratégiques des cours d'eau (zones d'expansion de crues et espaces de mobilité)
- 2.2. Réaliser le suivi des actions spécifiques prévues pour le barrage de Dardennes (confortement de la structure, respect des consignes en cas de crue)

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1. Sur les cours d'eau non réglementés (hors Gapeau), développer et accompagner les démarches d'amélioration de surveillance et d'alerte ;
- 3.2. Doter l'ensemble des communes de la stratégie du périmètre de DICRIM, PCS voire de PCS inter-communales ;
- 3.3. Développer les diagnostics de vulnérabilité sur les ouvrages et les réseaux sensibles et stratégiques en matière de gestion de crise.

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1 Structurer la gouvernance pour le TRI Toulon-Hyères
- 4.2. Favoriser l'émergence d'un PAPI Gapeau en lien les contrats de Baie et le SAGE Gapeau.

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- 5.1. Améliorer et harmoniser la connaissance de l'aléa (pour différentes occurrences) et du risque de submersion marine ;
- 5.2. Travailler à une connaissance globale et homogène du risque d'inondation à l'échelle du SCOT pour une meilleure prise en compte de ce risque dans ce document de planification stratégique ;
- 5.3. Veiller à disposer d'éléments de connaissance sur le risque de ruissellement ;
- 5.4. Identifier les sites stratégiques pour les repères de crues et réfléchir à des formats « nouvelles technologies » ;
- 5.5. Développer l'utilisation des réseaux sociaux pour l'information préventive et la

communication vers les populations en crise et post-crise ;

5.6. Mobiliser le tissu associatif (associations environnementales, comités de quartier...)  
pour toucher et sensibiliser au plus près des citoyens sur le risque d'inondation.

TRI de l'Est-Var  
Objectifs de la SLGRI du TRI de l'Est-Var

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1. Améliorer la prise en compte du risque d'inondation dans le SCOT de la communauté de communes du Golfe et veiller à une élaboration harmonisée des autres SCOT ainsi que dans les PLUs ;
- 1.2. Travailler à une doctrine commune pour la prise en compte du ruissellement dans la planification et la pratique d'urbanisme ;
- 1.3. Élaborer ou réviser les schémas directeurs d'assainissement pluvial ;
- 1.4. Intégrer les réflexions de l'atelier national « Argens » dans la planification et les démarches opérationnelles d'aménagement du territoire ;
- 1.5. Poursuivre le programme de PPRI défini sur le périmètre de la SLGRI et harmoniser les pratiques ;
- 1.6. Travailler à l'élaboration de PPRL.

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1. Travailler plus avant à la préservation des espaces stratégiques des cours d'eau (zones d'expansion de crues et espaces de mobilité) et le retranscrire dans les documents d'urbanisme ;
- 2.2. Poursuivre globalement le travail de limitation des débordements (réduction de l'aléa) à l'aménagement des ZEC ;
- 2.3. Améliorer et intégrer la connaissance des enjeux environnementaux dans la conception des ouvrages et projets ;
- 2.4. S'organiser à différents niveaux pour mettre fin aux dépôts illicites en zone inondable.

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1. Développer et accompagner les démarches d'amélioration de surveillance et d'alerte ;
- 3.2. Doter l'ensemble des communes de la stratégie du périmètre de DICRIM, PCS voire de PCS inter-communales ;
- 3.3. Développer les diagnostics de vulnérabilité sur les ouvrages et les réseaux sensibles et stratégiques en matière de gestion de crise ;
- 3.4. Développer la connaissance et les actions de réduction de la vulnérabilité des enjeux touristiques ;
- 3.5. Capitaliser les diagnostics de vulnérabilité déjà réalisés sur ce territoire et accompagner la mise en œuvre des résultats de ces études ;
- 3.6. Mettre en œuvre une action phare d'accompagnement technique et financier pour la réduction de la vulnérabilité aux inondations des habitations sur les 14 communes couvertes par un PPRI approuvés suite aux inondations de juin 2010.

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1. Veiller à une animation globale de la stratégie Est Var ;
- 4.2. Réfléchir à l'opportunité d'un SAGE Argens.

<b>Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation</b>
---

- 5.1. Améliorer et harmoniser la connaissance de l'aléa et du risque de submersion marine ;
- 5.2. Veiller à disposer d'éléments de connaissance sur le risque de ruissellement ;
- 5.3. Identifier les sites stratégiques pour les repères de crues et réfléchir à des formats « nouvelles technologies » au-delà des actions déjà initiées dans le cadre du PAPI Argens ;
- 5.4. Développer l'utilisation des réseaux sociaux pour l'information préventive et la communication vers les populations en crise et post-crise ;
- 5.5. Développer l'information préventive à destination des populations touristiques ;
- 5.6. Concevoir et organiser une information communale régulière afin de développer la conscience des risques au sein de la population ;
- 5.7. Mobiliser le tissu associatif (associations environnementales, comités de quartier...) pour toucher et sensibiliser au plus près des citoyens sur le risque d'inondation.

TRI de Nice-Cannes-Mandelieu  
Objectifs de la SLGRI du TRI de Nice-Cannes-Mandelieu

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1. Poursuivre l'élaboration et la révision des PPRI et initier la réflexion sur les PPRL
- 1.2. Intervenir de manière collective pour mettre fin aux aménagements en zone inondable par une organisation à tous les niveaux
- 1.3. Renforcer les moyens de l'État pour l'instruction et le contrôle des autorisations d'aménagement dans les zones inondables
- 1.4. Intégrer le risque lié aux ouvrages de protection hydraulique existant dans les documents d'urbanisme (EDD, gestion des débordements...)
- 1.5. Préserver et valoriser les fonctionnalités écologiques et hydrauliques des vallons dans l'aménagement (cartographie, bandes de recul, sentiers de sensibilisation...)
- 1.6. Initier des démarches de réduction de la vulnérabilité sur les bâtiments et les équipements sensibles et stratégiques

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1. Limiter le ruissellement à la source
- 2.2. Poursuivre la sécurisation des digues
- 2.3. Finaliser le recensement et les diagnostics des ouvrages hydrauliques
- 2.4. Favoriser la constitution d'un système de protection unique pour une même zone protégée
- 2.5. Favoriser la rétention dynamique des écoulements
- 2.6. Identifier les zones d'expansion de crue et les espaces de mobilité des cours d'eau et les réserver dans les documents d'urbanisme
- 2.7. Favoriser l'écoulement des eaux en crue par une gestion de la ripisylve en cohérence avec les enjeux écologiques
- 2.8. Améliorer et intégrer la connaissance des enjeux environnementaux en amont des projets visant la protection des inondations

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1. Poursuivre l'expérimentation RDS
- 3.2. Mutualiser les outils d'anticipation et d'alerte
- 3.3. Capitaliser et valoriser les retours d'expériences des événements (site Internet)
- 3.4. Développer les systèmes d'information rapide et massive des populations résidentes et touristiques en cas d'événements majeurs
- 3.5. Achever prioritairement la couverture des communes en Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et favoriser les Plans Inter Communaux de Sauvegarde (PICS)
- 3.6. Mettre en œuvre des exercices de simulation de crise
- 3.7. Développer les réserves communales
- 3.8. Identifier les infrastructures nécessaires à l'intervention des secours en cas de crise

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1. Animer un comité de pilotage de la stratégie locale
- 4.2. Mettre en place des « référents inondation » au sein des différents organismes
- 4.3. Accompagner la mise en place de la GEMAPI

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques  
d'inondation

- 5.1. Réaliser un guide de gestion des eaux pluviales
- 5.2. Améliorer la connaissance des phénomènes de submersion marine
- 5.3. Intégrer et approfondir la connaissance apportée par la cartographie DI dans la prévention et la gestion des risques à l'échelle communale
- 5.4. Développer la culture du risque à travers des actions de sensibilisation et de communication auprès des populations et des ERP (DICRIM, repères de crues...)
- 5.5. Rendre accessible l'information sur les risques (NTIC, réseaux sociaux...)
- 5.6. Informer les citoyens sur les moyens de protection des personnes et des biens (PFMS, POMS...)